14e ANNÉE — T. 27

N° 611 — 7 MAI 1932

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 18 fr.; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

ACTION CATHOLIQUE ET FASCISME

(Suite et fin.)

ACTION CATHOLIQUE ET FASCISME

(*Suite et fin* [1].)

Les événements de 1931

II — Diverses phases du conflit

2° Après la publication de l'encyclique (*suite et fin*).

F) DOCUMENTATION FASCISTE. POLÉMIQUES

Dans le chapitre sur le retentissement de l'encyclique en Italie (1) on a pu voir que ce sont les mêmes reproches et les mêmes réponses qui reviennent sans cesse sous la plume des défenseurs de l'Etat et du régime fasciste.

Néanmoins, quelques questions, durant cette période, ayant provoqué d'assez nombreux articles, nous croyons utile d'en faire mention ici d'une façon plus spéciale.

1° L' « Opera Nazionale Balilla »

Une dépêche de l'Agence Havas.

Une dépêche de l'Agence Havas, datée de la Cité du Vatican le 8 juillet 1931, contenait la phrase suivante :

Depuis fort longtemps les évêques italiens, qui viennent dans un geste collectif et solennel de proclamer leur indéfectible attachement au Saint-Siège, se plaignaient en termes angoissants des résultats néfastes de l'éducation donnée à la jeunesse au sein des associations de Balilla. Ces plaintes constituent un dossier impressionnant, et leur publication aurait un retentissement considérable. Or, c'est au moment où cette situation retient toute l'attention et toute la vigilance du Saint-Siège, c'est au moment où les associations de la jeunesse catholique devenaient non seulement utiles, mais nécessaires, mais indispensables, de plus en plus indispensables pour lutter contre le mal qui était en train de s'accomplir, que ces associations ont été supprimées par une mesure de police et en violation d'un article capital du Concordat (2).

(1) Cf. *D. C.*, t. 27, col. 971-991.

(2) Cf. *D. C.*, t. 26, col. 92. — Cette dépêche a provoqué dans l'ensemble de la presse fasciste des protestations véhémentes. Le *Lavoro Fascista* (9. 7. 31), qui la reproduit, lui donne le titre suivant : « *Un' Agenzia straniera al servizio del Vaticano!* » De son côté, le *Popolo d'Italia* (12. 7. 31) qualifie le contenu de cette dépêche par le titre suivant : « *Le menzogne autorizzate di una agenzia straniera.* » Dans son numéro du 9 le même journal avait écrit : « *L'enciclica giudicata all'Estero, I frammassoni francesi sono per il Papa contro l'Italia e contro il Fascismo.* »

Sauf indication contraire, toutes les traductions, tous les titres et sous-titres sont de la *D. C.*

Protestations de la presse fasciste.

Le fascisme doit défendre ses organisations de jeunesse, en particulier les Balilla.

Parmi les articles provoqués par cette note nous en citerons deux.

D'abord celui de M. Arnaldo Mussolini (*Popolo d'Italia*, 10. 7. 31) :

Le conflit actuel entre l'Etat et l'Eglise en Italie pouvait jusqu'à hier être regardé comme circonscrit à une interprétation de l'art. 43 du Concordat. La discussion avait bien effleuré d'autres points, mais on ne les considérait pas comme essentiels à la solution du problème.

L'intervention de l'opinion publique étrangère avec le poids des « nombreux considérants » intéressés avait et a exaspéré le conflit.

C'est l'œuvre Balilla que vise l'Église.

Aujourd'hui, survient un fait nouveau qui amplifie la politique et déplace sensiblement les termes du débat.

L'agence officieuse Havas aurait obtenu des sphères vaticanes compétentes des déclarations desquelles il résulterait clairement que l'Eglise livre bataille à l'Etat italien pour une question bien plus importante que celle de l'Action catholique.

C'est l'Opera Nazionale Balilla qui est mise en cause. Les évêques auraient rapporté au Vatican que l'éducation des Balilla aurait donné des résultats désastreux.

De là la nécessité de protester et de prendre des mesures.

Les jeunes gens sont chers au Pontife. Chaque Pape a, en effet, sa caractéristique, son objet de prédilection : Léon XIII fut politique ; Pie X antimoderniste, et, comme on dirait en langage démagogico-démocratique chrétien, « le Pape-Ouvrier » ; par contraste avec Benoît XV, qui fut éclectique et aristocratique, Pie XI est le Pape de la jeunesse.

L'attaque contre l'Opera Nazionale Balilla aurait été provoquée par la constatation de la faillite de l'éducation chrétienne et civile des jeunes gens.

Les évêques auraient signalé tel côté faible et anti-éducatif dans l'enseignement donné à nos formations de jeunes gens.

La condamnation des Balilla est déjà annoncée par une agence étrangère.

Ce fait seul suffit pour accroître l'irritation causée par cet outrage à la vérité et au sentiment national.

Le sujet est bien trop vaste pour qu'on se borne à ces réflexions et à celles que nous avons faites précédemment [...]

Pour la formation nationale, l'œuvre Balilla est indispensable.

L'Opera Nazionale Balilla n'est pas une création du régime ; disons plutôt que le régime y tient comme on tient à la prunelle de l'œil. Nous fondons sur elle les meilleures espérances. Ce n'est pas un vivier électoral. C'est à son sujet et pour elle que notre juste intransigeance s'apaise. C'est le jeune tissu capable de faire

perdre ses rides à la vieille Italie provinciale et factieuse. C'est la génération qui devra se mesurer demain dans les compétitions du monde, compétitions de tout genre : pacifiques et guerrières, intellectuelles et musculaires. Les suprématies ne s'établissent pas au moyen de renoncements. On n'arrive pas à exceller sans cohésion, sans solidarité. La masse fractionnée perd en force et en contrôle. L'Italie, qui a une vie unitaire depuis un siècle à peine, ne peut remettre la formation spirituelle des jeunes gens aux événements, à la famille, à l'Eglise, à la caserne, etc. Ces forces peuvent compléter noblement l'école, elles peuvent la surpasser sur le terrain religieux, humanitaire, militaire. Mais le citoyen qui se sent orgueilleux de son propre pays, qui est fier de l'histoire nationale, qui aspire à la puissance de demain, ce citoyen ne peut être formé qu'à l'école consciente de sa propre mission dans les cadres d'une œuvre nationale, laquelle veut voir s'épanouir pleinement les qualités de la race dans une atmosphère de valeurs morales qui améliorent et inspirent les jeunes gens.

Nous n'avons ni chaires suffisantes ni maîtres en surnombre. L'insuffisance des moyens ne nous fait pas perdre de vue le but. L'avenir nous donnera les possibilités financières. La passion et l'expérience nous donneront l'organisation parfaite, totale, des jeunes gens. Alors seulement l'Italie sera réellement protégée et défendue en face de l'avenir.

Il y a dans cette activité multiple en faveur des jeunes gens quelques divergences de vues qui tendent à revêtir un caractère tendancieux. Dans notre histoire, dans l'histoire de notre patriotisme, on ne voit pas de saints protecteurs, tout au moins de ceux que reconnaît l'Eglise. Jeanne d'Arc est une fortune pour la France, comme Cyrille et Méthode sont une fortune pour le peuple bulgare. Nous, nous avons don Enrico Tozzoli et Don Giovanni Verità, tous deux suspectés par l'Eglise. Dans la pratique quotidienne, il y a toujours quelques frictions.

Maintenons cette œuvre à tout prix et surveillons de près l'école privée.

Honorable Ministre de l'Education, maintenez fermes les cadres de l'Opera Nazionale Balilla, améliorez-les, complétez-les.

Si un assistant ecclésiastique ne suffit pas, mettez-en deux, mais ne rompez pas le cadre lumineux sous le contrôle vivant et sciemment responsable du régime. Au cours des discussions relatives au bilan, on a adressé trop d'éloges à l'école privée. On ne doit pas abdiquer en face du devoir spécifique et absolu de la formation et de l'éducation des jeunes gens. Nous devons rattraper des siècles pour atteindre au même degré de formation nationale unitaire, privilège, fortune et orgueil des peuples forts. Il faut donc renforcer l'école et avec elle l'O. N. B. et surveiller de près l'école privée. On m'informe qu'une vingtaine d'élèves d'école privée, lors d'un examen préparatoire à une école professionnelle, devant répondre à la question suivante : « Si tu étais libre de faire un voyage à travers l'Italie, quel but choisirais-tu ? Dans quelles villes aimerais-tu t'arrêter?... », tous, ou presque tous, déclarèrent qu'ils voudraient voir le Vatican et le Pape. J'espère être considéré comme assez serein et intelligent pour ne pas me voir dans l'obligation de prouver qu'en déplorant l'uniformité des aspirations des élèves des écoles privées je ne me laisse pas guider par une basse envie ou un calcul médiocre. J'ajoute que je ne suis pas de ceux qui éprouvent la nécessité, dans la grande polémique sur les principes, de faire bruyamment état, comme d'une insigne victoire, des fautes, des faiblesses, des misères humaines des adversaires. Pour en revenir au sujet, je demande, non pas aux élèves à l'horizon borné des écoles privées, mais à leurs maîtres, si nous élevons les citoyens pour l'Etat Vatican ou pour l'Etat italien et si par hasard cette Italie qui a inspiré le plus beau chant à Virgile, aux poètes du monde entier, mère d'une civilisation millénaire, gardienne de mémoires sacrées jusqu'aux endroits les plus reculés, si elle n'a pas droit, de même que le Pape et le Vatican, à quelque considération supplémentaire. Cette tendance à la formation d'une conscience gélatineuse, froide, unilatérale, est un isolement dangereux pour un peuple qui veut vivre à une haute tension.

Que la polémique d'aujourd'hui, en dehors et indépendamment des développements politiques qu'elle pourra prendre, serve au moins à renforcer, grâce à une garde vigilante et à des soins extrêmes, nos belles, superbes et vibrantes organisations de jeunesse. En elles, la patrie se reconnaît, vit et s'améliore. (1)

Mission élevée de l'Opera Balilla.

Le *Corriere della Sera* (15. 7. 31), sous le titre *Alta protesta e vibrate denunce del Direttorio del Partito presieduto dal Duce. Moderazione e fermezza*, écrivait de son côté :

L'Opera Balilla. Elle a été accusée par « un informateur autorisé » de l'Agence Havas, qui est française, d'être un milieu de perdition pour les jeunes enfants, au point de susciter les angoissants appels des évêques italiens.

L'Opera Balilla est une organisation grandiose, sans exemple dans les autres pays ; son œuvre est très utile pour encadrer les petits enfants, les éduquer, les préparer ; son principe formateur est original, très italien ; non seulement elle ne refuse pas mais elle demande l'assistance religieuse, laquelle, du reste, intervient déjà largement et pourrait encore intervenir toujours davantage si le Vatican, au lieu de consacrer tous ses soins à l'Action catholique, favorisait par tous les moyens la formation des chapelains attachés aux innombrables groupes des balilla et des avant-gardes.

L'Opera Nazionale Balilla travaille, naturellement, pour demain ; elle ne peut être parfaite et il n'est pas nécessaire qu'elle le soit. Il suffit qu'elle imprime une physionomie nouvelle et saine aux jeunes générations ; qu'elle les accoutume à la discipline, en tempérant par elle les instincts individualistes du peuple italien. Cette mission peut utilement être complétée par l'instruction religieuse ; dans ce domaine, comme dans tout autre, l'Italie fasciste et catholique ne demande pas mieux que d'avoir la collaboration de l'Eglise, mais collaboration ne veut pas dire contrôle.

Lettre adressée à l'épiscopat de la province de Ferrare.

Le *Lavoro Fascista*, comme il l'avait déjà fait pour les anciens membres du P. P. I. faisant partie de l'A. C., s'est immédiatement cru obligé de constituer une documentation en réponse aux reproches contenus dans la dépêche de l'Agence Havas.

Dans un article du 14 juillet 1931, intitulé *I vescovi italiani hanno il dovere di specificare le accuse contro l'O. N. B.*, le *Lavoro Fascista* publiait une véritable mise en demeure à l'adresse de l'épiscopat italien.

Le même jour, dans un autre article intitulé *Il dovere dei Vescovi*, le *Lavoro Fascista* reproduit une correspondance de Ferrare du 13 juillet que

(1) Cet article a été reproduit par le *Popolo d'Italia* (10. 7. 31) sous le titre *Punti fermi*, par le *Messaggero* (11. 7. 31) sous le titre *Nelle nostre organizzazioni giovanili la Patria si riconosce, vive e si migliora.*

nous traduisons *in extenso*. Il s'agit d'une lettre de M. Alfredo Frilli, président du comité provincial de Ferrare de l'Opera Nazionale Balilla, adressée aux évêques ayant juridiction sur la province de Ferrare (archevêchés de Bologne, de Ferrare, de Ravenne et évêché de Comacchio).

EXCELLENCE,

La dépêche de l'Agence française Havas, reproduite dans toute la presse, m'impose le devoir de m'adresser à Votre Excellence en ma qualité de président du Comité provincial de l'O. N. B. pour vous demander une réponse précise, but et raison uniques de cette lettre.

D'après ce que la susdite Agence a reçu de la Cité du Vatican, les évêques italiens ont dénoncé au Saint-Siège, en termes angoissants, les résultats néfastes de l'éducation de la jeunesse au sein de l'association Balilla.

Les dénonciations des évêques constituent, dit-on, dans les milieux autorisés du Vatican, un « dossier » impressionnant, et leur publication, assurent les informateurs de l'Agence Havas, aurait une répercussion considérable.

L'indication compréhensive des « évêques italiens » m'autorise à penser que Votre Excellence elle-même, qui a juridiction épiscopale sur une partie de la province de Ferrare, a contribué à constituer le « dossier » par des dénonciations concernant des faits à imputer à l'O. N. B. de Ferrare, soit dans son entier, soit envers les comités communaux se trouvant dans le diocèse de Votre Excellence.

Or, je ne puis subir une accusation si générale, et je demande à Votre Excellence de dénoncer publiquement les fautes spécifiques imputées.

Si je ne me trompe, Votre Excellence a le devoir de spécifier, cas par cas, personne par personne, localité par localité.

Je n'ai jamais vu — au moins en Italie — des condamnations sans que soit spécifiée la faute, et il n'est pas admissible d'exposer une institution au mépris public sans dire d'une façon claire et ne prêtant pas à confusion de quoi elle s'est rendue coupable.

Avec tout le respect que je dois avoir et que j'ai pour Votre Excellence, j'espère que Votre Excellence voudra me faire connaître quels sont les faits déplorés, où ils se sont produits et qui les a commis, puisqu'un dossier est constitué par des documents et que ceux-ci s'appuient toujours sur des faits concrets. Je demande de ne pas user d'égards envers moi ou les dirigeants locaux de l'O. N. B. Au point où nous en sommes, ce qui est doit être dit, et dit publiquement. L'organisation de la jeunesse fasciste a été accusée à la face du monde ; il faut qu'à la face de tous l'accusation soit précisée. C'est là, pour nous, un droit, et un devoir pour tous ceux qui ont fait des dénonciations.

Il se pourrait que Votre Excellence n'ait pas eu matière à dénonciation : en ce cas, je désire que Votre Excellence le dise.

Dans le cas où Votre Excellence voudrait ne pas répondre, je serais obligé de produire un petit dossier se limitant naturellement à la province de Ferrare, en donnant les noms et prénoms avec les indications des lieux, des personnes admirables qui sacrifient leur temps, leurs fatigues et leur argent pour l'amélioration spirituelle, morale et physique de l'O. N. B.

Lorsque les noms et les lieux seront de notoriété publique, il sera facile de les contrôler comme il sera facile de le faire pour toutes les accusations spécifiées, publiquement dénoncées.

Je n'ajoute pas, car il est inutile de rétorquer, que dans le dossier de Ferrare on pourrait avoir mis à notre actif quelques épisodes peu édifiants qui ne seront pas de nous, épisodes dont l'un vient de se terminer récemment à la Cour d'assises, précisément de Ferrare, par la condamnation à plusieurs années de réclusion d'une personne qui n'a aucun rapport intime avec l'O. N. B.

Mais j'espère vivement, pour ce qui regarde l'O. N. B. de Ferrare, qu'une explication utile à tous sera publiée, et j'ai confiance que Votre Excellence, avec le sentiment d'équité qui la caractérise, voudra bien établir nettement, pour ce qui la concerne, quels sont les faits à imputer à l'O. N. B. dans le diocèse de Votre Excellence.

Avec un profond dévouement.

ALFREDO FRILLI.
président du comité prov. de Ferrare de l'O. N. B. (1)

A la suite de cette lettre, le *Lavoro Fascista* reproduit le commentaire qu'en donne le *Corriere Padano* et qui se termine par cette phrase :

Nous n'avons pas besoin d'ajouter pour notre part que la requête présentée à l'évêque de Ferrare doit être moralement adressée à tous les autres évêques d'Italie.

Prétendues approbations de l'O. N. B.

a) *Lettres épiscopales publiées par la presse fasciste.*

Cette requête ne dut pas obtenir le succès escompté, car la presse fasciste ne publia dans la suite aucune réponse épiscopale.

C'est alors que, pour les besoins de la polémique, on chercha dans les dossiers de l'O. N. B. d'autres lettres épiscopales que les journaux fascistes s'empressèrent de reproduire.

En voici l'énumération :

1° Lettre du 2. 7. 31 de Mgr Evasio Colli, évêque d'Acireale (*Popolo di Sicilia*, 10. 7. 31), au chev. Sciacca, directeur des écoles élémentaires, sur l'enseignement du catéchisme dans ces écoles (2) ;

2° Lettre du 20. 2. 31 de Mgr Fortunato Maria Farina, év. de Foggia (*Lavoro Fascista*, 15. 7. 31), adressée à M. Dario Lombardi, président de l'O. N. B. de Foggia, sur l'intervention des Avanguardistes et des Balilla aux fêtes du centenaire de la Madone des Sept-Voiles (3) ;

3° Lettre (mars 1931) de Mgr Andrea Longhin, év. de Trévise (*Tribuna*, 19. 7. 31), adressée au président du comité provincial de l'O. N. B. à l'occa-

---

(1) Cf. également *Messaggero* (12. 7. 31), sous le titre « L'Educazione dei Balilla. Un invito ai Vescovi d'Emilia e della Romagna ».

(2) Reproduite dans le *Messaggero* (14. 7. 31).

(3) Voici la traduction de cette lettre, datée de « Foggia, 20. 2, 31, an IX » : « Illustrissime M. le président, il me reste encore un vif souvenir des cérémonies solennelles qui, le jour du 11, se sont développées dans la cathédrale pour la clôture de la grande mission et l'ouverture officielle des fêtes centenaires en l'honneur de la Madone des Sept-Voiles qui se sont célébrées cette année par de grandes solennités.

» J'exprime ma reconnaissance d'une façon toute particulière à vous pour la collaboration prêtée par les Avanguardistes et les Balilla à qui j'avais la consolation de distribuer la sainte communion le dernier jour, lorsqu'aux fêtes de la ville s'unissaient celles de toute l'Italie pour célébrer le second anniversaire de la Conciliation de l'Etat italien avec l'Eglise, œuvre de la divine Providence par deux grands hommes qui régissent les sorts de l'Eglise et de notre chère patrie.

» Je veux donc vous exprimer par cette lettre toute ma reconnaissance pour le bien fait à tant de jeunes gens, groupe choisi du troupeau qui m'a été confié par le Seigneur et en vous assurant de ma profonde considération je vous bénis de tout cœur. Votre très dévoué

» FORTUNATO MARIA FARINA, *évêque de Troia et de Foggia et administrateur apostolique d'Ascoli, de Satriano et de Cerignola.* »

sion de la communion pascale des avanguardistes et des Balilla de Trévise (1) ;

4° Lettre de Mgr Giuseppe Bertazzoni, év. de Massa Carrara (*Tribuna*, 19. 7. 31), accusant réception d'un rapport sur l'enseignement religieux (2).

La lettre de S. Exc. Mgr Colli. Mise au point.

La lettre de S. Exc. Mgr Evasio Colli, év. d'Acireale, fut tout spécialement mise en relief, car elle portait la date du 2 juillet 1931. En voici la traduction d'après le texte publié par le *Corriere d'Italia* (11. 7. 31) :

Nous avons reçu une relation détaillée et étendue de l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires de cette ville. Nous nous réjouissons de pouvoir vous féliciter vivement, et en même temps que vous chaque professeur qui, avec un zèle chrétien et catholique, avez su inculquer dans les âmes des petits la vérité de notre sainte religion. Nous savons avec quelle sollicitude diligente et persévérante tous ont donné cet enseignement, et Nous leur sommes reconnaissant de ce qu'ils ont fait.

En vous renouvelant Notre satisfaction et Notre reconnaissance, de cœur et très largement, Nous vous accordons la bénédiction, à vous, à tous les professeurs et à leurs familles.

L'utilisation faite de sa lettre provoqua de la part de l'évêque d'Acireale une réponse que l'*O. R.* (15. 7. 31), sous le titre *Una lettera di Mons. Vescovo di Acireale*, reproduit et commente en ces termes :

A la suite des commentaires arbitraires du journal *Il Popolo di Sicilia* dans son numéro du 10 juillet 1931, à propos d'une lettre envoyée par S. Exc. Mgr l'évêque au directeur des Ecoles élémentaires d'Acireale, le chev. Sciacca, concernant l'enseignement du catéchisme dans les Ecoles élémentaires — commentaires reproduits également par un grand nombre d'autres journaux mêmes romains, — le même évêque a envoyé au susdit journal la lettre suivante, que nous empruntons à l'hebdomadaire catholique d'Acireale *La Buona Novella :*

« Monsieur le directeur du *Popolo di Sicilia*, Catane.

» Le commentaire que votre journal, dans son numéro d'aujourd'hui, a consacré à ma lettre, n'a pas de fondement.

» Tout d'abord (contrairement à ce qui est écrit) ma lettre du 2 de ce mois a une date antérieure, et non postérieure — de trois jours — à la publication de la lettre encyclique du Saint-Père, laquelle n'a paru dans l'*Osservatore Romano* que le 5 juillet courant.

» En second lieu, en louant — comme je l'ai toujours fait à la fin de l'année scolaire — ce que les professeurs de cette ville ont fait pour l'instruction religieuse, je n'ai pas fait autre chose que de répéter la pensée du Saint-Père, lequel a toujours loué l'instruction religieuse donnée dans les écoles, en la déclarant cependant « insuffisante » et pouvant encore bien moins se substituer au mandat divin qui incombe à l'Eglise de donner l'éducation (voyez à ce sujet la dernière encyclique sur l'Action catholique).

» J'ajoute que ma lettre — adressée uniquement au directeur des écoles — ne fait pas allusion, et ne pouvait pas faire allusion à l'assistance et à l'instruction religieuse des Balilla, spécialement aux jours de fêtes.

» Enfin je dirai encore que supposer un évêque capable de ne pas « sentir avec le Pape » et de n'avoir pas le courage de le dire publiquement serait le croire capable de trahison et de vilenie : deux choses que les fascistes, tout les premiers, devraient déplorer.

» Avec mes civilités,

» ✝ Evasio Colli, *évêque.*

» Acireale, 10 juillet 1931. » (1)

b) *Autres attestations ecclésiastiques.*

En même temps que la presse publiait ces quelques lettres épiscopales, elle recueillait de même des attestations émanant de prêtres ou d'aumôniers en faveur de l'O. N. B. (2). A titre documentaire nous résumons ci-après quelques-unes d'entre elles :

Une dépêche de Florence, datée du 18. 7. 31, et citant le journal *Bargello*, organe hebdomadaire de la Fédération provinciale fasciste de Florence, mentionne une lettre de Don Giuseppe Marradi, aumônier de la centurie de Fucecchio, écrite le 11 avril 1931, où on lit :

Je suis heureux de faire savoir à Votre Excellence que ce matin, 11 avril, les jeunes avantguardistes et Balilla, bien en ordre et disciplinés, ont satisfait au précepte pascal. Digne d'édification et d'éloge a été leur tenue à la cérémonie et à la conférence que je leur ai faite à cette occasion (3).

La même dépêche cite encore cette autre lettre du prêtre Colzi, aumônier de la 92e Légion des Balilla et prieur de San Simone, écrite le 22 mai 1929 :

Je vous remercie vivement de l'éloge que vous m'avez fait communiquer au nom de la présidence par lettre du 15 mai courant, pour ma modeste œuvre religieuse et civique en faveur de nos Balilla. J'ai accepté volontiers la charge d'aumônier de la 92e Légion Balilla « Omero Redi », désireux de coopérer au bien religieux et patriotique des jeunes gens, selon les directives tracées par la

---

(1) Dans cette lettre l'évêque proposait que la communion pascale des avanguardistes et des Balilla de Trévise se fît en même temps que celle des étudiants, le dimanche des Rameaux. Nous traduisons ces lignes : « Bien volontiers j'accepte d'être avec mes fils et de me réjouir avec eux de leur rencontre avec Jésus. J'accepte d'autant plus volontiers, que j'ai appris de vive voix, par le chapelain chargé par moi de l'assistance religieuse, que la cérémonie sera dignement préparée par un triduum de prédications. » — Reproduit également dans *Messaggero* (19. 7. 31).

(2) La *Tribuna* (19. 7. 31) en fait mention et la résume en ces termes : « L'évêque de Massa Carrara, accusant réception d'un rapport sur l'enseignement religieux à l'école royale complémentaire se réjouit d'apprendre que tout s'est passé avec ordre dans l'enseignement religieux ; aussi il en dit toute sa vraie gratitude. »

Le *Corriere della Sera* (16. 7. 31), d'après une dépêche de La Spezia datée du 15, rapporte le témoignage de Don Rinaldo Stretti, prêtre de La Spezia, au sujet de la satisfaction manifestée à l'égard de l'O. N. B. par S. Exc. Mgr Giovanni Costantini, évêque de Luni.

(1) Cf. également *Messaggero* (14. 7. 31).

(2) Citons de même trois autres notes contenant des informations un peu différentes :

Une dépêche d'Aprila annonce que Don Luigi Donatelli, curé de Pescocostanzo, pour prouver son attachement aux Balilla leur fait don de tous les agrès gymnastiques des associations catholiques dissoutes (*Corriere della Sera*, 12. 7. 31 ; *Lavoro Fascista*, 12. 7. 31).

De Turin, le 18. 7. 31, une dépêche annonce que tous les groupes fascistes de quartier ont décidé de s'agréger à l'O. N. B., pour exprimer leur fraternelle solidarité à l'institution si chère à leur cœur (*Corriere della Sera*, 19. 7. 31).

Le Corriere della Sera (19. 7. 31), citant l'Agenzia d'Italia, rapporte que le R. P. Salsa, mutilé de guerre et décoré de 3 médailles « Al Valore », visiteur pour la surveillance des organisations de jeunesse à l'extérieur, a visité de nombreuses colonies, notamment celles de Reggio, Poetto (Cagliari) et Mortelle (Messine) et a rapporté de ces visites la meilleure impression.

(3) Cf. *Corriere della Sera* (19. 7. 31).

présidence, et je suis bien content du résultat, parce que dans la sphère de ma modeste activité j'ai trouvé le plus large appui chez le commandant de la Légion elle-même, M. Martelli (1).

La *Tribuna* (19. 7. 31), d'après une dépêche de Florence du 18. 7. 31, annonce que Don Giuseppe Rosini, aumônier de la première cohorte des Balilla, a écrit en date du 10 mai [1931] un rapport à la présidence de l'O. N. B., où il dit :

Les petits Balilla, je le dis sincèrement, sont d'excellente qualité : tendres petites plantes qui, nourries par la sève vivifiante de la religion, forment le fondement solide et l'espoir de notre patrie.

La même dépêche ajoute que, dans un rapport sur l'enseignement religieux et le progrès au travail, à l'école royale complémentaire, Don Primo Corsini fait l'éloge des élèves pour les succès remportés dans leur formation religieuse, morale et civique (2).

Une dépêche de Catane du 21 juillet annonce que le curé de Saint-Côme, appartenant au diocèse de Caltagirone, Don Salvatore Failla, a envoyé la lettre suivante au professeur Caponnetti, président du comité de l'O. N. B. et commandant du Fascio des jeunes gens de l'endroit :

Je me fais un devoir, devoir qui pour moi est une véritable consolation, d'exprimer toute ma satisfaction et ma joie pour l'instruction chrétienne et religieuse donnée avec autant de zèle que d'amour par les dirigeants de ce comité de l'O. N. B. Moi aussi, j'ai pu constater personnellement le sérieux de cette formation qui vise à ce double idéal : Dieu et patrie. En qualité de curé de cette commune, j'en suis très heureux, et comme officier en congé je suis également fier et orgueilleux de voir comment, dans le cœur des jeunes gens, se maintiennent inaltérables deux flammes d'amour : religion et patrie chérie.

Pour moi, qui ai eu l'honneur de combattre, pendant la dernière guerre, pour la patrie qui s'identifie aujourd'hui avec le fascisme, création géniale de l'homme de la Providence, grâce auquel on assiste à toute une floraison d'œuvres dans le domaine de la religion et de la patrie, pour moi, dis-je, je me tiens toujours à votre disposition pour tous les entretiens spirituels et patriotiques à adresser aux très chers jeunes gens fascistes et aux Balilla dont on peut espérer tant de bien pour l'avenir de la patrie, laquelle doit toujours être au sommet de nos idéals et pour laquelle je serais prêt, demain, comme prêtre et comme officier, à donner encore toutes mes énergies et même ma vie, si c'était nécessaire.

Remarques de l' « Osservatore Romano ».

Au sujet de cette défense de l'O. N. B., l'*Osservatore Romano* avait déjà répondu le 10. 7. 31 par une observation que nous avons reproduite (t. 27, col. 990) où il rappelait notamment les paroles de S. S. Pie XI dans son discours du 31 mai 1931 :

Nous assistons, attristé, depuis quelque temps et surtout en ces derniers jours, à la première manifestation des fruits qu'a fait mûrir une éducation qui est l'antithèse de l'éducation chrétienne — et même civile, — car elle cultive systématiquement la haine, l'irrévérence, la violence.

Personne ne s'étonnera de ces graves paroles du Pape, si l'on se souvient surtout que la *Gioventù Fascista* (mars 1931) avait publié un article contenant une véritable apologie de la haine qu'elle qualifiait de « vertu fasciste ». La *D. C.* (t. 26, col. 884-888) a reproduit toute la discussion sur cet article et notamment les observations de l'*O. R.* « Que la haine pour les ennemis, disait l'organe du Saint-Siège, soit mentionnée parmi les vertus fascistes, la *Gioventù Fascista* l'affirme, mais nous, nous affirmons qu'elle n'est pas une vertu chrétienne. »

A une question du *Giornale d'Italia* ainsi conçue :

Nous avons exprimé quelques remarques spéciales sur l'extension du « mandat divin » dans lequel l'*Osservatore Romano* voudrait englober même les organisations gymnastiques et les cercles paroissiaux. L'*Osservatore Romano* a évité de répondre,

L'*Osservatore Romano* (12. 7. 31) ripostait :

Non. Nous avons pensé qu'il était inutile de répondre parce que l'encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse du 31. 12. 29, que le *Giornale d'Italia* n'a pas lue ou a oubliée, a déjà répondu par anticipation et de la façon la plus exhaustive. On ne polémique pas pour de semblables distractions.

2° Protestations de fidélité

Les citations qu'on vient de lire tendaient, on s'en est rendu compte, à faire croire que certains évêques et certains prêtres étaient capables, comme le remarquait Mgr Colli, de ne pas « sentir avec le Pape » au sujet de l'O. N. B.

C'est à produire une impression absolument identique que visait la publication d'une autre série de documents (1). La presse fasciste, en effet, recueillait des télégrammes et des déclarations émanant de personnalités catholiques et de prêtres même dans lesquels s'exprimaient fidélité et dévouement au *Duce* et au régime.

A titre documentaire nous traduisons quelques-uns de ces documents :

Télégramme de trois députés catholiques.

Excellence, dans le moment actuel il n'est pas nécessaire que nous, députés et fascistes, réaffirmions à Votre Excellence notre dévouement. Mais à cause de notre ori-

---

(1) Cf. *Corriere della Sera* (19. 7. 31).
(2) Cf. également *Corriere della Sera* (19. 7. 31) ; *Stampa* (19. 7. 31).

(1) On en trouve d'ailleurs l'aveu un peu brutal dans une dépêche datée du 13. 7. 31 de Bari et reproduite par l'ensemble des journaux sous le titre *Spontanee manifestazioni di sacerdoti pugliesi contro l'enciclica per l'Azione Cattolica*. En voici la traduction :

« Dans la province de Bari l'encyclique sur l'Action catholique a produit une pénible impression. Ceux qui en ont le plus souffert, ce sont les prêtres eux-mêmes. Remplis de douleur, ils expliquent le fait comme l'avait déjà expliqué le parti, c'est-à-dire que l'encyclique provient de l'esprit factieux des populaires qui existent encore et qui se sont réfugiés au Vatican.

» Un groupe de ces prêtres s'est spontanément rendu à la Fédération fasciste pour exprimer des sentiments analogues au secrétaire général et, par son intermédiaire, a fait parvenir des télégrammes de dévouement au *Duce* et à S. Exc. M. Giuriati.

» On ne pouvait certainement pas voir de plus solennels démentis aux affirmations formulées dans l'encyclique contre le fascisme ; d'autant plus que les prêtres susdits ont déclaré par écrit que jamais rien d'immoral ni d'antireligieux n'avait été constaté pendant tant d'années dans l'Œuvre nationale des Balilla, devenue une institution chère à leur cœur. »

On retrouve cette dépêche notamment dans les journaux suivants, tous datés du 14. 7. 31 : *Giornale d'Italia, Lavoro Fascista, Messaggero, Popolo d'Italia, Stampa, Tribuna.*

gine politique — d'où nous vient notre plus grande amertume présente — que votre Excellence nous permette d'affirmer que tous ceux qui furent autrefois avec nous dans le centre national italien restent maintenant, comme dans le passé, fermes dans leur foi au régime et à ses idéals, pour lesquels on peut bien être en même temps sincèrement et fortement italien et fasciste.

Avec nos salutations,

P. MATTEI-GENTILI,
ARISTIDE GARAPELLE, ZANO VERGA (1).

Télégramme de la Gioventù Universitaria Fascista de Milan.

Les fiduciaires de la G. U. F. (Gioventù Universitaria Fascista) de l'Université catholique du Sacré-Cœur renouvellent leur particulier, loyal, conscient et enthousiaste dévouement à leur Duce très aimé et au gouvernement national, s'harmonisant parfaitement avec le dévouement de leur âme catholique pour le magistère religieux de l'Eglise Romaine. Avec leur assurance fasciste renouvelée, eja, eja, alalà.

ADRIANO ORLANDI, ALBERTO DE CAPITAINI D'ARZAGO, MAX CACCIA-DOMINIONI, GIOVANNI POLETTI, GIAMBIANIO SIBILIA, CARLO VISMARA (2).

Déclaration des prêtres de Minervino Murge.

Nous soussignés, prêtres de Minervino Murge, tenons à déclarer ce qui suit :

Tout en nous sentant profondément dévoués à notre mission et à Notre Saint Père, nous ne nous sentons pas moins attachés à notre patrie et au régime fasciste, dans lequel nous reconnaissons le promoteur des valeurs morales de la nation qui a donné à notre religion cette impulsion et cette valorisation que voulaient détruire dans le peuple italien les ennemis de la patrie et de la religion.

Nous reconnaissons, par ailleurs, que le fascisme et les autorités locales ont toujours donné le plus grand développement à ces sentiments et que l'O. N. B. développe chaque jour davantage son influence hautement morale, patriotique et religieuse pour le plus bel avenir de la jeunesse élevée dans l'amour de Dieu et de la patrie.

Signé : Chanoine GIOVANNI LACIDOGNA,
abbé GIUSEPPE BORELLI,
abbé VINCENZO MERRA,
abbé FELICE SASSI,
chanoine FELICE LIMONGELTI. (3)

Message des prêtres de la commune de Prato.

Nous soussignés, prêtres de la commune de Prato, éprouvons le devoir de déclarer notre attachement profond et notre obéissance au Pontife romain, notre Père et Pasteur, et en vertu de la sacrée et divine mission d'amour et de paix auprès des âmes qui nous sont confiée, nous ne pouvons pas ne pas réaffirmer notre profond amour pour la patrie et notre reconnaissance émue pour le régime qui, remettant en valeur le sentiment religieux, a ramené parmi le peuple à sa vraie et efficace élévation morale le ministère sacerdotal, traîné dans la fange durant une longue semaine de douleurs par les négateurs de la religion et de la patrie. Nous reconnaissons par ailleurs que le Fascio et les autorités locales se sont toujours comportés d'une façon vraiment délicate et chevaleresque, même en exécutant des ordres qui pouvaient éveiller la susceptibilité des âmes pieuses et timorées. Du reste, notre franche déclaration ne pourra scandaliser aucun vrai galant homme, dans quelque camp qu'il combatte, parce que tous les vrais, sincères et passionnés tenants des trois mots sacrés qui, avant d'être exprimés par Manzoni, étaient de Dieu, « Dieu, Patrie, Famille », non seulement ne peuvent pas être rejetés, mais doivent façonner un seul cœur et une seule âme.

Avec l'espoir que la concorde complète des âmes fasse fuir pour toujours les nuages du beau mais envié ciel d'Italie (suivent les signatures) (1).

A ce message le *Duce* a répondu :

Je reçois votre télégramme ; dites aux prêtres de Prato que je suis heureux de leur attitude qui témoigne d'une ardente foi religieuse non moins que d'un brûlant amour pour la patrie et de dévouement au régime (2).

Lettre d'un prêtre de Mantoue.

Mantoue. — Le secrétaire fédéral de Mantoue, ingénieur Ciro Martignoni, a reçu la noble lettre suivante du prêtre mantouan Don Agostino Barucchi : « Etre frère de fascistes et me voir moi-même inscrit au parti depuis le 10 septembre 1925 a été et sera toujours pour moi l'objet d'un orgueil égal à celui d'être prêtre. Tout en réaffirmant comme prêtre mon dévouement au Souverain Pontife, comme citoyen italien, ex-combattant et invalide de guerre, je ne puis oublier les hauts mérites acquis par le Duce dans le domaine religieux, non par de simples paroles mais par la réalité des faits. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur, de me considérer toujours sincèrement attaché au parti fasciste » (3)

3° Adhésions aux organisations fascistes. Démissions de l'A. C.

A plusieurs reprises, en juillet et en août, l'*O. R.* a relevé les informations des journaux touchant des démissions de l'A. C. et des adhésions aux organisations fascistes (4).

Rappelons quelques-unes de ces informations, d'après leur date de publication par la presse :

---

(1) Cf. *Giornale d'Italia* (14. 7. 31), *Lavoro Fascista* (14. 7. 31), *Tribuna* (14. 7. 31).

(2) Dépêche de l'agence Stefani (14. 7. 31), reproduite notamment dans *Corriere della Sera* (15. 7. 31) et *Tribuna* (15. 7. 31).

(3) Cf. *Giornale d'Italia* (16. 7. 31) et *Messaggero* (16. 7. 31).

---

(1) Dépêche de Florence du 17. 7. 31. Reproduite notamment dans *Corriere della Sera* (18. 7. 31) ; *Lavoro Fascista* (19. 7. 31) ; *Popolo d'Italia* (18. 7. 31) ; *Stampa* (18. 7. 31).

(2) Cf. *Corriere della Sera* (26. 7. 31), qui publie également l'information suivante :

« Un banquet amical des autorités fascistes et religieuses a eu lieu à l'occasion de la fête de sainte Christine. Le titulaire de la paroisse, don Cesare Cianci, avait voulu que fussent également présentes à cette fête les autorités politiques et administratives du chef-lieu, et son invitation avait été acceptée.

» Parmi les assistants, on remarquait, entre autres, le podestat Sanesi, le secrétaire politique Banci-Buonamici, différents secrétaires politiques des pays voisins et un grand nombre de religieux. De brefs discours furent prononcés par le bailli et le secrétaire politique, qui rappelèrent et soulignèrent l'acte accompli par un groupe de prêtres pratésiens, lesquels, tout en manifestant leur dévouement au Pontife, ont confirmé leur sympathie au régime, acte qui mérita l'approbation du *Duce*. Le curé don Cesare Cianci remercia ensuite les autorités. »

(3) Cf. *Giornale d'Italia* (28. 7. 31), *Lavoro Fascista* (28 7. 31).

(4) Cf. *Osservatore Romano* des 2, 6, 11, 12 et 24-25 août 1931, et *D. C.*, t. 27, col. 954-955.

La société « Fulgor » abandonne définitivement l'Action catholique et passe aux organisations fascistes (1).

Démission de neuf membres d'un cercle catholique, faisant également partie d'un « fascio » de jeunes, adressée par lettre au commandant du fascio Amleto Giangiacomo (2).

Démission de Giorgio Ammannati, membre de l'Association des employés catholiques de tramways, adressée par lettre au card. Minoretti, archevêque de Gênes (3).

Demande d'inscription au parti fasciste de Don Rinaldo Stretti, curé d'une paroisse voisine de La Spezia et professeur de religion (4).

Transformation en cercle de culture fasciste de la section (135 membres) de la Fédération des hommes catholiques de Riposto (5).

Demande d'inscription au parti fasciste du Dr Carlo Tosi di Arturo, par lettre au secrétaire fédéral du parti fasciste, où il dit notamment : « Fervent catholique, je crois que cela est parfaitement conciliable avec l'enthousiasme qui me fait demander mon inscription dans les rangs du parti fasciste. » (6)

Un communiqué d'Agence donne l'information suivante :

Florence. — Pleinement d'accord entre eux, les curés et secrétaires politiques des fasci ont réalisé dans plusieurs localités de la province la transformation d'organismes dépendant précédemment de l'Action catholique en cercles fascistes, ou institutions adhérentes aux entités du régime.

C'est ainsi que, ces derniers jours, la société catholique de secours mutuels de Cercina et la philharmonique qui en dépendait ont fusionné avec le cercle récréatif fasciste et avec l'autre société de secours mutuel existant dans ladite localité, pour former un seul cercle récréatif fasciste.

C'est ainsi également qu'à Ponte, à Ema, la philodramatique et la philharmonique appartenant jadis au cercle catholique, se sont fait inscrire à l'O. N. Dopo-Lavoro sous l'égide du faisceau local (7).

Abandon de l'Action catholique par les femmes fascistes de Lussimpiccolo communiqué par un télégramme du secrétaire politique Dr Toniatti rédigé en ces termes : « Les femmes fascistes de Lussimpiccolo, à l'unanimité, renoncent à l'Action catholique et restent avec enthousiasme d'actives éducatrices morales de la jeunesse fasciste aux ordres de Votre Excellence. » (1)

Des différentes notes consacrées à ces démissions par l'*O. R.* nous citerons deux passages. Le premier est emprunté à l'*O. R.* du 26. 7. 31 :

Puisque nous sommes dans le domaine des nouvelles regardant l'Action catholique, nous avons lu dans les journaux la nouvelle que quelques prétendues associations catholiques ont abandonné l'Action catholique pour prendre d'autres dénominations et d'autres programmes. Il s'agit, en vérité, de quatre ou cinq cas seulement. Cependant, il semble opportun d'avertir que l'Action catholique ne connaissait pas l'existence de telles associations, ce qui veut dire qu'elles ne faisaient pas partie de ses organisations.

Sous le titre *A proposito di Abandonni*, l'*O. R.* (6. 8. 31) écrivait encore :

Nous devons dire seulement, et pour la vérité, que l'Action catholique ne compte depuis quatre ans — c'est-à-dire depuis le 27 avril 1927 — parmi ses organisations, aucune association sportive ou polisportive. Car — malgré l'accumulation de fausses accusations lancées de toutes parts — l'Action catholique, en tant que « participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique », s'organise seulement pour des associations et des œuvres d'activité spirituelle et morale, et non pas par conséquent purement économique, ou philodramatique, ou exclusivement récréative et sportive.

Cette énumération vaut une fois pour toutes, même pour les autres nouvelles parues successivement rapportant de prétendus abandons de l'Action catholique de la part d'associations qui ne lui ont jamais appartenu, comme par exemple un cercle Lorenzo Maiorano de Manfredonia, fréquenté le soir pour jouer aux cartes (*Mattino*, 22 juillet) ; comme une société de secours mutuels de Cercina avec la philharmonie adjointe, fusionnée avec le cercle récréatif fasciste du lieu (*Resto del Carlino*, 24 juillet) ; comme le cercle « Foi et travail » de Bari, qui a voté à l'unanimité le passage à la fédération d'artisans avec la dénomination de « cercle du Dopolavoro artisanal » (*Corriere della Sera*, 26 juillet).

4° Réveil de l'anticléricalisme

Si, en général, les polémiques ont surtout porté sur des idées et des tendances, elles ne sont point cependant toujours restées sur ce terrain.

---

(1) Cf. *Giornale d'Italia* (5. 7. 31). — L'*O. R.* (6. 7. 31) écrit à ce sujet : « Sous le titre « Société sportive catho- » lique passée au fascisme », le *Giornale d'Italia* reçoit d'Asti cette information : « La société « Fulgor » a dé- » finitivement (*sic*) abandonné l'Action catholique et est » passée avec enthousiasme aux organisations du parti fas- » ciste. La société s'appellera dorénavant « Polisportiva Ful- » gor ». Il ajoute que d'ailleurs de pareilles sociétés n'entrent pas dans le cadre des finalités de l'A. C. Quelques jours plus tard, l'*O. R.* (12. 8. 31) rectifiait cette information d'après le prêtre directeur de la « Fulgor » et affirmait que son adhésion à l'organisation nationale ne signifiait aucunement un changement ni un abandon de son but et de son esprit.

(2) Cf. *Lavoro Fascista* (10. 7. 31). — Au sujet de cette information, l'*O. R.* (11. 7. 31) remarque qu'il n'y a aucune indication de lieu ni de date et se demande par ailleurs comment « on pouvait conspirer dans l'A. C. à l'insu des membres, lesquels constituent proprement les associations, comme les associations constituent l'A. C. ».

(3) Cf. *Lavoro Fascista* (15. 7. 31).

(4) Cf. *Corriere della Sera* (16. 7. 31).

(5) Cf. *Lavoro Fascista* (22. 7. 31). — Voici la traduction du télégramme envoyé au *Duce* par M. Pennis, président de la section ; « L'ex-section de la Fédération italienne des hommes catholiques comprenant 135 membres, parmi lesquels beaucoup d'inscrits au Fascio, a aujourd'hui à l'unanimité décidé sa transformation en cercle de culture fasciste, et exprimé sa fidélité et son dévouement à Votre Excellence et au régime. »

(6) Cf. la *Voce di Bergamo* (23. 7. 31), citée par le *Giornale d'Italia* (24. 7. 31).

(7) Cf. *Giornale d'Italia* et *Tribuna* (25. 7. 31).

(1) Cf. *Lavoro Fascista* (31. 7. 31). — L'*O. R.* (12. 8. 31) rectifie l'information en ces termes : « Parmi les femmes catholiques de Lussimpiccolo, neuf étaient inscrites au parti fasciste, parce que l'A. C. n'avait jamais empêché ses membres d'appartenir aux formations fascistes ; le P. N. F. n'avait-il pas lui-même reconnu cette compatibilité ? neuf inscrites, dont deux étaient professeurs, furent appelées par le secrétaire, lesquelles, au sein du parti, auraient pu « avec une plus grande liberté » et « avec tous les détails possibles » lui expliquer l'œuvre qu'elles accomplissaient dans l'A. C., y compris l'éducation religieuse de la jeunesse. Il leur parla de la fondation d'un cinématographe moral et cita l'exemple d'évêques et de prêtres fascistes. Les neuf membres, « protestant de leur immuable attachement à la foi catholique » adhérèrent à son désir et au projet exposé. L'une d'entre elles ajouta ces mots : « J'adhère avec enthousiasme ».

Attaques contre le clergé.

En avril 1931 déjà, l'*O. R.* (3. 4. 31), au sujet d'un article paru dans la *Gioventù Fascista*, faisait remarquer que la formation de la jeunesse n'exigeait nullement qu'on la conduisît dans les prétoires pour lui révéler qu'un prêtre avait été jugé et condamné à l'expulsion, surtout lorsqu'on négligeait de dire quelle suite l'affaire avait comporté et que dans un autre cas un prêtre ayant interjeté appel avait été acquitté pour un délit inexistant.

En juillet et en août, ce ne sont plus quelques notes ou dépêches isolées qu'on trouve dans la presse : les caricatures se multiplient (1), de même encore les informations contre le clergé, dont certains membres auraient manifesté des sentiments antipatriotiques et antifascistes et auraient commis des actes gravement répréhensibles (2).

Mise au point de l' « Osservatore Romano ».

Devant cette multiplication des attaques, la plupart du temps calomnieuses, l'*O. R.* (12. 7. 31), sous la signature G. M., écrivait, sous le titre *Nostalgie anticlericali*, un article dont nous traduisons le passage suivant :

[...] Les partisans de l'anticléricalisme en sont revenus aux vieilles méthodes et ils s'y attardent avec volupté, comme pour compenser les maigres années d'abstinence et de silence.

La mine explose d'autant plus violemment que l'art humain l'a renfermée et resserrée dans le rocher. Ainsi la presse : elle rattrape le temps perdu par l'ingéniosité des chroniques, la mise en valeur des titres, sous-titres et interlignes.

Objet unique : le prêtre.

C'est un politicien, et en voici les preuves : les phrases dites en chaire, au cercle, dans la rue, à la maison, avec les amis, avec les enfants. Il est indigne du mandat d'éducateur. Et voici quelques échantillons de sa vie privée : ici il souille son nom, là il oublie son caractère et s'abaisse au niveau des autres hommes. Quatre ou cinq cas en tout, mais il faut les rassembler, les énumérer, les mettre en valeur sur les colonnes du journal ; il faut faire pression sur l'opinion publique, la convertir à l'aversion, à la haine contre le prêtre, au mépris du ministre de Dieu. Tout cela sert aux fins de la campagne anticléricale, soulevée un peu partout en Italie avec une mauvaise foi criminelle ; en voilà assez pour justifier le métier.

Il s'agit de dénonciations parfois anonymes, de propos mauvais, de vengeances personnelles, qui entament la réputation mais ne peuvent à regret aller plus loin. Certains noms de prêtres ne figurent même pas dans les annuaires diocésains ; pour d'autres encore, leur supérieur était intervenu jadis et les avait séparés du troupeau au moyen de sanctions opportunes.

Peu importe ; quiconque se plaît à accuser passe facilement sur les préjugés vieillots et désuets des chroniqueurs d'une autre époque, consciencieux et honnêtes.

Elle n'est pas très éloignée, l'affaire de Varazze, imaginée par le *Secolo* d'après les mémoires d'un gamin anormal qui attribuait à des personnes très honnêtes les honteuses fantaisies des « messes noires » dont il est question dans ces livres perfides vendus clandestinement ; plus récemment nous avons l'infâme machination organisée à Albe contre un prêtre qui fut tenu pour coupable malgré l'enquête négative menée par un fonctionnaire du gouvernement. Et tout le monde se souvient de la méchanceté dont fut victime le prêtre de Cassano all'Jonio arrêté et maintenu en prison même lorsqu'on eut la preuve que l'heure et les circonstances du crime honteux dont on l'accusait démentaient toutes les calomnies. Enfin, elle est fameuse dans les annales de la presse, l'histoire de ce prétendu « croquemitaine de Rome » que tous les journaux racontèrent dans les détails les plus minutieux, en remontant jusqu'aux actes du père et du grand'père et même jusqu'à la quatrième et cinquième génération, pour conclure — après une année ! — que le personnage en question n'avait aucun lien de parenté avec le meurtrier des petites filles romaines.

Nous ne citons que quelques épisodes, pour ainsi dire de mémoire.

Vous pouvez les multiplier autant qu'il vous plaira, vous resterez toujours en dessous de la vérité. Mais ces quelques faits suffisent pour montrer quel cas il faut faire des informations de la presse. Et notez que tous ces cancans monstrueux n'ont pas eu pour prétexte l'exaspération des luttes politiques ni l'exaltation des esprits ; notez que « la chasse au curé » ne figurait pas toujours parmi les mobiles des enquêtes et des instructions journalistiques qui s'inspiraient, parfois aussi, de motifs louables et poursuivaient un but des plus honnêtes.

Si donc, hier, la presse s'est acquittée avec tant de conscience et avec un résultat si brillant de son mandat, on peut bien demander quelle créance elle trouvera auprès du public auquel elle demande de croire à ses dénonciations anticléricales. Les accusateurs sont d'avance réduits au silence, en raison de leurs états de services antérieurs.

Et quand bien même quatre, huit ou dix prêtres auraient été justement dénoncés, en Italie, qu'est-ce que cette poignée de déserteurs du bercail du Christ à côté des soixante mille prêtres que compte, dans la péninsule, le clergé séculier ?

On ne diffame pas, avec une légèreté aveugle, toute une caste de personnes à cause de l'aberration de quelques-unes qui — emportées par la passion — ont oublié leur caractère, leur dignité et les lois divines et humaines.

D'autant moins qu'à la meute hurlante, lancée contre la soutane du prêtre, on peut adresser — avec les mêmes effets que ceux enregistrés dans l'Evangile — l'intimation du Christ : « Qui de vous est sans péché jette la première pierre ! »

Et d'autant moins encore lorsque la diffamation tombe du haut de ces chaires qui chaque jour prêchaient le paganisme, sous forme de nouvelles licencieuses, d'illustrations pornographiques, de chroniques théâtrales très sensuelles, créant ainsi un milieu, où c'est par miracle qu'on peut mettre le pied sans se souiller.

La toute dernière levée de boucliers anticléricaux contre le prêtre (et l'on ne doit pas s'étonner que le petit et pauvre curé de campagne soit assailli avec tout l'attirail de la secte, quand il a été possible de lire, ces jours-

(1) Dans ces caricatures, c'est en général l'A. C. et la Jeunesse catholique qui sont tournées en ridicule. Le *Popolo d'Italia* notamment en a publié dans ses numéros des 29 et 30 mai, des 16 et 19 juillet 1931. La *Tribuna*, de même dans ses numéros des 14 et 17 juillet 1931. Les plus nombreuses ont paru dans le *Lavoro Fascista* aux dates suivantes : 27, 30 et 31 mars, 27 mai, 4, 5, 10, 11, 12, 13 juin, 3, 7, 9, 11, 12, 16, 17 et 18 juillet 1931.

(2) Il n'est pas utile de dresser la liste complète de ces diverses informations. Notons seulement que le *Lavoro Fascista* en contient quelquefois plusieurs le même jour dans ses numéros des 7, 9, 10, 11, 12, 15, 18 juillet 1931. Voici à titre d'exemple quelques-uns des titres placés en tête des notes du *Lavoro Fascista* : « Sacerdoti indegni denunziati all'autorità giudiziaria » (7. 7. 31) ; « Un prete che si vergogna di essere nato in Italia ! » (9. 7. 31) ; « Un prete antiitaliano in terra italiana » (12. 7. 31) ; « Un sacerdote si appropria di una vistosa somma e fugge con la sua amante » (18. 7. 31) ; « Un prete di Postumia denunciato per ubbriachezza repugnante e sospeso *a divinis* » (18. 7. 31).

ci, les plus arrogantes invectives contre les évêques et le Souverain Pontife) s'inspire d'un mobile perfide : celui de faire juger les ministres du culte incapables et indignes d'élever les petits enfants. Tant il est vrai que les chroniques où le clergé est diffamé ont été placées, par tous les journaux et périodiques, en marge même de la polémique sur l'Action catholique. Et en disant *par tous* nous entendons dénoncer un plan préconçu qui sent la conjuration (1).

Grâce à Dieu, en face de quelques sujets indignes, le clergé d'Italie peut présenter les noms d'éducateurs qui resplendissent au firmament de l'Eglise, comme des astres de première grandeur, et il suffit même d'un seul d'entre eux pour créer une nouvelle et merveilleuse apologie : Don Bosco.

En outre, si, à la complaisance scrupuleuse des journalistes de faire ressortir les défauts du prêtre, s'ajoute le but sournois de diffamer le catholicisme, d'enlever son crédit et son prestige à l'Eglise de Dieu, en la détruisant dans l'esprit des hommes, nous ferons observer à ces petits Voltaire que des fautes mêmes de ses fils l'Eglise tire un éternel argument de sa grandeur et de sa divinité : nonobstant la méchanceté humaine elle vit et agit depuis deux mille ans. [...]

Une déclaration surprenante.

L'*O. R.* (15. 7. 31), sous le titre *Immutato rispetto alla religione e ai suoi ministri*, publie cette note :

Le journal *La Gazzetta* — organe officiel du Parti national fasciste pour la Sicile et la Calabre — du dimanche 12 juillet 1931, dans un article intitulé « Confutazione dell'enciclica per l'Azione cattolica » et signé de I. Fossani, déclare entre autres choses : « Par l'absurde nous voulons donner la mesure de notre obéissance aveugle : Si le *Duce* nous ordonnait de fusiller tous les évêques nous n'hésiterions pas un instant. Si dans nos rangs quelqu'un se trouvait, par hasard qui ne fût pas de cette trempe, le Pape pourrait le réclamer pour lui. »

Publications contre le Pape.

a) « Preti, adagio! ».
« La catastrofica politica di Papa Ratti ».

Dans un communiqué officiel, l'*Osservatore Romano* (24. 6. 31) écrit :

On continue à répandre des opuscules anciens et nouveaux, par exemple : *Preti, adagio!* et *La catastrofica politica di Papa Ratti.*

Nous ne relèverons certes pas la chose pour la bassesse vulgaire de son contenu, mais seulement pour constater une fois de plus comment, malgré les lois en vigueur et les conventions solennelles, devenues elles aussi une loi d'Etat, et nonobstant la censure, qui sait bien faire respecter les lois quand elle veut, on peut librement continuer d'offenser le Saint-Père.

b) Une note bibliographique.

Sous le titre *Nota bibliografica*, l'*O. R.* (7. 8. 31) (1) publie en première page une note ainsi conçue :

Critica fascista — « revue de quinzaine du fascisme dirigée par Giuseppe Bottai et Gherardo Casini », — dans son numéro 15 du 1er août 1931, publie un article intitulé « Commentaire profane pour le Pape Ratti ».

Notons que l'article signé d'un pseudonyme — Quirinus, — écrit avec une âpreté polémique parfois blasphématoire, paraît dans une revue dirigée par un ministre du roi actuellement en charge.

c) Le libelle « Svaticanamento ».

Dans son numéro du 16. 7. 31, l'*Osservatore Romano* publiait une note sous le titre *Immutato rispetto...* que nous traduisons *in extenso:*

Un libelle a été imprimé sous le titre « *Svaticanamento* » signé d'un vulgarisateur connu d'opuscules sectaires et de quatre de ses pareils.

Le libelle, écrit dans la phraséologie vulgaire des anticléricaux et des maçons de triste mémoire, est inspiré par la haine la plus aveugle et la plus violente envers l'Eglise et le Pape.

On y parle de la « trahison d'Achille Ratti, Italien renégat, qui — sous le masque de chef des catholiques, mais depuis longtemps travaillant sur le terrain profane et politique — tente d'opérer la coalition de tous les antifascistes du monde entier ».

On y affirme que « les fascistes catholiques, c'est-à-dire les pratiquants, sont une ridicule minorité. La majorité des Italiens n'est pas pratiquante, et par suite n'appartient à aucune Eglise ».

Autre assertion : « Le mot *prêtre*, depuis un temps infini, est devenu, en Italie, synonyme d'hypocrite, de parasite, de fou, d'antiitalien. Crier à un adversaire le mot : *Prêtre !* c'est le souffleter dans l'âme, l'offenser de la façon la plus terrible. »

Le doux et saint Pontife Pie IX y est appelé « le brigand poltron Mastaï Ferretti ».

En conclusion, on réclame « du *Duce* la dénonciation du Concordat », afin qu'ainsi « on revienne à la situation du 20 septembre 1870, lorsque Pie IX, fuyant dans les Eglises de Rome, était à la merci des troupes italiennes, de l'Etat italien, du peuple italien, et du roi de Savoie ».

La haine maçonnique qui inspire les auteurs transparaît plus spécialement dans la conclusion, ainsi conçue : « De la part de l'Etat italien, par contre, il subsiste encore un grand roi victorieux, et c'est là la prodigieuse nouveauté du *Duce*, créateur d'un régime puissamment italien, grâce auquel l'arrestation et la condamnation de l'Italien renégat Achille Ratti et de ses complices serait une facile opération par le moyen d'une légion de chemises noires de Rome et la conséquence logique d'un procès en règle du Tribunal spécial de la révolution fasciste ».

Sans commentaires. Les lecteurs se souviennent que

---

(1) Dans ce paragraphe le *Lavoro Fascista* s'est sans doute senti visé, car, après l'avoir reproduit, il ajoute ce commentaire (*Lavoro Fascista*, 14. 7. 31) :

« L'attirail de la secte », le « mobile perfide », le « plan préconçu qui sent la conjuration », voilà autant de fleurs d'une phraséologie qui révèle tout un état d'âme et une intention aussi habile que transparente.

» La secte, suivant le vocabulaire de l'*Osservatore Romano*, serait le fascisme, ce même fascisme qui a fait pour la religion catholique ce que tous savent ; « le plan préconçu qui sent la conjuration » est l'unanime insurrection du peuple italien dont la presse s'est faite l'écho ; « le mobile perfide » enfin n'est que la rétorsion de l'accusation portée par l'encyclique papale contre le fascisme de ne pas savoir élever la jeunesse.

» Du moment qu'on nous accuse de cacher des principes contraires à l'éducation des jeunes gens, il est naturel que nous démontrions que ceux qui revendiquent totalement la mission d'élever les jeunes gens au nom de l'idéal chrétien ne sont pas tous dignes de cette fonction.

» Mais, puisque tel n'est pas le motif principal de la polémique, ainsi, répétons-nous, habile est la tentative de l'organe vatican de déplacer l'objectif que nous avons visé. Pourquoi l'*Osservatore* tente-il ce glissement ?

» Le motif apparaît clair si l'on observe comme nous l'avons fait l'attitude du clergé italien en ces derniers jours. » [...]

(1) Notons que ce numéro de l'*O. R.* n'est pas parvenu à plusieurs abonnés parisiens.

dans le traité de Latran, signé par S. Exc. le chef du gouvernement, le 11 février 1929, et ratifié le 7 juin suivant, il y a un article, le huitième, qui dit textuellement ceci : « Les offenses et les injures publiques commises sur le territoire italien contre la personne du Souverain Pontife par discours, par actes ou par écrits, sont punies comme les offenses ou les injures à la personne du roi. » (1)

L'*O. R.* (17. 7. 31) publie en première page, sous le titre *Libello sequestrato*, un communiqué que nous traduisons :

Il Popolo di Roma annonce que le libelle intitulé « *Svaticanamento* » a été séquestré et que les auteurs « seront déférés, conformément aux lois, à l'autorité judiciaire ».

Nous en prenons acte bien volontiers. Mais si, comme l'affirme le journal qui donne cette nouvelle, on se permet d'insinuer qu'hier nous l'aurions tue exprès, nous lui faisons observer que comme il ne nous était pas possible de savoir que « seraient déférés à l'autorité judiciaire » les auteurs du libelle, de même ne pouvions-nous annoncer, avant que la nouvelle ne fût donnée, le séquestre du libelle lui-même, pour cette raison que nous ne savons pas encore si l'on a séquestré ou non un innommable petit journal satirique de Florence qui dans son numéro 867 n'a rien à envier, en fait d'offenses au Souverain Pontife au libelle susnommé ( ).

(1) Sur ce libelle, la *Civiltà cattolica* du 1. 8. 31, sous le titre « Séquestration d'un libelle », donnait de son côté quelques renseignements complémentaires que nous lui empruntons :

« Pendant les polémiques... un petit livre a été publié à Florence ou plutôt un libelle intitulé « *Svaticanamento* ». Les auteurs en sont Emilio Settimelli, Ottone et Bruno Rosai, Remo Chiti et Alberto Maurizio. Comme exemple du style et de l'esprit dans lesquels ce libelle est écrit, il suffira de dire qu'il parle de la « trahison » d'Achille Ratti, Italien renégat qui, sous le masque de » chef des catholiques, mais agissant, depuis longtemps, » manifestement sur le terrain profane et politique, ose » tenter d'opérer la coalition de tous les antifascistes du » monde ».

» Avant ce passage, la brochure remarque que pour le régime « il serait chose facile à une légion de chemises » noires d'arrêter et de condamner l'Italien renégat » Achille Ratti et ses complices et que ce serait la suite » logique d'un procès « rectiligne » au tribunal spécial de » la révolution fasciste ». Le libelle a été séquestré et les auteurs ont été déférés au tribunal spécial pour la défense de l'Etat, en raison de l'article 297 du nouveau Code pénal et de la loi n° 674 du 4 juin 1931 portant la prorogation du même tribunal spécial. Settimelli n'en est pas à ses premières armes en ce genre de divulgation, inspirée de la haine la plus aveugle et la plus violente contre l'Eglise, le Pape et le sacerdoce. Rappelons son libelle intitulé « Preti, adagio ! » où sa haine se donne libre cours. Notons-en ce passage : « En des temps moins troubles parce que moins clairs, nous n'avons pas hésité à nous définir catholiques. Il nous sera bon de rectifier. La définition avait une signification vague et dans un certain sens polémique, car nous ne sommes pas catholiques dans le sens strict du mot ». Et dire que ce monsieur, qui se dit catholique « dans un certain sens polémique », manifeste quelques lignes plus loin l'intention de donner une leçon de sincérité aux Jésuites ! »

(2) Il s'agit sans doute d'une des deux publications mentionnées dans le communiqué de l'archevêché de Florence, reproduit dans l'*O. R.* (20-21. 7. 31) et dont voici la traduction : « La Curie archiépiscopale de Florence a publié le communiqué opportun suivant :

» Vu l'opiniâtreté avec laquelle les hebdomadaires « *Il 420* » et « *Il 13* », publiés à Florence, offensent ce qu'il y a de plus précieux pour l'âme du peuple chrétien, nous recommandons aux fidèles de l'archidiocèse de ne pas les acheter, de ne pas les laisser pénétrer dans leurs familles, et encore moins de permettre qu'ils viennent dans les mains de la jeunesse. — GIOACCHINO BONARDI, *évêque titulaire de Pergame, vicaire capitulaire.* »

A son propos encore, pour prouver que nous ne voulons vraiment faire aucune réticence concernant les faits dont nous sommes informés à temps, nous ajouterons que nous connaissons de source sûre que des quatre auteurs du libelle séquestré un a été privé de toute activité dans le parti, et que les trois autres n'ent font pas partie (1).

5° Antifascisme et Franc-Maçonnerie

On se souvient que, dans l'encyclique *Non abbiamo bisogno*, S. S. Pie XI avait écrit :

Nous, Eglise, religion, catholiques fidèles (et pas Nous seulement), nous ne pouvons être reconnaissants de ce qu'après avoir mis dehors le socialisme et la maçonnerie, nos ennemis déclarés (et pas seulement Nos ennemis à Nous), on les ait si largement réintroduits, comme tout le monde le voit et le déplore ; ils sont même devenus d'autant plus forts et dangereux qu'ils sont plus dissimulés, et, en même temps, favorisés par le nouvel uniforme (2).

C'est à ce passage que répond le second point de la déclaration du directoire du Parti national fasciste du 14 juillet 1931 :

Le directoire du Parti national fasciste repousse avec indignation et avec une connaissance précise des faits les affirmations contenues dans le véritable et propre récent appel à l'étranger parti du Vatican, suivant lequel les francs-maçons seraient redevenus en faveur dans les rangs du Parti. [...] Le Directoire du P. N. F. constate l'alliance inouïe formée fatalement entre le Vatican et la Franc-Maçonnerie unis dans une commune hostilité contre l'Etat fasciste (3).

L'affirmation par laquelle se termine la déclaration du Directoire a servi de thème à une polémique fort étendue (4).

(1) Le *Lavoro Fascista* (17. 7. 31), sous le titre « *Svaticanamento* », consacre à ce communiqué quelques lignes où nous lisons :

« [L'*O. R.*] n'a pas lieu de se plaindre, car il doit savoir qu'en Italie circulent des publications dans lesquelles on vilipende, offense, condamne, etc. Le gouvernement central, par un acte prompt et honnête — nous ne dirons même pas énergique, — a soustrait un morceau épicé et scandaleux à la gloutonnerie de l'organe vatican, lequel pourtant, nous en sommes certains, continuera à donner des nouvelles de cette publication, mais sans parler du sort qu'elle a eu. »

(2) Cf. *D. C.*, t. 26, col. 77.

(3) Cf. dans *D. C.*, t. 27, col. 966, le texte complet de ce second point.

(4) Se reporter aux citations déjà faites par la *D. C.* :

1° En ce qui concerne la Franc-Maçonnerie : Les francs-maçons ne sont pas redevenus en faveur dans les rangs du parti fasciste (déclaration du Directoire fasciste du 14. 7. 31 en réponse à une affirmation de l'encyclique) : 27. 966 ; — Alliance du Vatican et de la Franc-Maçonnerie contre l'Etat fasciste (déclaration du directoire du P. N. F.) : 27. 966 ; — Contre la prétendue collusion du Vatican et de la Franc-Maçonnerie (réponse à la déclaration du P. N. F. (*O. R.*, 16. 7. 31) : 27. 969 ; — Les journaux de la Maçonnerie ont pris position pour le Pape (*Messaggero*, (7. 7. 31) : 27. 980 ; — L'encyclique et la politique de la social-maçonnerie (R. FORGES DAVANZATI, *Tribuna*, 11. 7. 31) : 27. 987 ; — Les relations du fascisme avec la Franc-Maçonnerie (L. JOUBERT, *Correspondant*, 10. 9. 31) : 27. 1005.

2° En ce qui concerne l'antifascisme : l'encyclique

Citons en premier lieu quelques-uns des commentaires fascistes sur cette déclaration :

Le fascisme n'a aucun rapport caché avec la Franc-Maçonnerie. Ce reproche s'appliquerait mieux à l'Église.

Le *Corriere della Sera* (15. 7. 31), sous le titre *Alta protesta e vibrate denunce del Direttorio del Partito presieduto dal Duce. Moderazione e fermezza*, écrit :

Dans l'encyclique, on a dit que les franc-maçons, chassés par la porte, étaient rentrés dans le fascisme par la fenêtre. Des cas isolés d'astuce et de chance particulière peuvent toujours se produire, mais le phénomène comme tel n'existe pas. Fascisme et Franc-Maçonnerie sont et restent aux antipodes. Il ne faut pas se baser sur l'équivoque et sur l'exception : la mentalité fasciste n'est pas maçonnique, et elle ne peut l'être comme ne l'a jamais été et ne pourra jamais l'être la mentalité du *Duce* : il y a entre eux une barrière, bien plus, un abîme, creusé dans des circonstances historiques et facilement avouables.

Mais il serait bien mieux de ne pas toucher à certains points. Nous ne voulons pas nous faire l'écho de l'accusation précise que certains journaux nationalistes étrangers portent contre les hautes sphères dirigeantes du Vatican (qu'il ne faut pas confondre avec l'Eglise) d'entretenir des rapports cachés avec les fauteurs d'intrigues maçonniques. Que ce soit exact ou non, il n'en est pas moins certain que l'accueil généralement favorable de la presse démo-maçonnique à la dernière encyclique fait penser, pour le moins, à une coïncidence partielle d'intérêts et de sentiments, en ce qui regarde la lutte antifasciste (1).

---

n'a intéressé que les ennemis du fascisme (*Corriere della Sera*, 8. 7. 31) : 27. 972 ; — Elle a été une contribution à l'agitation politique de l'antifascisme étranger (*Giornale d'Italia*, 8. 7. 31) : 27. 974 ; — (VIRGINIO GAYDA, *Giornale d'Italia*, 10. 7. 31) : 27. 975 ; — A l'étranger, les journaux catholiques, anticatholiques, franc-maçons, socialistes, ont pris position contre le fascisme (*Messaggero*, 7. 7. 31) : 27. 980 ; — Id. (*Popolo d'Italia*, 11. 7. 31) : 27. 985 ; — Id. (A. TURATI, *Stampa*, 11. 7. 31) : 27. 986 ; — La protestation de l'étranger en faveur de Pie XI sous-entend une aversion pour l'Italie (A. MUSSOLINI, *Popolo d'Italia*, 7. 7. 31 et 9. 7. 31) : 27. 982-983 ; — Le Pape n'a pas voulu favoriser les adversaires du fascisme (*O. R.*, 10. 7. 31) : 27. 990 ; — Le Pape a voulu aliéner l'opinion publique mondiale à l'égard du régime fasciste (*Morning Post*, 7. 7. 31) : 27. 891 ; — L'encyclique serait une invitation à la lutte contre le fascisme (*Frankfurter Zeitung*, 6. 7. 31) : 27. 993 ; — L'encyclique dénonce le régime fasciste (*Voelkische Beobachter*, 29. 7. 31 ; *Vorwaerts*, 5. 7. 31) : 27. 998 ; — L'encyclique constitue le plus terrible réquisitoire contre le fascisme (*Ere Nouvelle*, 6. 7. 31 ; ARTURO LABRIOLA, *Ere Nouvelle*, 14. 7. 31 ; H. TORRÈS, *Œuvre*, 6. 7. 31) : 27. 1006-8.

(1) Le même *Corriere della Sera* (16. 7. 31) citait l'extrait suivant d'un article d'Angelo Crespi, dans la *Libera Stampa* (journal antifasciste de Paris) : « Sans le vouloir, les dents serrées, sans l'ombre d'un aveu de l'erreur qui l'a conduit au 11 février 1929, Pie XI a été obligé d'écrire un des documents les plus efficaces de propagande antifasciste, un document qui détruira presque entièrement tout le prestige que le fascisme avait obtenu par la soi-disant conciliation, un document qui rend plus qu'impossible aux deux partis de quitter les positions prises et qui est plus que jamais le commencement d'une lutte dont les effets seront nécessairement incalculables pour les deux. La lutte antifasciste ne fait qu'entrer dans sa phase centrale et épique, la phase où chacun se rend compte que ne pas faire de la politique veut dire abdiquer sa qualité d'homme, avoir une conscience propre et une mission dans la vie... »

Le fascisme ne connaît ni la Maçonnerie verte ni la Maçonnerie blanche.

De M. ARNALDO MUSSOLINI, dans le *Popolo d'Italia* (16. 7. 31) :

[...] Que la Maçonnerie renaisse au sein du parti est une affirmation gratuite. Il a fallu du courage pour chasser l'hydre qui avec ses tentacules s'agrippait aux consciences dans le domaine spirituel, et à l'Etat dans le domaine matériel. La politique fasciste se fait à la claire lumière du soleil. Elle n'obéit qu'à la passion nationale indépendamment des influences secrètes et de parti d'après l'ancien style. Quand on pense que le sort du gouvernement dans le Parlement italien de 1919 à 1922 était réglé par Don Sturzo, Eminence grise des ministres et des banques, nous devons dire que nous sommes guéris de deux Maçonneries, la verte et la blanche.

Par des voies opposées, aujourd'hui les deux sectes se recherchent, se retrouvent et s'exaltent en dehors des confins de la patrie. Elles s'appuient sur l'intrigue et sont méprisées même par leurs protecteurs et amis étrangers. Tout le mouvement international autour de situations « impossibles » du Vatican n'est pas allé plus loin que des télégrammes d'une solidarité générique et de quelques pèlerinages manqués [...] (1).

Un prétendu communiqué de la Franc-Maçonnerie française proclame l'accord de la F.·. M.·. avec l'Église.

Le *Lavoro Fascista* (10. 7. 31), quelques jours avant la déclaration du Directoire, avait publié, sous le titre *Un quasi sibillino comunicato della massoneria francese a proposito del l'Enciclica*, cette dépêche datée du 9, que lui téléphonait de Paris son correspondant particulier :

---

(1) Parmi les appréciations étrangères concernant ce même second point de la déclaration du Directoire, recueillons les quelques lignes suivantes, empruntées à un article de la *Reichspost* (16. 7. 31) intitulé « Fascisme, révolution, Franc-Maçonnerie et Balilla » :

« [...] Il est peu probable que le fascisme italien ait amélioré sa position morale dans le monde par ces trois déclarations du Directoire du parti. Au contraire, même, par leur ton ces trois réponses sont propres à graver encore plus profondément dans la conscience des peuples le fait que le régime fasciste est en opposition sérieuse avec les chefs de l'Eglise universelle catholique.

» Ces réponses à l'encyclique ne brillent pas non plus par leur franchise. Il saute aux yeux de tous que l'affirmation que les chemises noires sont accusées de prêter serment seulement « pour le pain, la carrière et la vie » est fait dans un but démagogique et n'est qu'un artifice pour faciliter la protection des chemises noires contre les accusations. Le reproche de l'encyclique ne s'adresse pas aux chemises noires mais à la méthode qui consiste à pousser les jeunes gens à prêter le serment sans être admis à juger son contenu, en considération de leur avancement et de leur avenir. L'encyclique n'accuse pas les opprimés mais elle prend leur protection contre la pression et la violence.

» Avec plus de légèreté encore le Directoire se défend contre l'affirmation de l'encyclique que les influences franc-maçonnes et anticléricales peuvent de nouveau par la tolérance fasciste se faire valoir comme l'ont montré les derniers excès contre l'Eglise et le Pape. C'est avec une impression douloureuse qu'on voit le Directoire simplement retourner l'arme et affirmer qu'il y a par la force des circonstances une coalition entre le Vatican et la Franc-Maçonnerie. Il aurait mieux valu que le Directoire se soit occupé des faits concrets dont avait parlé l'encyclique. [...] »

A propos de l'encyclique papale la Maçonnerie française publie le communiqué suivant :

« Nous avons examiné avec soin les extraits de la récente encyclique, et s'il est exact que ce document pose le principe de la défense de la liberté de conscience et du droit naturel considéré comme divin, nous ne pouvons que l'approuver. »

Après cette approbation par laquelle la Maçonnerie et l'Eglise forment un front unique contre le fascisme, le communiqué ajoute :

« Nous craignons toutefois que ce soit seulement une fois de plus, une question de conflit entre l'Eglise et le pouvoir civil en dehors de tout principe humanitaire, et que l'Eglise ne vise pas autre chose que ses propres intérêts.

» Nous avons lu, en outre, avec surprise ce qui suit dans l'encyclique : « Par contre, au même moment, on réintroduit de nouveau en Italie le danger de la Franc-Maçonnerie. »

Le communiqué rappelle qu'aucune Maçonnerie régulière n'est reconnue en Italie et affirme de nouveau qu'elle est inconciliable avec le fascisme, chose sur laquelle nous sommes parfaitement d'accord.

Partant, le document maçonnique conclut en se demandant comment le Pape, qui accuse Mussolini de faire des communications tendancieuses et contraires à la vérité et à la justice, peut jamais divulguer des inexactitudes pareilles.

Le communiqué conclut : « La Maçonnerie est en principe d'accord avec l'Eglise ; seulement elle a peu de confiance en l'Eglise, craignant qu'en définitive elle ne fasse uniquement « venir l'eau à son propre moulin et non au moulin public. » (1)

Nous ne citerons que cette seule dépêche, jugeant inutile de reproduire les autres notes du même journal écrites dans le même ton et qui, à propos des commentaires de l'étranger, répètent toujours la même accusation d'une prétendue solidarité entre la Franc-Maçonnerie et le Vatican (2).

Survivance de l'activité maçonnique en Italie.

La *Tribuna* ayant elle aussi pris à son compte cette même accusation, l'*Osservatore Romano* (17. 7. 31), sous le titre *Citazioni*, répondait :

Le document a suscité de graves remarques à cause de son allusion à l'activité maçonnique en Italie.

Sur ce point aussi on ne pourra nous dénier le devoir de nous entendre d'une façon objective, si objective que nous ne dirons pas un mot de nous-mêmes.

Citons seulement la *Tribuna* du 9 juin 1931, p. 2, cinquième colonne, rubrique « En marge », titre : « Pourquoi ? »

Elle écrit :

La Franc-Maçonnerie a étendu partout ses tentacules.

« Je suppose qu'on n'a jamais lu un communiqué ainsi conçu : « Tizio est expulsé du parti ou suspendu » parce qu'il s'est fait inscrire à la Franc-Maçonnerie » après que le Grand Conseil, en date du 13 février » 1923, eut proclamé l'incompatibilité qui existe entre » le fait d'appartenir au fascisme et celui de faire partie » de la Franc-Maçonnerie. » Tandis que « tout motif a trouvé place dans le catalogue des mesures disciplinaires fascistes, depuis le motif très vaste de l' « incompréhension » jusqu'à ceux plus spécifiques qui ont été la résultante d'enquêtes opérées jusque dans l'intimité des familles, la Franc-Maçonnerie, au contraire, n'a jamais eu l'honneur d'être élevée au rang de motif d'un règlement disciplinaire du Parti ». Giovanni Preziosi en cherche le pourquoi dans la *Vita Italiana*. « Pourquoi ? Il est sûr que tous les chefs du Parti n'ont pas été tendres pour la Franc-Maçonnerie ; mais il n'est pas moins certain que pareilles questions n'ont pas été portées devant le Parti. Mais [...] la Franc-Maçonnerie est vivante et prospère et, sans loges, elle a étendu des tentacules partout. »

Des preuves : la circulaire du 17 décembre 1923.

« Scandale ? — se demande la *Tribuna*. Non. Parce que Preziosi cite des preuves en abondance, parmi lesquelles une circulaire de la loge Domenico Cirillo de Naples, en date du 17 décembre 1923, c'est-à-dire dix mois après que le Grand-Conseil eut voté l'incompatibilité entre la Franc-Maçonnerie et le fascisme. De cette circulaire il résulte clairement que « la Franc-Maçonnerie a continué à travailler à la conquête du fascisme à l'insu de tous ceux qui étaient ou sont fascistes, inconscients de tout ce qui se tramait contre leur idéal et leur passion. »

» Le cas de Naples n'est pas un cas isolé », a fait observer la *Tribuna*, et elle ajoute encore : « Il faut donc ouvrir les yeux ; et pour commencer il est nécessaire de gagner ceux qui au centre et à la périphérie sont les « envoyés » auprès du Parti et des membres du gouvernement, pour l' « accomplissement des pratiques » qui tiennent au cœur du Grand Maître. Y a-t-il encore de ces envoyés ? »

Il faut établir le « casier politique » des fascistes pour savoir s'ils ont été francs-maçons.

Elle continue :

« Maintenant veut-on l'élimination du Parti de tous ceux qui furent franc-maçons ? Non, au contraire. On veut seulement accomplir le devoir fasciste de soumettre l'opportunité de créer une bonne fois ce casier politique composé de renseignements personnels sur tous ceux qui ont la charge et l'honneur d'appartenir au Parti fasciste. Les renseignements sur chaque membre inscrit, outre le casier judiciaire et tout ce qui peut être connu du passé fasciste et de la vie de l'inscrit, devraient contenir ces demandes avec les réponses correspondantes.

» A-t-il été inscrit à la Franc-Maçonnerie ? En est-il sorti en février 1923 ? S'est-il inscrit à la Franc-Maçonnerie après février 1923 ? »

A quoi tout cela servira-t-il? demande la *Tribuna;* et elle répond avec la *Vita Italiana:* « Le voici tout de suite. Avant tout, à mieux connaître et juger par leur passé chaque compagnon ; parce qu'il n'y aura personne qui pourra jurer sur la conduite de quiconque n'est pas sorti de la Franc-Maçonnerie après le 15 février ; et personne ne se fiera aveuglément, aux heures difficiles, à celui qui est entré dans la Franc-Maçonnerie après cette époque. Et puis, ce qui est le plus urgent, cela sert à briser la chaîne.

» Quand par exemple, le secrétaire du Parti devra ordonner une enquête sur chaque contestation ou querelle au centre ou à la périphérie, entre un inscrit qui fut franc-maçon et un autre qui ne l'a jamais été, il se gardera bien d'en charger un camarade qui fit partie de la Franc-Maçonnerie, et il se souviendra que le fait suivant est une expérience séculaire acquise, à savoir qu'en face du lien maçonnique disparaissent tous les autres liens : un franc-maçon ne mord pas un autre franc-maçon.

(1) Ce communiqué a été vainement cherché par nous dans les publications françaises. Le bureau de presse catholique K. I. P. A. en reproduit des passages le 11. 7. 31.

(2) Notons encore dans le *Lavoro Fascista* (11. 7. 31) l'article intitulé *Date a Cesare*. Dans le même journal (12. 7. 31), l'article *Res judicata*. Enfin, une autre information parue dans le *Lavoro Fascista* (16. 7. 31) sous le titre *Indignazione fra gl'italiani a Parigi, per il connubio papato-grande oriente.*

» Le secrétaire du Parti devra-t-il, par exemple, ratifier un directoire provincial ? Il consultera la fiche et il se rendra compte de la couleur maçonnique ou antimaçonnique ou... neutre du secrétaire fédéral, pour le choix de ses collaborateurs.

» Le secrétaire du Parti découvre-t-il un tel préféré aux autres, tout en étant dépourvu des qualités requises, dans les conseils des Sociétés anonymes, dans les charges provinciales, dans les administrations des œuvres pies, etc., il consultera la fiche, et dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent il en trouvera l'explication dans la constante solidarité maçonnique.

» Le secrétaire du Parti veut-il se rendre compte de la raison de certaines insertions et du motif pour lequel un inscrit sans capacité ou sans mérite monte, tandis qu'un fasciste capable et méritant piétine sur place ou descend ? Qu'il consulte la fiche et il trouvera la solution ».

Mais alors — demande finalement la *Tribuna*, la Franc-Maçonnerie n'est pas vraiment morte ? » Et elle conclut : « Malheureusement, nous l'avons signalé d'autres fois. »

Absurdité d'une prétendue collusion entre l'Église et la F.·.-M.·.

De l'*Osservatore Romano* (19. 7. 31), sous le titre « Per una citazione » :

La *Tribuna* nous consacre « deux mots » parce que nous avons reproduit hier soir seulement sous la rubrique « *In margine* », une longue citation d'une note antimaçonnique de la *Vita Italiana*.

Il faut dire que ce n'était pas le cas de le faire plus tôt, car c'est le 15 juillet seulement qu'a été démenti ce renouveau d'activité maçonnique que, dit l'encyclique, « tous voient et déplorent », y compris, avons-nous ajouté, la *Vita Italiana* et la *Tribuna*. Rien d'autre.

Quant aux « deux mots », nous convenons qu'on ne pouvait en dire davantage, après notre « large citation ». Et même ces deux mots sont déjà de trop s'ils servent à rejeter encore une fois sur nous les prétendues « collusions » des catholiques avec les forces maçonniques — à ce propos nous renvoyons le lecteur à tout ce que nous avons répété pendant plus d'un mois à partir du 15 février — et à affirmer que « c'est une encyclique qui peut servir la cause antifasciste, laquelle est toujours et surtout une cause maçonnique ».

De toute façon la *Tribuna* donne ici comme *possibilité* seulement ce que la seconde déclaration du directoire du P. N. F. donnait au contraire comme étant la vraie et propre réalité, à tel point qu'elle constatait « l'alliance inouïe conclue fatalement entre le Vatican et la Franc-Maçonnerie ».

Nous prenons acte de l'indéniable « atténuation ». Mais nous lui réservons, en plus de ce que nous avons déjà dit sur l'absurdité de pareilles assertions, les réflexions suivantes :

Le *Debate* du 14 juillet nous atteste qu'à la clôture du Congrès socialiste espagnol le représentant de la concentration antifasciste socialiste et maçonnique « fit allusion aux relations actuelles du fascisme et de l'Eglise et termina en disant qu'eux — les antifascistes — le jour de leur triomphe marcheront contre Mussolini et contre le Pape ».

Nous ne savons si quelqu'un dans l'assistance fit la recommandation suivante : Suivez Pierre avec prudence ! Nous savons seulement que ces paroles ne sont pas nouvelles pour les catholiques. Avant-hier nous en avons cité de semblables. Nous savons que l'Eglise, que le Pape ne les ignorent pas et que ce serait d'autre part pure folie de penser que tous ceux que l'encyclique appelait « Nos ennemis » (et pas seulement les Nôtres) viennent à cesser de l'être en fait, tandis que persiste inchangé et irréductible le choc de principes opposés, de buts insociables, d'idéals opposés. Il serait vain, aussi, de croire que l'Eglise, que le Pape, dans l'accomplissement de leur mission particulière, dans la défense de la vérité, pussent se préoccuper d'une louange intéressée quelconque, alors qu'ils n'ont jamais sacrifié une syllabe à une quelconque lâche insulte.

Efforçons-nous de nous élever au-dessus des passions politiques, jusqu'à l'atmosphère où agit librement le Vicaire du Christ et il sera plus facile de lui rendre finalement la justice qu'il attend et l'hommage qui lui est dû.

Des journaux qui se scandalisent de certaines adhésions à l'encyclique ne répugnent pas à la solidarité que leur témoignent des organes protestants.

De l'*Osservatore Romano* (11. 7. 31), sous le titre « Contradictions » :

L'*Osservatore*, hier, écrivait entre autres : « Quelques journaux, parlant de l'attitude, à l'étranger, de certains milieux antifascistes, socialistes et francs-maçons en face du douloureux conflit en sont venus jusqu'aux plus absurdes insinuations à l'égard du Saint-Siège.

» Rien de plus éloigné de la haute aspiration de l'encyclique que le fait de favoriser en quelque manière que ce soit les passions des adversaires du fascisme ; passions qui trouvent, au contraire, un nouvel aliment dans les offenses à l'Eglise catholique et à son chef et par là aux catholiques du monde entier.

» L'encyclique entend seulement proclamer et défendre contre tous, aujourd'hui comme dans le passé, ces principes et cette doctrine catholique sur l'éducation de la jeunesse et l'apostolat chrétien, qui, on le sait bien malheureusement, ont de terribles et irréductibles adversaires même dans les milieux antifascistes.

Or, il nous semble juste d'ajouter qu'elle est pour le moins curieuse, l'horreur manifestée par plusieurs journaux à cause de certaines adhésions au document pontifical, uniquement parce qu'elles ont été constatées par des gens certes pas philofascistes. Tandis qu'ils se proclament catholiques — et même d'autant plus catholiques que ces jours-ci, attentifs comme toujours à enseigner au Pape comment on gouverne l'Eglise et à l'Eglise comme on maintient la religion pure de toute scorie politique, — ils n'ont pas horreur de la solidarité que leur témoignent certains organes protestants, même s'ils sont antifascistes.

Ces organes, placés dans l'alternative de se déclarer ou contre l'Eglise ou contre le fascisme, préfèrent parfois s'en prendre à l'Eglise. Autre signe évident que la question ne comporte pas seulement un problème politique mais essentiellement un problème religieux et doctrinal.

Or, la contradiction est évidente. Evidente en ceux qui protestent le plus contre l'étranger qui se mêle par trop d'affaires qui ne sont pas les siennes ; évidente du fait que si l'*Osservatore* n'abonde pas en citations, ses contradicteurs en produisent assez pour convertir, à l'occasion, au catholicisme, la *Neue Zuercher Zeitung* elle-même !

6° Le serment.

On se rappelle les termes dans lesquels l'encyclique parlait du serment fasciste et de la réserve que les catholiques pourraient y apporter : « Sauf les lois de Dieu et de l'Eglise », ou encore « Sauf les devoirs du bon chrétien ».

Les commentaires de presse qui suivirent immé

diatement l'apparition de l'encyclique firent une place à part à cette question et s'exprimèrent en termes non seulement déplaisants, mais injustes.

La déclaration du Directoire du 14. 7. 31 en fit elle-même l'objet de son premier point.

Dans la seconde quinzaine de juillet, différentes informations, de source sûre, faisaient connaître qu'en beaucoup d'endroits on exigeait des membres du parti fasciste l'obligation de renouveler leur serment « sans réserve ».

Réserves inutiles pour un catholique.

M. Virginio Gayda, dans le *Giornale d'Italia* (7. 7. 31), s'exprimait en ces termes, que nous traduisons :

La prestation de serment que fait le fasciste quand il entre dans le parti est aussi un serment fait à la foi catholique que le fascisme a englobée dans le régime. Cette réserve faite à propos de la prestation de serment, que l'Eglise suggère comme non conforme aux lois de Dieu et de l'Eglise, nous paraît très étrange.

Cette réserve est tout à fait inutile pour un catholique, puisqu'aucun serment ne pourrait lui imposer des fautes aussi graves que la violation de ces lois. Aucun article du droit canon n'admet cette éventualité. Personne n'a jamais pensé que le serment des militaires et des fonctionnaires pourrait s'accompagner de réserves complémentaires telles que l'Eglise en envisage aujourd'hui vis-à-vis du fascisme.

Et aucun fasciste ne songera jamais à supprimer ce serment.

Le devoir et le droit du fascisme, c'est-à-dire de l'Etat et de la nation, sont là, et d'autant plus nécessaires que des obstacles et des hommes surgissent devant lui, qui voudraient en arrêter la marche et le sort.

C'est pour des fins autres que des fins matérielles que le fasciste prononce son serment.

Commentant la déclaration du Directoire, le *Corriere della Sera* (15. 7. 31) à son tour écrivait :

[...] Que le serment soit, d'une façon quelconque, nécessaire ou imposé, et que l'inscription soit indispensable pour vivre en Italie, c'est notoirement inexact. Que les fascistes prononcent le serment pour des fins purement matérielles, ce n'est pas soutenable ; du reste — précisément parce que le serment est un acte religieux — il n'est ni permis ni convenable de scruter le fond de l'âme de celui qui le prononce : pareille analyse serait une véritable profanation de la conscience. Tenons-nous-en aux faits : ceux-ci montrent chaque jour comment le sens du sacrifice, l'enthousiasme sincère pour la cause fasciste, l'intransigeance même qui peut paraître à certains excessive, confèrent au fascisme le caractère de mouvement passionnel et idéal. Du reste, les intérêts matériels, disait sagement Alfredo Oriani, peuvent mettre en mouvement la machine sociale, mais l'idéd seule lui imprime la direction. Et c'est elle qu'il faut regarder pour comprendre quelque chose (1).

(1) Nous bornerons nos citations à ces deux passages, car, tant dans la Revue de presse italienne qu'on a lue plus haut, que dans celle de l'étranger, le serment a été l'objet de très nombreuses appréciations. Rappelons notamment les passages suivants : Sur le serment des Chemises noires (Déclaration du directoire du P. N. F. (14. 7. 31) : 27.965 ; — Réponse de l'*O. R.* (16. 7. 31) à la déclaration du P. N. F. : 27.969 ; — La formule du serment existait avant les accords de Latran (*Corriere della Sera*, 7. 7. 31, et *Messaggero*, 7. 7. 31) : 27.971 et 979 ; — Légitimité des réserves du Pape sur le serment fasciste (*O. R.*, 8. 7. 31) : 27.989 ; — Le serment fasciste est illicite (*Koelnische Volkszeitung*, 6. 7. 31) : 27.997.

Trois notes de l'« Osservatore Romano ».

La polémique ayant pris de l'extension et s'étant exaspérée, l'*Osservatore Romano* (11. 7. 31), sous le titre *A proposito di un giuramento*, et plus tard (26. 7. 31) sous le titre *A proposito di alcune notizie*, a fait paraître deux notes que nous traduisons *in extenso*.

a) Une discussion théologique.

Nous disions hier que la presse italienne, en élevant ces jours-ci des critiques contre la récente encyclique pontificale, fait preuve d'une très grave ignorance de la doctrine catholique. Nous en trouvons une preuve évidente dans un journal du matin qui ne soutient rien de moins que le Pape s'est trompé en matière doctrinale, dans une longue dissertation écrite par quelqu'un qui (modestie à part !) signe Theologus.

Ce *Theologus*, parlant de la « fameuse » (l'adjectif n'est pas théologique) encyclique papale, déplore qu'on n'« ait accordé que peu ou point d'attention aux paroles relatives à la réserve mentale dont le Pape voudrait que fût accompagné le serment que le fascisme exige de ses adhérents. Si l'on y avait prêté plus d'attention, il eût été évident pour tous que ce conseil de Sa Sainteté n'était pas en parfait accord, bien plus, qu'il contrastait avec tout ce qu'affirment les maîtres les plus autorisés de la casuistique et de la théologie morale catholique ».

Rappel des principes.

Nombreuses sont les erreurs dont l'imprudent théologien a parsemé sa dissertation. Pour s'en convaincre, il suffit de noter les points suivants :

1° Le serment de fidélité est, suivant le langage des théologiens, un serment (*promissorio*), c'est-à-dire fait pour sanctionner une promesse ; autant dire que c'est prendre Dieu à témoin (voilà le serment) de sa propre et sincère volonté de s'obliger à quelque chose (voilà la promesse).

2° Tous les théologiens (cf. saint Alphonse, Wernz, Génicot, Noldin, etc.) affirment qu'une promesse ayant pour objet quelque chose d'illicite ou de délictueux serait par le fait même invalide et nulle (elle ne créerait donc aucune obligation), comme aussi nul et invalide serait le serment qui s'ajouterait à cette promesse (can. 1318, § 2). Et la raison en est évidente. Nul, en effet, ne peut s'obliger soi-même validement à manquer à son propre devoir. Bien plus — car le théologien se réfère visiblement à saint Alphonse — il sera utile de rappeler que le saint Docteur lui-même regarde comme nul un serment, même lorsqu'il s'agit de chose légèrement délictueuse, attendu qu'il ne peut y avoir d'obligation pour une conscience honnête de commettre même la plus petite faute, puisqu'il existe, en vertu d'une loi naturelle et divine, l'obligation contraire, c'est-à-dire de l'éviter.

3° En conséquence, tous les théologiens font observer que dans toute promesse et serment est implicitement inclue et sous-entendue la réserve de ne pas s'obliger à ce qui serait illicite et délictueux, ce qui veut dire, pour un catholique, à ce qui serait contraire aux droits de Dieu et de l'Eglise. Cette réserve est bien différente de la restriction mentale autour de laquelle le théologien novice enroule sa longue mais inutile élucubration.

4° Par conséquent, lorsqu'on est en droit de douter que, par un serment particulier, on entend ou l'on ait entendu obliger quelqu'un à des actes illicites et délictueux, non seulement rien n'empêche, mais tout exige que la réserve, déjà implicite dans tout serment, soit clairement formulée et explicitement réaffirmée. Ainsi l'obligent le respect dû au saint nom de Dieu et l'honnête sincérité à laquelle tout homme est tenu.

Le passage de l'encyclique sur le serment.

C'est précisément ce que le Pape a sagement déclaré dans sa récente encyclique ; pour s'en convaincre, il suffira de lire l'extrait suivant :

« Vous Nous demandez, Vénérables Frères, ce qui reste à penser, à la lumière de ce qui précède, d'une formule de serment qui impose aux enfants eux-mêmes l'obligation d'exécuter sans discuter des ordres qui, Nous l'avons vu, peuvent commander, contre toute vérité et toute justice, la violation des droits de l'Eglise et des âmes, déjà par eux-mêmes sacrés et inviolables, et de servir avec toutes ses forces, jusqu'au sang, la cause d'une révolution qui arrache à l'Eglise et à Jésus-Christ la jeunesse, qui inculque à ses jeunes forces la haine, les violences, les irrévérences, sans en exclure la personne même du Pape comme les derniers faits l'ont surabondamment démontré.

» Quand la demande doit se poser en ces termes, la réponse, du point de vue catholique, et même purement humain, est inévitablement unique, et Nous ne faisons, Vénérables Frères, que confirmer la réponse que, déjà, vous vous êtes donnée : un pareil serment, tel qu'il est, n'est pas licite.

» Et Nous voici en face de préoccupations, de très graves préoccupations qui, Nous le sentons, sont les vôtres, Vénérables Frères, les vôtres spécialement, évêques d'Italie. Nous Nous préoccupons tout de suite, par-dessus tout, d'un si grand nombre de Nos fils, jeunes gens et jeunes filles, inscrits comme membres effectifs et qui ont prêté ce serment. Nous compatissons profondément à tant de consciences tourmentées par des doutes (tourments et doutes dont arrivent jusqu'à Nous d'indubitables témoignages) précisément à raison de ce serment, spécialement après les faits qui viennent de se produire.

» Connaissant les multiples difficultés de l'heure présente, et sachant que l'inscription au parti et le serment sont, pour un très grand nombre, la condition même de leur carrière, de leur pain, de leur subsistance, Nous avons cherché un moyen qui rendît la paix aux consciences, en réduisant au minimum possible les difficultés extérieures. Et il Nous semble que ce moyen, pour ceux qui sont déjà inscrits au parti, pourrait être de faire devant Dieu et devant leur propre conscience la réserve : « sauf les lois de Dieu et de l'Eglise », ou encore : « sauf les devoirs du bon chrétien », avec le ferme propos de déclarer extérieurement cette réserve si la nécessité s'en présentait. » (1)

Le Pape ne fait que réaffirmer la doctrine.

Le Saint-Père ne fait donc que redire ce que les gens très instruits dans la doctrine chrétienne savent déjà et ont certainement fait savoir pour résoudre ces crises de conscience auxquelles sont exposés, à propos du serment, les personnes moins cultivées et surtout les tout jeunes gens.

Nous espérons que tout cela servira à dissiper le scandale pharisaïque de l'imprudent théologien qui s'est montré si inquiet à l'idée que le Saint-Père suggérait une chose bonne pour éviter les offenses contre Dieu, au lieu de se scandaliser de la triste leçon de mensonge et de mauvaise foi qui est donnée par la presse aux jeunes générations (2)

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 26, col. 86-7.

(2) Cf. *O. R.*, 11. 7. 31. — Sur ce même sujet, l'*O. R.* a encore publié, en dehors des deux que nous traduisons, d'autres réponses à la presse fasciste dont voici l'énumération ; — (12. 7. 31) : *Formule* ; — (12. 7. 31) : *Interpretazioni* ; — (13-14. 7. 31) : *Un... trilemma* ; — (17. 7. 31) : *Un rilievo* ; — (3-4. 8. 31) : *Buona fede* ; — (8. 8. 31) : *Una volta tanto* :

b) Une exigence inadmissible.

De l'*Osservatore Romano* (26. 7. 31), sous le titre *A proposito di alcune notizie* :

Il nous arrive de divers côtés des nouvelles — lesquelles ont été dûment contrôlées — que les membres des associations catholiques inscrits au Parti national ou à ses œuvres sont obligés de renouveler le « serment sans réserve » sous peine d'expulsion du parti et de ses œuvres avec les suites que comporte le cas.

Il s'agit là, évidemment, de manifestations arbitraires locales. Mais comme l'exemple va s'amplifiant, nous croyons nécessaire d'avertir que pareil zèle, fruit de la plus complète ignorance de la doctrine et de la morale catholique sur ce point, aboutit à un acte très grave, autant que parfaitement inutile.

Très grave ; parce que faire renouveler un serment depuis que le Souverain Pontife a rappelé que ce serment ne peut engager contre les lois de Dieu et de l'Eglise et contre les devoirs du bon chrétien, parce que le faire renouveler précisément pour éliminer — comme quelques-uns le prétendent — cette réserve implicite de toute promesse chrétienne, pourrait donner à penser que le serment fasciste vise précisément à engager à la violation des lois de Dieu et de l'Eglise, et des devoirs chrétiens. Ce serait là une offense évidente pour un régime quelconque ; à plus forte raison pour un régime qui a fait de si nombreuses déclarations explicites de respect de la foi et de l'Eglise catholique.

Cet acte, du reste, est parfaitement inutile ; tout bon chrétien, en effet, sait parfaitement que quelle que soit la formule du serment qui lui est demandé, la plus ample, la plus spéciale, la plus administrative, dans l'intention de débarrasser de toute réserve possible le serment lui-même, ne peut jamais obliger une conscience honnête contre les lois de Dieu et de l'Eglise et contre les devoirs chrétiens et par suite il n'oblige jamais à l'offenser. Par suite, ce n'est qu'une vaine, vraie et propre vexation morale, laquelle, accompagnée trop souvent de menaces de beaucoup d'autres vexations pas seulement morales, ne peut aboutir à obliger les consciences chrétiennes au delà de ce qu'admet l'Eglise et enseigne l'encyclique.

Nous espérons qu'on voudra bien cesser ces contraintes, aussi offensantes qu'inopérantes (quant à la fin qu'on s'était proposée), mais malheureusement de nature à troubler profondément la tranquillité et l'unité des esprits.

c) Sur une défense de l'évêque de Vicence.

De l'*Osservatore Romano* (12. 8. 31), sous le titre *Formule* :

A Vicence, tous ceux qui sont convoqués pour recevoir communication de l'incompatibilité entre l'Action catholique et les organisations fascistes sont invités à souscrire une déclaration par laquelle est renouvelé le serment exigé dans les organisations fascistes.

S. Exc. Mgr l'évêque de Vicence, après avoir eu connaissance de cette déclaration, a pris des dispositions pour faire savoir qu'il est « illicite pour tout catholique de souscrire une semblable déclaration ». (1)

---

(1) Notons ici que l'*Avvenire d'Italia* (28. 7. 31) cite un communiqué de S. Exc. Mgr Augusto Curi, archevêque de Bari et administrateur apostolique d'Altamura et Acquaviva delle Fonti, qui, au sujet des mesures édictées par le secrétaire fédéral de Bari, mettant les membres du Fascio et de l'A. C. dans l'obligation de faire leur choix dans les vingt-quatre heures, écrit :

« Par l'autorité directe et complète qui lui est désormais attribuée par le Saint-Siège en matière d'A. C., [l'évêque de Bari] décrète aujourd'hui de laisser pleine

Aussi la *Vedetta Fascista* — organe officiel du P. N. F. dans cette province — déplore-t-elle de la façon suivante cet acte du ministère épiscopal : « La formule de notre serment, auquel tous les fascistes sont fidèles, ne peut pas plus aujourd'hui être taxée d'acte anticatholique qu'elle ne le fut en 1926, année où elle fut publiquement mise en vigueur. Subtiliser, ergoter sur une expression littérale équivaut à couper le fameux cheveu en quatre ou à grimper sur un miroir. »

Mais la susdite « expression littérale » par laquelle on fait renouveler *aujourd'hui* le serment, et que la *Vedetta Fascista* se garde bien de citer, ajoute à la formule de 1926 des déclarations telles qu'il faut aujourd'hui la désapprouver, sans crainte de se contredire, comme voudrait l'insinuer la *Vedetta*.

L' « expression littérale » en réalité est celle-ci :

« Je déclare sur mon honneur que je suis aujourd'hui plus que jamais fidèle au serment prêté de me dévouer absolument à la cause de la Révolution fasciste.

» J'ai approuvé en pleine conscience les dispositions du gouvernement national contre l'Action catholique, comme une conséquence logique et nécessaire des menées politiques qui étaient tramées sous le couvert de la religion.

» J'ai remis publiquement ma démission, parce que je suis convaincu que l'inscription à l'Action catholique ne peut plus se concilier avec mon esprit de croyant, d'Italien et de fasciste.

» Je confirme ma volonté de suivre les ordres du *Duce*, la cause du fascisme, qui est la cause de l'Italie victorieuse. »

Et tout cela est ajouté à l'ancien serment, après la solennelle protestation du Souverain Pontife, l'attestation des « menées politiques de l'Action catholique » et de l'inconciliabilité entre « l'esprit » non seulement d'un fasciste, mais d'un « croyant et d'un Italien ». Cela, de la part d'un membre de l'Action catholique, qui dans sa renonciation forcée, se fait un accusateur de l'Action catholique, comme activité non seulement politique, mais *antireligieuse* et antiitalienne.

A un évêque qui s'élève contre une si inqualifiable offense à la vérité, au Pape et à la dignité même des citoyens et des catholiques... on reproche de subtiliser, d'ergoter et de grimper sur un miroir et de couper le fameux cheveu en quatre.

Non ! « Il pourfend » la perfidie de celui qui « grimpe sur le miroir » pour frapper par tous les moyens l'Action catholique.

III — L'Accord (2. 9. 31)

A) TEXTE DE L'ACCORD

L'Osservatore Romano *paru le 2. 9. 31 au soir et portant la date du 3. 9. 31 contenait le texte du communiqué officiel suivant, que nous traduisons de l'italien :*

A la suite des conversations engagées entre le Saint-Siège et le Gouvernement italien au sujet de la dissolution des cercles de jeunes gens faisant partie de l'Action catholique italienne et, d'une manière générale, au sujet de l'activité de cette dernière, il a été conclu un accord dans les termes suivants :

1° L'Action catholique est essentiellement diocésaine et dépend directement des évêques, lesquels choisissent les dirigeants ecclésiastiques et laïques. Ne peuvent être choisis comme dirigeants ceux qui ont appartenu à des partis opposés au régime. Conformément à ses fins d'ordre religieux et surnaturel, l'Action catholique ne s'occupe en aucune façon de politique et, dans les formes extérieures de son organisation, elle s'abstient de tout ce qui appartient proprement et traditionnellement aux partis politiques. Le drapeau des associations locales de l'Action catholique sera le drapeau national.

2° L'Action catholique n'a pas dans son programme la constitution d'associations professionnelles et de syndicats de métiers ; elle ne se propose donc aucun but d'ordre syndical. Ses sections intérieures professionnelles, actuellement existantes et visées par la loi du 3 avril 1926, sont établies en vue de fins exclusivement spirituelles et religieuses ; elles se proposent en outre de contribuer à ce que le syndicalisme légalement constitué réponde toujours mieux aux principes de collaboration entre les classes, ainsi qu'aux fins sociales et nationales que l'Etat, dans un pays catholique, se propose d'atteindre au moyen de l'ordre existant.

3° Les cercles de jeunes gens faisant partie de l'Action catholique s'intituleront « Associations de jeunes gens de l'Action catholique ». Ces associations pourront avoir des cartes et des insignes distinctifs conformes à leur fin religieuse ; pour leurs diverses associations elles n'auront pas d'autres drapeaux que le drapeau national et les bannières purement religieuses. Les associations locales s'abstiendront de toute activité d'ordre athlétique ou sportif et se limiteront exclusivement aux divertissements de nature éducative et récréative avec finalité religieuse » (1).

---

liberté aux membres dirigeants des comités de Bari, d'Altamura et d'Acquaviva, ainsi qu'aux membres des organisations dépendantes de ces mêmes comités, qui possèdent la carte du parti fasciste et celle de l'A. C. ; il leur demande de faire remise à lui-même de cette carte et de le déclarer à leur Fascio respectif. En agissant ainsi, Son Excellence a pensé que cette mesure éviterait de plus grands troubles aux consciences, et il espère que viendra la pacification des âmes si ardemment désirée et toujours recherchée par lui dans l'intérêt de la religion et de la patrie. (Note de la *D. C.*)

(1) Le texte italien de cet accord a été communiqué à la presse par l'agence *Stefani*, le 2 septembre au soir, c'est-à-dire au même jour et à la même heure qu'il était publié par l'*Osservatore Romano*. Nous donnons ci-après quelques-uns des titres sous lesquels les journaux italiens ont fait connaître ce texte à leurs lecteurs :

Avvenire d'Italia (3. 9. 31) : « L'accordo fra la santa sede e il Governo italiano per l'azione cattolica. I circoli Giovanili si chiameranno associazioni giovanili di A. C. »

Corriere della Sera (3. 9. 31) : « L'accordo tra il Governo italiano e la Santa Sede per l'Azione cattolica. »

Gazzetta del Popolo (3. 9. 31) : « L'accordo tra il Governo fascista e la S. Sede sui compiti dell'Azione cattolica. Le organizzazioni cattoliche non svolgerano attività sindacale. Non possono essere scelti a dirigenti coloro che appartennero a partiti avversi al Regime. La bandiera delle associazioni sara quella nazionale. »

Italia (3. 9. 31) : « L'accordo tra S. Sede e Governo per l'Azione cattolica felicemente raggiunto. »

Lavoro Fascista (3. 9. 31) : « La conclusione dell'accordo fra Governo italiano e Santa Sede per il nuovo ordinamento dell'Azione cattolica. Primo : L'Azione cattolica non si occuperà di politica e adotterà la bandiera nazionale. Secondo : L'Azione cattolica non costituirà Associazioni sindacali. Terzo : Le associazioni giovanili si limiteranno alla educazione religiosa. »

Il Nuovo Cittadino (3. 9. 31) : « L'accordo raggiunto fra Santa Sede e Governo italiano. I caratteri e il funzionamento dell'Azione cattolica e delle ricostituite associazioni giovanili. »

Il Popolo d'Italia (3. 9. 31) : « L'accordo stabilito fra la Santa Sede ed il Governo fascista per l' « Azione cattolica ». Conformemente ai suoi fini di ordine religioso e soprannaturale, l' « Azione cattolica » non si occupa

B) LA PAROLE DU PAPE

« La chère Action catholique »

Discours de S. S. Pie XI
aux membres du chapitre général des Barnabites (3. 9. 31).

[...] Le Saint-Père daigne accueillir d'aussi nobles et généreuses expressions, et après avoir dit quelques mots d'exhortation et de satisfaction pour le développement et le bon succès du chapitre et surtout pour la résolution qui vient d'être confirmée de rester toujours avec lui dans la collaboration active et intelligente au profit des âmes de jeunes gens, au sein de la chère Action catholique, il donne aux assistants, à leur bien-aimée Congrégation et à toutes leurs institutions, œuvres et intentions, la bénédiction apostolique. (1)

L'A. C. « rentre dans son beau, saint et glorieux chemin »

Discours de S. S. Pie XI
à l'audience de la J. O. C. féminine de Belgique (5. 9. 31).

[...] Ce Nous est une raison de plus de vous redire, affectueusement, Notre bienvenue, à vous qui représentez si dignement l'Action catholique belge.

Le bon Dieu a choisi et fixé votre arrivée au moment où l'Action catholique romaine, italienne, sortie d'une si grande tribulation supportée avec une si haute tenue, avec une si grande dignité, rentre heureusement — grâce au bon Dieu, grâce aux hommes aussi, à tous ceux qui y ont coopéré — dans son beau, saint et glorieux chemin, pour la sanctification des âmes, pour la gloire du bon Dieu et la dilatation, l'affermissement du royaume du Christ-Roi. (2)

---

affato di politica e nelle sue forme esteriori organizzative si astiene da tutto quanto è proprio e tradizionale di partiti politici. La bandiera delle associazioni locali dell' « Azione cattolica » sarà la nazionale. »

La Stampa (3. 9. 31) : « Mentre si raggiunge l'accordo tra Governo e Vaticano. »

La Tribuna (3. 9. 31) : « L'accordo tra l'Italia e la Santa Sede sulla posizione dell' « Azione cattolica. »

Il Messaggero (3. 9. 31) : « Il caractere e i limiti dell' « Azione cattolica » in un preciso accordo fra l'Italia e la Santa Sede. Il Direttorio del P. N. F. esprime al Duce la sua riconoscenza per la conclusione del Patto. »

Rien n'a été communiqué officiellement sur les négociations qui ont précédé l'accord. Des notes ont cependant fourni quelques informations à ce sujet. C'est à l'une d'elles, datée du 2 septembre de la Cité du Vatican, et parue dans la *Stampa* (3. 9. 31), que nous empruntons les passages suivants à titre strictement documentaire :

« [...] Ce fut le cardinal Gasparri qui, artisan de la conciliation, connaissant plus que personne l'esprit plutôt que la lettre de la conciliation elle-même, suggéra, au cours d'une longue audience que lui avait accordée le Souverain Pontife, un nouvel examen, serein, sans passion et complet, de la situation, en la libérant de toutes les polémiques superflues qui l'avaient rendue obscure et trouble. Le cardinal Gasparri pensait qu'il fallait établir « un codicille afférent à la Conciliation », c'est-à-dire une reprise, naturellement partielle et limitée, aux tractations qui précédèrent la signature des accords de Latran. Ainsi seulement, pensait non sans raison l'ex-secrétaire d'Etat, on pouvait débrouiller cet écheveau.

» La question posée en ces termes, quels hommes pouvaient bien assumer la délicate charge de la régler avec des perspectives de succès ?

» Evidemment, ceux-là mêmes qui avaient préparé la réalisation de la Conciliation et qui avaient réussi à mener l'affaire à bon port ; c'est-à-dire deux prêtres très entendus aux négociations et sincèrement amis du régime, le P. Tacchi-Venturi, le savant historien de la Compagnie de Jésus et ex-secrétaire général de l'Ordre, et Don Tommasetti, procureur général des Salésiens de Don Bosco ; l'un et l'autre profondément peinés de tout ce qui était arrivé et animés du vif désir de mettre fin à cette triste page d'histoire. [...]

» Les conférences avec le P. Tacchi-Venturi, qu'une voiture de la Cité du Vatican allait prendre presque chaque jour, dans les derniers temps, à la maison des Jésuites au Gesù, pour le conduire en grand secret au Vatican, où le Pape le recevait tout de suite, et s'entretenait avec lui deux heures et même plus, après avoir renvoyé toutes les audiences précédemment fixées, persuadèrent le Pontife qu'aucune animosité préconçue et, il faut le dire, aucun esprit anticatholique ne guidait le gouvernement et le régime, lesquels s'en tenaient fermement aux directives données par les accords de Latran.

» Le Souverain Pontife ne pouvait pas ne pas être bien impressionné par cette assurance, qui lui confirmait ce qu'il avait déjà appris d'autres sources très autorisées. Ce fut ainsi que, le principe admis auquel le Pape tenait par-dessus tout, c'est-à-dire la libre existence de l'Action catholique en Italie, dans les formes et dans les limites fixées par l'article 43 du Concordat, on examina les divers points établis sur des faits par le gouvernement d'après les rapports de certains milieux de l'Action catholique elle-même, spécialement de sa jeunesse, afin d'éliminer tout ce qui pouvait représenter une suprastructure dans l'organisme de l'Action catholique ou une invasion illicite de sa part dans le domaine politique, syndical, sportif, assignés aux organisations solides et bien équipées du régime qui ne tolèrent ni plagiats ni évasions plus ou moins déguisées.

» L'esprit qui a animé les négociations a été toujours très élevé. Les difficultés furent multiples, mais on les surmonta avec le grand désir d'arriver à un accord. [...]

» Bref, les impressions que nous avons pu recueillir dénotent la satisfaction unanime et les prévisions qui sont très rassurantes. Des ordres précis et très sévères seront donnés par les autorités ecclésiastiques afin que l'accord soit scrupuleusement observé et qu'on ne néglige rien pour que l'Action catholique, spécialement de jeunesse, rentre pleinement dans le rang qui lui a été assigné. Il sera surtout recommandé aux évêques de cultiver l'esprit religieux chez les jeunes, en laissant aux œuvres du régime le développement des autres activités qui le regardent. »

Notons que la *Croix* (4. 9. 31) a parlé également du rôle joué par le R. P. Tacchi-Venturi en ces termes : « A propos de la conclusion de l'accord entre le Saint-Siège et le gouvernement italien, la presse parle particulièrement du R. P. Tacchi-Venturi. Secrétaire général de la Compagnie de Jésus jusqu'en 1921, recteur de l'église du Gesù à Rome depuis 1915 et, en novembre 1928, recteur du Collège missionnaire de Saint-François-Xavier, le R. P. Tacchi-Venturi est un savant dont la modestie rehausse encore le mérite. Des informations de Rome soulignent qu'il aurait joué un rôle politique capital dans tous les moments critiques des rapports entre le Saint-Père et l'Etat italien. Soit depuis, soit avant l'avènement du fascisme au pouvoir, il aurait toujours été entre le Vatican et l'Etat italien l'intermédiaire le plus discret. A l'origine de l'élaboration des traités de Latran, le premier il aurait porté au Vatican le désir de M. Mussolini.

» Le palais Chigi a confirmé les renseignements donnés par le Vatican sur la conclusion de l'accord qui a eu lieu mercredi matin entre 9 h. 1/2 et 10 heures. »

Signalons enfin que la revue le *Carrefour* (12. 9. 31) a consacré dans un article un long passage au même P. Tacchi-Venturi.

(1) Ce discours a été prononcé en réponse à l'adresse du nouveau Supérieur général des Barnabites, le Rme P. Fernando Napoli.

Le discours en style indirect a paru dans l'*O. R.* du 5. 9. 31.

(2) Ce discours, prononcé en français, a été reproduit *in extenso* par l'*Osservatore Romano* du 7-8. 9. 31.

« L'Action catholique, si chère au Cœur du divin Roi »

Discours de S. S. Pie XI aux Filles de Marie et aux jeunes catholiques de Sienne (13. 9. 31) (1).

[Aux filles de Marie] le Saint-Père adresse des paroles affectueuses, en leur souhaitant tous les biens qu'elles désirent. Sa Sainteté entend bénir d'une façon spéciale leurs œuvres et leurs institutions pour lesquelles elles montrent tant de zèle, les sœurs si méritantes qui se dévouent avec tant d'amour à leur tâche et toutes celles qui travaillent avec elles, qui travaillent et travailleront dans le champ de l'Action catholique, si chère au Cœur du divin Roi, comme le montrent tant de preuves d'amour de la part de la divine Bonté elle-même.

Sa Sainteté ajoute qu'Elle veut unir à sa bénédiction un souhait pour le bien que ces chères filles ne manqueront pas d'accomplir dans l'avenir et pour leurs saintes résolutions de vie et d'activité chrétienne et catholique.

« Un pèlerinage de reconnaissance »

Discours de S. S. Pie XI à l'audience de l'Union des femmes catholiques d'Italie (14. 9. 31) (2).

[...] L'auguste Pontife les félicite [...] d'avoir voulu unir la dévotion à la Mère du ciel à l'hommage au Vicaire de Jésus-Christ.

Ces chères filles avaient décidé — ces derniers mois — d'accomplir un pèlerinage de pénitence et de propitiation ; il est devenu, par la Bonté divine, un pèlerinage de reconnaissance, d'action de grâces. C'est là une fort belle chose qui fera redire à toutes les filles et à tous les fils de l'A. C. ces paroles des Ecritures : « Selon la grandeur des souffrances de notre cœur, vous avez renouvelé notre joie et notre allégresse. »

Notre gratitude — poursuit le Saint-Père — doit aller avant tout à Dieu, puis, comme sa propre reconnaissance, celle de ses chères filles doit aussi aller, surtout lorsqu'elles se trouveront près de la source de tant de grâces, à tous ceux qui ont offert ces prières, lesquelles ont amené le Cœur de Dieu à réaliser plus facilement, plus largement, plus promptement un si heureux changement des circonstances. Et cette gratitude doit également s'adresser, d'une façon spéciale, aux petites, aux petits, sur les prières desquels, sans faire de tort aux grands, le Pape compte tout particulièrement.

Ensuite, Sa Sainteté félicite surtout les jeunes filles de la direction donnée à leur reconnaissance par l'intention qu'elles ont, au moyen de ce pèlerinage, de la déposer dans les mains et dans le cœur de Marie. Il tient à leur dire ceci, et non pour la première fois ni officiellement — car il ne parle jamais officiellement avec ses filles, — mais simplement en toute affection : Il ne peut s'empêcher de signaler et de recommander à leur attention et à celle de l'Action catholique tout entière le fait suivant, à savoir que les choses ont commencé à prendre une bonne tournure précisément à la lumière de la fête de la glorification de Marie, le jour de l'Assomption. Il est donc excellent de remercier Marie et d'en faire l'intermédiaire de leurs propres remerciements. [...]

(1) Le texte de ce discours, en style indirect, a paru dans l'*O. R.* du 14-15. 9. 31. A cette audience assistaient une centaine de Filles de Marie et jeunes catholiques de Sienne, conduites par des Filles de la Charité.

(2) Ce discours, en style indirect, a été prononcé le lundi 14. 9. 31 à l'audience des représentantes de l'Union des femmes catholiques d'Italie avant leur départ pour Lourdes. Le texte italien est reproduit par l'*O. R.* du 16. 9. 31.

« La jeunesse catholique reste vraiment l'objet de la prédilection et de la confiance du Pape »

Allocution de S. S. Pie XI en réponse aux souhaits du Sacré-Collège (24. 12. 31) (1).

[...] L'Eminentissime cardinal doyen — poursuit Sa Sainteté — a parlé également d'un autre événement douloureux : il a rappelé la bourrasque qui s'est abattue précisément sur la partie la plus chère au Vicaire de Jésus-Christ, dans le champ immense que lui a confié la divine Bonté, la partie la plus délicate de la grande famille catholique. Sa douleur, en cette circonstance, a été véritablement grande, il l'a dit à plusieurs reprises, elle a été sans aucun doute la plus pénible de sa vie. Mais il doit ajouter que la divine Bonté elle-même la met immédiatement dans l'heureuse nécessité de répéter que « *secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuae laetificaverunt animam meam* », car il a pu constater tout de suite comment la divine Bonté, la divine Sagesse, la divine Puissance, demeure indéfectiblement fidèle à sa divine habitude de ne permettre le mal que pour le bien, les grands maux que pour les grands biens. Le Saint-Père a été l'heureux témoin, et ces fils très aimés l'ont été eux aussi, de l'universelle sympathie du monde entier. Tous ont vu cette incroyable réclame — pour employer un mot moderne — cette réclame mondiale, oui véritablement mondiale, faite à l'Action catholique ; tous ont vu réalisée, d'une manière si triomphale, si au-dessus de tout doute et de toute contradiction possible, la preuve que la jeunesse catholique était et reste vraiment digne, très digne de toute la prédilection du Pape et de son entière confiance, de la prédilection et de la confiance de tous les gens de bien.

Aussi comprend-on que plus l'injuste guerre affligea le Père, plus aussi sa consolation fut grande, toujours suivant la vérité de la divine parole, de voir les pensées de justice, d'équité et de paix poursuivre leur chemin. [...]

C) EXÉCUTION DE L'ACCORD

1° Félicitations et télégrammes

C'est avec une satisfaction générale que l'accord a été accueilli. En voici quelques témoignages :

Télégramme du Directoire du P. N. F.

Citons d'abord ce télégramme envoyé au *Duce* et reproduit dans les journaux du 3. 9. 31 :

Le Directoire du P. N. F., convoqué d'urgence au Palais Littorio, accueille avec une profonde satisfaction l'accord intervenu entre le Saint-Siège et l'Etat italien concernant l'Action catholique. Il exprime au Duce sa reconnaissance dévouée et lui promet d'appliquer l'accord avec une fidélité parfaite et avec leur âme de fascistes et de croyants.

(1) Cette allocution, publiée dans l'*Osservatore Romano* du 25. 12. 31, a été reproduite intégralement dans la *D. C.* du 16. 1. 32, col. 133-141.

Télégramme de S. Ém. le card. Nasalli-Rocca.

De Bologne, S. Em. le card. NASALLI-ROCCA adressa, le 4. 9. 31, au chef du gouvernement un télégramme ainsi conçu :

Je félicite cordialement Votre Excellence pour l'heureux accord et souhaite richesse d'excellents fruits toujours désirés pour la religion et la patrie.

Réunion de la S. C. des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Une dépêche de la Cité du Vatican, datée du 3. 9. 31, donne le renseignement suivant :

Ce matin, se sont réunis au Vatican, comme chaque semaine au jour fixé, les cardinaux appartenant à la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, sous la présidence du préfet, le cardinal Pacelli.

Etaient présents les cardinaux Granito Pignatelli di Belmonte, Pietro Gasparri, venu tout exprès de Ussita, Fruhwirth, Scapinelli, Laurenti, Cerretti, Lauri, Ehrle, Marchetti-Selvaggiani et Sincero.

A la fin de la Congrégation, Sa Sainteté a fait inviter les cardinaux dans ses appartements, et a eu dans sa bibliothèque privée, avec eux, un entretien d'une vingtaine de minutes.

Evidemment le Saint-Père a voulu donner directement communication, avec toutes les explications d'usage, de l'accord intervenu relativement à l'Action catholique (1).

Note de l' « Osservatore Romano ».

A la suite du texte de l'accord, l'*Osservatore Romano* publie quelques lignes de commentaire que nous traduisons *in extenso* (*O. R.*, 3. 9. 31) :

L'*Osservatore Romano*, pendant plus de deux mois, a fait connaître les témoignages de fidélité des catholiques à l'égard du Saint-Père et la part qu'ils ont prise à ses afflictions.

Nous avons maintenant la grande consolation de publier l'accord intervenu. Cet accord réjouira tous les catholiques du monde et, en présence de la satisfaction que manifestent l'une et l'autre partie, il doit faire espérer à tous qu'on ne verra plus se produire une pareille cause de douleur pour le cœur paternel de Sa Sainteté. Il est inutile d'ajouter qu'en vertu de l'accord intervenu la compatibilité entre l'adhésion simultanée à l'Action catholique italienne et l'adhésion au Parti national fasciste se trouve rétablie (2).

---

(1) Cette dépêche a été publiée par l'ensemble de la presse italienne. La *Stampa* (4. 9. 31) y ajoute quelques commentaires assez tendancieux où notamment il est affirmé que les catholiques se réjouissent de l'élimination des rangs de l'A. C. des membres des anciens partis. Mentionnons qu'un communiqué du 4. 9. 31 annonce que le sénateur Crispolti a retiré la demande d'interpellation qu'il avait adressée au président du Sénat le 13 juillet dernier, *Avvenire d'Italia*, 5. 9. 31).

(2) Cette note a été communiquée intégralement à la presse par l'agence Stefani et reproduite par l'ensemble de la presse italienne, notamment le *Popolo di Roma* (3. 9. 31), *Gazzetta del Popolo* (3. 9. 31), *Nuovo Cittadino* (3. 9. 31), *Lavoro Fascista* (3. 9. 31), *Stampa* (3. 9. 31), etc.

L'agence *Havas* en a simplement donné un résumé ainsi conçu : « L'*Osservatore Romano* exprime une grande satisfaction de cet accord, qui réjouira les catholiques du monde entier et dont les deux parties se déclarent satisfaites. » « Il n'est pas besoin d'ajouter, dit l'*Osservatore Romano* en terminant, qu'en vertu de l'accord conclu il n'y a plus désormais d'incompatibilité entre l'adhésion au parti fasciste et l'adhésion à l'Action catholique italienne. »

2° Restitution du matériel et des locaux séquestrés

Dépêche de l'agence Havas.

Une dépêche de l'agence Havas, datée du 2. 9. 31, contenait le passage suivant :

Le gouvernement italien a déjà autorisé la réouverture progressive des locaux appartenant aux associations de la Jeunesse catholique. C'est le geste le plus important qui ait été fait pour l'entente désirable.

Il est évident, d'autre part, que du côté italien on veillera à ce que certains abus, tels que la distribution de tracts anticléricaux parmi les organisations de la jeunesse fasciste, ne se reproduisent plus.

Dispositions prises.

D'autre part, la *Croix* (5. 9. 31) donnait sur le même sujet quelques renseignements que nous lui empruntons :

Les démarches pour la restitution du matériel et des locaux séquestrés pendant la fermeture des cercles catholiques à Rome ont déjà été commencées. C'est la préfecture qui opère cette restitution au Vicariat de Rome. Le Vicariat, à son tour, se charge de remettre le matériel et les locaux aux personnes choisies par le cardinal-vicaire pour diriger les œuvres de l'Action catholique.

En effet, les attributions de l'Action catholique qui relèvent des évêques, relèvent, à Rome, du cardinal-vicaire, car c'est lui qui, dans le diocèse de Rome, exerce la fonction d'évêque au nom du Pape.

La restitution des documents est en bonne voie et celle des locaux sera commencée dans très peu de temps.

Le sort des camps sportifs des Chevaliers de Colomb est encore incertain. Leur activité, qui continuerait éventuellement à se déployer, pourrait peut-être être considérée comme ayant un caractère religieux et récréatif, ce qui est permis par le troisième paragraphe de l'accord. Mais la question n'a pas encore été définie et, comme il s'agit d'œuvres appartenant au diocèse de Rome, c'est le cardinal qui devra prendre la décision.

Les informations d'origine fasciste évidemment visent au panégyrique du gouvernement italien. C'est en ce sens qu'on peut lire l'information suivante :

« Il résulte des renseignements complémentaires que les mesures prises par le gouvernement fasciste touchant la réouverture progressive des locaux de la Jeunesse catholique l'ont été spontanément par décision unilatérale, indépendamment du nouvel accord italo-vatican et avant la signature de cet accord. Les instructions aux préfets à ce sujet étaient parties plusieurs jours avant la signature de l'accord. D'ailleurs, on peut rappeler à ce sujet que, durant les dernières semaines qui viennent de s'écouler, et même au plus fort des polémiques qui se déroulèrent entre la presse fasciste et l'*Osservatore Romano*, le gouvernement italien avait fait examiner cas par cas la situation morale des cercles de patronage, et avait autorisé de nombreuses réouvertures de locaux qui avaient été fermés au premier moment.

» Certaines de ces fermetures avaient eu lieu, d'ailleurs, à la suite d'une mauvaise interprétation, par les autorités locales, des instructions ministérielles. L'attitude du gouvernement avait donc été on ne peut plus nette et franche.

» On croit que le nouvel accord qui vient d'être signé laisse subsister intact le Concordat de Latran, et qu'il est considéré simplement comme un accord particulier en un point déterminé, en dehors des traités de Latran.

On sait que ces traités prévoient des accords semblables toutes les fois que les circonstances l'exigeraient dans l'avenir et que des difficultés se présenteraient. »

Communiqué de l'archevêché de Milan.

L'*Italia* (10. 9. 31) de Milan publie un communiqué de la Curie archiépiscopale, signé du chanoine Giacinta Tredici, ainsi conçu :

Les Révérends Curés de la Province de Milan sont priés de bien vouloir envoyer à l'archevêché un représentant pour prendre possession du matériel de leurs associations catholiques respectives dans les journées de vendredi 11 et samedi 12 courant, entre 10 heures et 12 heures, ou 14 et 16 heures.

3° Communiqué du secrétariat du P. N. F.

Les journaux italiens du 1er octobre et l'*Osservatore Romano* (2. 10. 31) contenaient un communiqué officiel de l'Office de presse du P. N. F., daté du 30 et ainsi conçu :

Le secrétaire du Parti, après avoir pris les ordres du chef du gouvernement, a communiqué aux Fédérations fascistes de son ressort que, à la suite de l'accord intervenu entre notre gouvernement et le Saint-Siège, l'incompatibilité entre l'inscription au P. N. F. et l'inscription à l'Action catholique est supprimée.

4° Lettres et ordonnances de l'épiscopat d'Italie

La reprise de l'activité de l'Action catholique suivit immédiatement l'accord signé entre le Saint-Siège et le gouvernement.

Le *Bollettino Ufficiale della Azione cattolica italiana* (1. 9.-1. 10. 31, 31. 10. 31, 31. 12. 31) a recueilli toute la série des actes dans lesquels l'épiscopat italien communiquait au clergé et aux membres de l'Action catholique les directives appropriées au nouvel état de choses.

Nous donnons tout d'abord ci-après la liste de ces actes par ordre alphabétique de diocèses, d'après le *Bollettino Ufficiale*, qui fait précéder cette publication des lignes suivantes :

En recueillant quelques lettres de LL. EExc. les évêques et les dispositions prises par elles en ce qui concerne les associations catholiques sous leur dépendance, après l'accord sur l'Action catholique signé entre le Saint-Siège et notre gouvernement, relevons surtout la note de satisfaction et de reconnaissance qui domine dans tous ces documents : de satisfaction pour la paix recouvrée ; de reconnaissance à Dieu d'abord, au Saint-Père ensuite et à tous ceux qui ont collaboré à obtenir l'accord.

Il y a de plus unanimité de louanges, spécialement à l'adresse des jeunes, à cause de la sérénité de leur attitude et de la preuve de discipline qu'ils ont donnée.

Les lettres de LL. EExc. les évêques invitent enfin à reprendre l'activité suspendue avec la même ardeur, avec l'esprit tendu par le désir de devenir meilleurs afin d'être à même d'exercer un apostolat efficace en faveur de nos propres frères.

La parole des évêques sera certainement entendue et leurs suggestions trouveront assurément la plus grande et la plus prompte correspondance.

S. Em. le cardinal Pietro La Fontaine, patriarche de Venise ;
S. Em. le cardinal Giovanni Battista Nasali-Rocca di Corneliano, archevêque de Bologne ;
S. Em. le cardinal Carlo Dalmazio Minoretti, archevêque de Gênes ;
S. Em. le cardinal Alfredo Ildefonso Schuster, archevêque de Milan ;
S. Em. le cardinal Alessio Ascalesi, archevêque de Naples ;
S. Em. le cardinal Luigi Lavitrano, archevêque de Palerme ;

***

S. Exc. Mgr Mario Giardini, archevêque d'Ancône ;
S. Exc. Mgr Adeodato Giovanni Piazza, archevêque de Benevent ;
S. Exc. Mgr Tommaso Valeri, archevêque de Brindisi ;
S. Exc. Mgr Ernesto Piovella, archevêque de Cagliari ;
S. Exc. Mgr Carmelo Patané, archevêque de Catania ;
S. Exc. Mgr Giuseppe Venturi, archevêque de Chieti ;
S. Exc. Mgr Tommaso Trussoni, archevêque de Cosenza ;
S. Exc. Mgr Ruggero Bovelli, archevêque de Ferrare ;
S. Exc. Mgr Giorgio Debrio, archevêque d'Oristano ;
S. Exc. Mgr Sebastiano Cornelio Cuccarollo, archevêque d'Otrante ;
S. Exc. Mgr Giovanni Battista Rosa, archevêque de Pérouse ;
S. Exc. Mgr Ercole Attuoni, évêque auxiliaire de l'archevêché de Pise ;
S. Exc. Mgr Carmelo Pujia, archevêque de Reggio-Calabria ;
S. Exc. Mgr Prospero Scaccia, archevêque de Sienne ;
S. Exc. Mgr Maurillo Fossati, archevêque de Turin ;
S. Exc. Mgr Giuseppe Nogara, archevêque d'Udine ;
S. Exc. Mgr Giacomo Montanelli, archevêque de Verceil.

***

S. Exc. Mgr Tranquillo Guarneri, évêque d'Acquapendente ;
S. Exc. Mgr Lorenzo del Ponte, évêque d'Acqui ;
S. Exc. Mgr Giuseppe Francesco Re, évêque d'Alba Pompea ;
S. Exc. Mgr Francesco Emanuelli, évêque d'Ales ;
S. Exc. Mgr Domenico Petroni, évêque d'Anglona et Tursi ;
S. Exc. Mgr Emanuele Mignone, évêque d'Arezzo ;
S. Exc. Mgr Ludovico Cattaneo, évêque d'Ascoli Piceno ;
S. Exc. Mgr Luigi Maria Marelli, évêque de Bergame ;
S. Exc. Mgr Giacinto Gaggia, évêque de Brescia ;
S. Exc. Mgr Giovanni Pranzini, évêque de Carpi ;
S. Exc. Mgr Bruno Occhiuto, évêque de Cassano all'Ionio ;
S. Exc. Mgr Giovanni Pulvirenti, évêque de Céfalu ;
S. Exc. Mgr Eugenio Beccegato, évêque de Ceneda ;
S. Exc. Mgr Amedeo Casabona, évêque de Chiavari ;
S. Exc. Mgr Domenico Mezzadri, évêque de Chioggia ;
S. Exc. Mgr Giuseppe Conti, évêque de Chiusi et Pienza ;
S. Exc. Mgr Giovanni Cazzani, évêque de Cremone ;
S. Exc. Mgr Quirico Travaini, évêque de Cuneo ;
S. Exc. Mgr Giustino Sanchini, évêque de Fano ;
S. Exc. Mgr Mario Vianello, évêque de Fidenza ;
S. Exc. Mgr Gustavo Matteoni, évêque de Grosseto ;
S. Exc. Mgr Pio Leonardo Navarra, évêque de Gubbio ;
S. Exc. Mgr Giovanni Pirastru, évêque de Iglesias ;
S. Exc. Mgr Niccolo Rotoli, évêque d'Isernia ;

S. Exc. Mgr Matteo Angelo Filipello, évêque d'Ivrea ;
S. Exc. Mgr Goffredo Zaccherini, évêque de Jesi ;
S. Exc. Mgr Alberto Costa, évêque de Lecce ;
S. Exc. Mgr Giovanni Piccioni, évêque de Livourne ;
S. Exc. Mgr Luigi Ferretti, évêque de Macerata ;
S. Exc. Mgr Pio Marcello Bagnoli, évêque des Marses ;
S. Exc. Mgr Bertazzoni, évêque de Massa Carrara ;
S. Exc. Mgr Paolo Albera, évêque de Mileto ;
S. Exc. Mgr Luigi Ferri, évêque de Montalto ;
S. Exc. Mgr Felice Agostino Addeo, évêque de Nicosia ;
S. Exc. Mgr Giuseppe Castelli, évêque de Novare ;
S. Exc. Mgr Elia dalla Costa, évêque de Padoue ;
S. Exc. Mgr Trifone Pederzolli, évêque de Parenzo et Pala ;
S. Exc. Mgr Guido Maria Conforti, évêque de Parme ;
S. Exc. Mgr Giuseppe Ballerini, évêque de Pavie ;
S. Exc. Mgr Ersilio Menzani, évêque de Plaisance ;
S. Exc. Mgr Giovanni Sismondo, évêque de Pontremoli ;
S. Exc. Mgr Eduardo Brettoni, évêque de Reggio-Emilia ;
S. Exc. Mgr Vincenzo Scozzoli, évêque de Rimini ;
S. Exc. Mgr Salvatore Scanu, évêque de San Marco et Bisignano ;
S. Exc. Mgr Pasquale Righetti, évêque de Savone ;
S. Exc. Mgr Nicola Jezzoni, évêque de Sulmona et Valva ;
S. Exc. Mgr Umberto Rossi, évêque de Suse ;
S. Exc. Mgr Cesare Boccoleri, évêque de Terni ;
S. Exc. Mgr Simone Pietro Grassi, évêque de Tortona ;
S. Exc. Mgr Salvatore Ballo-Guercio, évêque titulaire de Tripoli d'Afrique ;
S. Exc. Mgr Ferdinando Rodolfi, évêque de Vicence ;
S. Exc. Mgr Ambrogio Daffra, évêque de Vintimille.

Qu'il nous suffise de citer quelques-unes seulement des lettres dont nous venons de donner l'énumération. La traduction en a été faite d'après les textes publiés à la fois par le *Bollettino Ufficiale della Azione cattolica italiana* et par l'*Osservatore Romano* :

Lettre de S. Ém. le card. Schuster, archev. de Milan (1)

Nous sommes encore au milieu de Nos chers Oblats, à Rho, pour les saints Exercices spirituels, et, parmi les faveurs les plus précieuses que Nous avons reçues, en ces jours, de la Sainte Vierge, Nous devons compter aussi le don de la paix que le Seigneur vient d'accorder à nos chères filles de l'Action catholique.

Chastes et pieuses phalanges de jeunes gens et de jeunes filles, combien Nous avons tremblé et souffert pour vous !

Rendons-en les plus vives actions de grâce, à Dieu tout d'abord, d'où provient tout don parfait, ensuite à son Vicaire sur la terre, qui a tant lutté pour nous obtenir la lumière de l'heure présente, enfin à tous les hommes de bonne volonté qui ont été comme les instruments divins et les hérauts de ce don divin.

(1) *L'Italia* (6. 9. 31), qui reproduit également cette lettre, la fait précéder des lignes suivantes : « Le cardinal-archevêque, qui se trouve à Rho pour les exercices spirituels, a adressé au clergé et aux fidèles du diocèse une lettre pastorale pour exprimer sa satisfaction de l'accord intervenu concernant l'Action catholique. »

Comme Nous vous l'avons déclaré à maintes reprises, Nous étions parfaitement tranquille et Nous n'avons jamais douté que Dieu ramènerait pour l'Italie cette heure de lumière ; du moment que notre Action catholique n'avait d'autre but que de dilater et de raffermir le règne mystique de Dieu dans les âmes, comment pouvions-nous douter que le Seigneur lui-même n'interviendrait pas à temps en faveur de sa propre cause ?

Dans l'accord conclu récemment entre le Saint-Siège et la suprême autorité civile, il y a, Nous ne dirons pas deux innovations mais deux modifications importantes, qui, tout en engageant le clergé à s'occuper toujours davantage de la formation spirituelle des membres de l'A. C., confirment au mieux nos espérances.

a) L'Action catholique est essentiellement diocésaine et dépend directement des évêques, qui en choisissent les dirigeants ecclésiastiques et laïques.

L'idée fondamentale de collaboration du laïcat catholique à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise est ainsi confirmée avec pleine énergie et clarté. En effet, comme l'a constamment enseigné l'Eglise, c'est seulement par l'intermédiaire du Souverain Pontife et de l'épiscopat et du clergé uni à l'évêque, telles les diverses cordes d'une lyre, suivant la belle image de saint Ignace d'Antioche, que sont transmises régulièrement et comme graduellement la mission et la grâce de l'apostolat. *Quae mecum laboraverunt in Evangelio.* Et c'est précisément l'apôtre qui désigne ici et dirige ses collaborateurs et collaboratrices dans la diffusion de l'Evangile du Royaume.

b) Les associations de jeunesse d'A. C. n'auront pas de drapeau en dehors du drapeau national et de leurs propres emblèmes religieux.

L'Eglise a, depuis tant de siècles, imprimé sur le drapeau des nations l'auguste signe de la croix, synonyme de foi catholique et de civilisation chrétienne ; eh bien ! Nos chers jeunes gens arborent triomphalement ce labarum, marqué du signe de la croix, qui tire son origine du premier César chrétien, après l'édit de Milan en 313, labarum qui leur appartient à un titre spécial, parce qu'il a été sanctifié et décoré des mains maternelles de l'Eglise et de celles du Pontife romain.

Qu'ils le portent dignement et que, imitant le geste divin de l'Eglise qui jadis convertit l'Italie au moyen de la Croix, ils accordent aussi à la patrie ce tribut de foi, de pureté, d'innocence, de vie et d'obéissance aux lois qu'attendent d'eux l'Eglise et la patrie.

Ordonnance de S. Ém. le card. Minoretti, archev. de Gênes.

Au vénérable clergé du diocèse,

Il sera certainement parvenu à votre connaissance l'heureuse nouvelle de l'accord intervenu entre le Saint-Siège et les autorités constituées concernant les restaurations des associations de jeunesse de l'Action catholique.

Nous ne doutons point, connaissant Nos jeunes gens, de leur droiture et de leur loyauté éprouvée même en cette circonstance.

Qu'on rétablisse donc les organisations de jeunesse avec leur but inchangé et un zèle renouvelé pour leurs œuvres de bien ; qu'elles reçoivent pour ce qu'elles ont fait et pour l'aide qu'elles continueront à apporter la reconnaissance de l'Eglise, du Souverain Pontife et de l'évêque.

Dorénavant le drapeau des associations de jeunesse de l'Action catholique (c'est ainsi qu'il faut les appeler) sera le drapeau national.

Nous sommes heureux de cette décision, non seulement pour l'unité désirée ainsi réalisée, mais encore parce que le drapeau national est de sa nature sacré et représente cette union des âmes, cet amour de la patrie, ces intentions de loyale collaboration au bien de notre aimée nation, qui ne peuvent être disjoints dans le cœur

vraiment et intégralement chrétien et catholique des fins spirituelles de l'apostolat.

Qu'aux prières continues et ferventes que nous avons adressées d'abord pour que les esprits soient éclairés et pacifiés, s'ajoutent maintenant les prières de reconnaissance, afin que le Seigneur accorde sa bénédiction et ses faveurs à tous ceux qui, d'un cœur sincère, ont contribué à cet heureux résultat.

Dans l'amour effectif, actif, pour l'Eglise, le Pape et toutes les autorités sur lesquelles pèsent l'honneur et le poids de la direction morale et civile de notre pays, nous réaliserons cette unité d'esprit et d'action qui nous fera sentir que nous sommes frères dans la conservation du patrimoine religieux et civil qui doit former le rempart et la sauvegarde de notre Italie.

Lettre de Mgr Giacinto Gaggia, archev.-év. de Brescia.

De l'*Osservatore Romano* (26. 9. 31) (1) :

Je vous informe que sont ouverts tous les oratoires masculins et féminins, ainsi que les petits théâtres et cinémas et autres lieux de divertissement, à l'exclusion des jeux athlétiques, que j'interdirais s'ils étaient jamais autorisés, ainsi que les jeux sportifs possédant une organisation particulière ; ne sont permises que les séances récréatives et éducatives ayant un but religieux.

Pour le bien de la jeunesse et le salut de votre paroisse, je recommande vivement à votre zèle, après le Souverain Pontife, l'Action catholique. Je n'en dis pas davantage, afin de ne pas sembler mettre en doute votre prudence et l'amour que vous avez pour Dieu, pour l'Eglise et pour l'âme de vos paroissiens. Le Pape veut l'A. C., Dieu la veut donc ; comment se trouverait-il des prêtres qui ne pourraient ni ne devraient la vouloir ? Là est le salut de vos fidèles, là est le salut de vos âmes.

Communiqué de S. Exc. Mgr Giovanni Picioni, év. de Livourne.

De l'*Osservatore Romano* (10. 10. 31) :

[...] Nous recommandons à Nos curés de faire revivre les associations existantes et d'en fonder là où elles n'existent pas ; de veiller au progrès spirituel continuel et à la vie chrétienne intense des membres inscrits ; de procurer aux jeunes gens une connaissance religieuse profonde, et conforme à leur condition sociale ; de se servir des associations de jeunesse pour l'enseignement du catéchisme et la beauté des cérémonies sacrées, et de promouvoir enfin la fréquentation des sacrements et la pratique de la religion parmi le peuple.

Nous croyons inutile de recommander de s'abstenir de politique, attendu que nos organisations catholiques n'ont jamais eu d'activité politique, comme Nous l'avons déjà déclaré dans la note écrite par nous aussitôt après le licenciement.

Communiqué de S. Exc. Mgr Giuseppe Ballerini, év. de Pavie.

De l'*Osservatore Romano* (18. 10. 31) (2) :

[...] Le Saint-Père ne fait pas de distinction entre petites et grandes paroisses, il dit au contraire que l'Action catholique fait partie intégrante du ministère paroissial lui-même. Les curés qui pensent satisfaire pleinement à leurs devoirs avec la messe, les sacrements et les autres cérémonies de l'Eglise, devraient songer que la religion n'est pas une affaire privée. Elle doit pénétrer la vie intérieure et extérieure, privée et publique. Or, pour la pratiquer, même dans la vie publique et sociale, où surtout de nos jours se rencontrent tant et tant de difficultés, il est nécessaire que les personnes pieuses de l'un et l'autre sexe viennent en aide au ministère paroissial en qualité de collaborateurs. Et voilà la nécessité des associations catholiques et de l'apostolat des laïques, sous la dépendance de la hiérarchie ecclésiastique.

L'*O. R.* résume ainsi la suite de ce communiqué :

Parlant ensuite des privilèges que lui a conférés le Saint-Siège, Son Excellence confirme momentanément dans leurs charges respectives tous ceux qui en étaient investis, jusqu'au jour où les statuts revus et approuvés en disposeraient autrement ; il veut ainsi donner par cette confirmation un témoignage de confiance à ceux qui se sont tant dépensés dans cette œuvre ardue, avant et durant les difficultés de ces derniers mois, et formuler l'espoir que ces personnes déjà si méritantes voudront bien, avec une ferveur redoublée, se consacrer à la sainte œuvre de collaboration sous la dépendance de la hiérarchie ecclésiastique, pour les intérêts du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Lettre de S. Exc. Mgr Giovanni Sismondo, év. de Pontremoli.

De l'*Osservatore Romano* (19. 9. 31) :

[...] Remercions du fond du cœur Dieu d'où nous vient toute faveur ; remercions le Saint-Père, Vicaire de Jésus-Christ, qui a lutté avec une sublime énergie pour obtenir les avantages dont nous jouissons ; rendons grâces à tous ceux qui ont été les auteurs et les instruments de cette grande joie qu'à l'heure présente éprouvent toutes les pieuses et immenses phalanges de jeunes gens et de jeunes filles catholiques.

Le cœur débordant d'allégresse je vous salue et vous exhorte, ô fils et filles très chers, à reprendre votre activité dans la tranquillité, dans le silence et dans la sérénité de vos âmes.

Et vous, vénérables prêtres, remettez-vous au travail de l'Action catholique, suivant la forme voulue par le Vicaire de Jésus-Christ. Pas n'est besoin de rappeler que l'Action catholique, sous cette forme même, est obligatoire. C'est à vous, Messieurs les curés, d'en parler, d'en expliquer le but et la nécessité dans vos églises respectives. Chacun de vous, dans sa propre paroisse, vous êtes et devez être, par votre zèle et votre amour envers vos fils spirituels, les pères et les guides éclairés et zélés chargés de préparer les jeunes générations fidèles à l'Eglise catholique et à la patrie.

5° Statuts de l'Action catholique italienne (1)

But et Constitution.

Art. 1er. — L'Action catholique, qui, suivant la définition connue (rappelée tant de fois par le Saint-Père), est la collaboration du laïcat à l'apostolat

(1) L'*O. R.* fait précéder l'extrait qu'il reproduit de ces lignes : « Le Bulletin du diocèse de Brescia reproduit une lettre de Mgr l'archevêque au clergé, relative à la reprise de l'activité de la jeunesse. Après avoir rendu très longuement témoignage de la discipline de ses jeunes gens, Son Excellence demande aux prêtres, afin de ne pas perdre de temps, d'indiquer sous leur responsabilité personnelle (et d'une façon provisoire) les éléments directifs de chacune des associations. »

(2) L'*O. R.* fait précéder la citation de ces lignes : « Dans la *Vita diocesana*, revue officielle des actes épiscopaux, S. Exc. Mgr l'évêque publie un communiqué important. Dans le compte rendu que lui a fait parvenir le Comité diocésain, il trouve la liste de nombreuses paroisses dans lesquelles n'existe aucune association catholique. C'est pourquoi il dit que le premier devoir doit être de créer, dans lesdites paroisses, aussitôt que possible, les deux associations principales, celle des hommes catholiques et celle des femmes catholiques. »

(1) Traduit du *Bollettino Ufficiale della Azione cattolica italiana* du 31 décembre 1931. — Ces statuts sont mis à jour d'après les dernières dispositions. Pour les statuts antérieurs, cf. *D. C.*, t. 26, col. 480-481.

hiérarchique, réunit par l'intermédiaire de ses propres organisations tous les laïques qui veulent s'employer à la diffusion et à la réalisation des principes chrétiens dans la vie individuelle, familiale et sociale. Elle est consacrée au Sacré Cœur de Jésus et placée sous la protection spéciale de Notre-Dame de l'Assomption et de saint François d'Assise.

Les organisations de l'A. C. déploient leur activité en dehors de tout parti politique et sous la dépendance immédiate de la hiérarchie de l'Eglise.

ART. 2. — Pour faire partie de l'Action catholique, les catholiques italiens doivent s'inscrire à l'une des organisations suivantes :

1° Union des hommes ;
2° Jeunes gens catholiques ;
3° Universitaires ;
4° Union des femmes ;
5° Jeunesses féminines ;
6° (Jeunes filles) universitaires.

Les trois organisations féminines, en ce qui concerne leur activité et l'étude des problèmes qui intéressent particulièrement la femme, font partie de l'Union féminine catholique italienne, laquelle est régie par des statuts spéciaux.

ART. 3. — Chacune des six organisations en question de l'Action catholique comprend :

Les associations locales, qui d'ordinaire sont des œuvres paroissiales et ont un conseil directif formé par l'assistant ecclésiastique et le président nommés par l'Excellentissime évêque, et par un certain nombre de conseillers électifs. Les associations universitaires, étant donné leur caractère particulier, sont diocésaines ;

Les conseillers diocésains formés par l'assistant ecclésiastique et le président, tous les deux nommés par S. Exc. l'évêque et par quelques conseillers élus par les présidents des associations respectives du diocèse ;

La présidence centrale formée par l'assistant ecclésiastique et par le président, nommé par le Saint-Père. La présidence nomme tous les deux ans les conseillers pour les divers bureaux.

L'activité des six organisations, au sein de la paroisse et du diocèse, est coordonnée par les conseils paroissiaux et par les comités diocésains.

ART. 4. — Le drapeau des associations d'Action catholique est le drapeau national.

L'insigne distinctif unique pour toutes les associations se compose d'une croix avec la mention : Action catholique italienne, et l'indication de l'organisation respective.

Des conseils paroissiaux.

ART. 5. — Dans chaque paroisse l'Action catholique est représentée par le conseil paroissial, constitué par le président, nommé par son Exc. l'évêque, les présidents des associations d'Action catholique et les dirigeants des institutions et des œuvres catholiques existant dans la paroisse, qui ont pour but l'apostolat. Il fonctionne sous la haute direction du curé.

Dans les paroisses où n'existent pas d'associations d'Action catholique, le conseil paroissial est formé par un groupe de paroissiens choisis par le curé, et il revêt le caractère d'organe promoteur de l'Action catholique paroissiale, d'accord avec le comité diocésain et les conseils diocésains.

ART. 6. — Le conseil paroissial coordonne l'activité des diverses associations et œuvres catholiques de la paroisse ; il favorise et dirige au sein de la paroisse les manifestations ayant un caractère général ; il veille à l'exécution des initiatives prises par les organes supérieurs de l'Action catholique.

ART. 7. — Le conseil nomme dans son sein un secrétaire et peut appliquer l'activité particulière à des tâches spéciales, suivant les règlements qui seront donnés par les comités diocésains.

Les membres du conseil restent en charge pendant tout le temps ou pendant toute la durée du temps qu'ils remplissent l'office correspondant dans les associations particulières ; le président et le secrétaire sont nommés tous les deux ans.

Des comités diocésains.

ART. 9. — Le comité diocésain prend le nom de « comité diocésain de... », titre qu'il emprunte au diocèse.

Il représente et dirige, sous la dépendance directe de S. Exc. l'évêque et conformément aux directives générales reçues du comité central, toute l'Action catholique du diocèse et il veille à l'institution des œuvres jugées utiles aux fins de l'Action catholique elle-même.

Il coordonne l'activité ayant un caractère général et il empêche les initiatives de se superposer en disciplinant leur action, par rapport aux problèmes qui dépassent la compétence spécifique des associations particulières.

Il organise les constitutions des conseils paroissiaux et les assiste dans leur fonctionnement ;

ART. 10. — Le comité diocéain est constitué par l'assistant et le président, nommés par Son Exc. l'évêque, les présidents diocésains des organisations et deux présidents des conseils paroissiaux choisis par les présidents des conseils paroissiaux du diocèse.

Le comité diocésain nomme les membres du bureau de la présidence composé, outre le président et l'assistant du vice-président, du trésorier et du secrétaire, lequel peut être choisi aussi en dehors des membres du comité. Le bureau de la présidence pourvoit à tout ce qui regarde le développement ordinaire de l'Action catholique ; il convoque le comité diocésain, en exécute des décisions, et contrôle l'action des secrétaires dont il est question à l'article suivant.

Peuvent participer aux assemblées du comité les assistants ecclésiastiques diocésains des organisations.

Tous les membres restent en charge pendant deux ans.

ART. 11. — Le comité diocésain, en vue d'une activité particulière, désigne dans son sein deux secrétaires auxquels l'Action catholique, par l'intermédiaire de la présidence du comité diocésain, donnera les indications nécessaires pour le travail à exécuter. Les dirigeants des secrétaires prennent part aux réunions du comité avec vote consultatif.

ART. 12. — L'assistant ecclésiastique du comité diocésain aura soin de convoquer périodiquement les assistants ecclésiastiques diocésains des diverses organisations pour l'étude et la solution des problèmes communs qui se présenteraient dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que pour la coordination nécessaire de leur activité.

ART. 13. — A la fin de chaque année sociale, le comité diocésain convoquera en assemblée ordinaire les membres des conseils diocésains des organisations, les présidents des conseils paroissiaux et de toutes les associations d'Action catholique du diocèse, pour examiner le travail accompli dans l'année et discuter le programme de l'année suivante.

Le comité diocésain pourra aussi décider la réunion extraordinaire des membres en question.

Il convoquera également, chaque année, la réunion de tous les membres de l'Action catholique diocésaine.

Art. 14. — Les manifestations extérieures ayant un caractère général, qui regardent plusieurs paroisses et le diocèse entier, doivent être organisées par le comité diocésain seul, et se limiter aux indications juridiques des conseillers de zone dont il est question à l'article suivant.

Art. 15. — Les comités diocésains qui le jugeraient opportun peuvent établir des centres de zone spéciaux, interparoissiaux, chargés de coordonner, toujours sous la dépendance du comité diocésain, l'activité générale des associations de la zone respective. Les centres de zone sont dirigés par un conseil composé des délégués, des conseillers diocésains des organisations et d'un nombre convenable d'autres membres désignés par le comité diocésain.

Du bureau central.

Le bureau est constitué par la présidence générale formée par l'assistant général et par le président, tous les deux nommés par le Souverain Pontife.

La présidence, à chaque fois qu'elle le jugera nécessaire, réunira la consultation composée des six assistants ecclésiastiques et des six présidents centraux dont il est question à l'art. 3, de l'assistante et de la présidente générale de l'Union féminine et de quelques présidents de comités diocésains désignés par le Saint-Père.

Art. 17. — Le bureau central, sous la dépendance directe de l'autorité ecclésiastique supérieure, favorise l'Action catholique ; il suit et coordonne l'activité des diverses organisations, il pourvoit à tout ce qui dépasse la compétence des organisations nationales et des comités diocésains ; il contrôle les institutions et les œuvres, ayant un but d'apostolat, qui font partie du bureau central.

Art. 18. — Le bureau central, en vue d'une activité particulière, peut constituer des commissions et des secrétariats nécessaires.

Dispositions diverses.

Art. 19. — Dans le développement de leur activité dirigée vers l'obtention de leurs fins spécifiques, les diverses organisations de l'Action catholique procéderont suivant leur règlement particulier et sous la conduite des centres directifs respectifs : paroissiaux, diocésains et nationaux.

Par contre, elles doivent au préalable soumettre à l'examen des organes directifs correspondants de l'Action catholique (conseillers paroissiaux, comités diocésains, bureau central) toutes les initiatives et manifestations qui, tout en se rapportant à une organisation particulière, regardent par ailleurs l'Action catholique générale. Au commencement de chaque année, ils communiqueront aussi le programme du travail qu'ils se proposent d'effectuer.

Art. 20. — Les membres de l'Action catholique peuvent être groupés en sections professionnelles, lesquelles n'auront pas de buts syndicaux mais des fins religieuses, morales et éducatives, en harmonie avec le programme de l'Action catholique.

Art. 21. — Chaque année le bureau central établiera la carte des membres de l'Action catholique italienne.

Le modèle et le prix, calculé en tenant compte de la quote-part due aux conseils supérieurs et au bureau central, seront déterminés chaque année par le bureau lui-même. La distribution en sera faite par les conseils supérieurs, qui en chargeront les conseils diocésains respectifs, lesquels dans la distribution devront aussi ajouter la quote-part qui sera établie en faveur des comités diocésains.

Art. 22. — Les présents statuts et ceux de l'Union féminine catholique italienne contiennent les règles fondamentales pour les six organisations de l'Action catholique. Les conseils supérieurs sont autorisés à appliquer et à spécifier les mêmes prescriptions avec des règlements particuliers qui devront être approuvés par l'autorité ecclésiastique supérieure.

A la suite du texte des statuts qu'on vient de lire, le Bolletino ufficiale *fait cette remarque :*

En ce qui concerne l'application de l'art. 20, étant donné que les sections professionnelles n'ont pas de fins syndicales, les membres de l'Action catholique, au sein des organisations syndicales respectives juridiquement reconnues, feront en sorte qu'elles correspondent toujours mieux au principe de collaboration entre les classes et aux fins sociales et nationales que dans un pays catholique l'Etat se propose d'atteindre.

COMMENTAIRES SUR L'ACCORD EN ITALIE

1° Presse fasciste [1].

Une seule discipline, un seul drapeau.

Du *Corriere della Sera* (3. 9. 31), sous le titre *Religione e Patria :*

L'accord entre le gouvernement et le Saint-Siège, relatif à certains points de la constitution et du fonctionnement de l'Action catholique est accueilli avec satisfaction par le peuple italien : non point que notre peuple, qui a une expérience politique séculaire, ait jamais cru à l'existence d'un profond et vrai conflit, mais parce que de cet épisode passager la presse étrangère avait pris prétexte, avec une trop visible complaisance, pour exagérer et dramatiser.

[...] Rien donc d'exceptionnellement grave ne s'était produit ; et nous insistons sur cette remarque parce que nous ne voudrions pas que l'accord signé donne un prétexte pour écrire au-delà des Alpes d'autres histoires romancées.

[...] L'accord a pour but de mettre de la clarté. Clarté faisant percevoir qu'il n'y a eu aucune lutte, qu'il n'y a eu aucune guerre ni d'armes ni d'esprits, aucun prétendu duel entre César et Pierre — symboles qui appartiennent à d'autres siècles et à d'autres périodes de notre histoire ; — clarté faisant briller l'inviolable *unité* de l'Italie moderne, jamais attaquée ni entamée par personne.

[...] Tout, en somme, suivant l'esprit du fascisme, doit se plier à une discipline unique pour atteindre un but très élevé et unique.

D'un côté, le fascisme remplit son devoir d'éducateur à l'égard de toute la jeunesse italienne ; de l'autre, l'Eglise enseigne à cette jeunesse les devoirs envers Dieu.

Mais le drapeau — c'est l'accord qui le dit — est unique ; il ne peut être qu'un, celui du martyre et de la grandeur de la nation, unifiée et ressuscitée après tant de siècles ; unité d'étendard qui montre combien est grande l'unité des esprits.

L'accord refait l'unité de la patrie et de la foi.

De la *Gazzetta del Popolo* (3. 9. 31), sous le titre *Fede e Patria :*

... L'accord conclu a de multiples mérites, et principalement celui de clarté : signification éclatante de

---

(1) Nous suivons, pour la publication de ces extraits, l'ordre alphabétique des noms de journaux.

l'accord définitif pour la délimitation du pouvoir religieux en face du pouvoir politique.

L'Action catholique est ramenée à ses fins morales, spirituelles et religieuses, dont elle ne se serait sans doute jamais éloignée si elle n'avait pas été troublée par des infiltrations politiques des restes du Parti populaire. Les limites de l'activité de l'Action catholique ne constituaient pas seulement une question d'interprétation des pactes de Latran, mais plutôt une question de personnes.

[...] L'accord est ainsi complet et parfait ; tous les points controversés sont clairement définis. Le Saint-Siège reconnaît définitivement et explicitement, d'après l'esprit du traité de Latran, les organismes de l'Etat fasciste, depuis les lois fondamentales de l'organisation corporative jusqu'à l'institution de l'Opera Nazionale Balilla. C'est-à-dire qu'il consent à accepter pleinement le principe totalitaire de l'Etat fasciste dans toutes ses interventions.

L'Etat fasciste avait des droits et des devoirs dont il ne pouvait s'éloigner sans danger pour sa propre existence. Il leur est resté fidèle.

L'accord doit être salué avec la plus vive satisfaction, car il recompose l'unité et l'harmonie de la patrie et de la foi que le gouvernement fasciste a voulu réaliser quand il a réglé par le traité solennel de Latran la longue et difficile Question romaine ; car il brise la misérable spéculation de la Maçonnerie, des émigrés et de tous les ennemis de l'Italie sur le conflit du régime fasciste et du Saint-Siège, et parce qu'il rassemble tous les Italiens sous le symbole du drapeau national.

Ce n'est pas une simple formalité que d'avoir donné le drapeau tricolore à l'Action catholique et aux associations juvéniles qui en font partie ; c'est l'affirmation solennelle et définitive du fait qu'en Italie tous les Italiens, même les catholiques, sont dans l'Etat italien, dans le climat et dans l'esprit de l'Etat italien, qui est l'Etat fasciste. La vieille, subtile et insidieuse distinction entre « catholiques italiens » et « Italiens catholiques » est finie, ensevelie sous les ruines du vieux monde abattu par l'avènement du fascisme.

Une interprétation plus claire de l'article 43 du Concordat.

Du *Giornale di Genova* (3. 9. 31) :

Quiconque suit les événements politiques avec un esprit pratique et réaliste sait bien qu'un traité comme celui de Latran — enfermant en lui une quantité énorme de problèmes demeurés sans solution depuis un demi-siècle — ne pouvait être appliqué d'un seul coup avec une absolue perfection dans l'exécution. Dans des cas semblables, il faut toujours attendre l'intervention du facteur temps, qui fait apparaître par-dessus tout la bonne foi des parties contractantes et puis la possibilité de mise à exécution des différentes mesures.

Il est très naturel que dans le bref espace de deux ans quelques inconvénients se soient présentés et aient exigé un examen spécial de questions à résoudre toujours dans l'esprit général de l'accord primitif. Ainsi en est-il d'une interprétation plus claire de l'article 43 qui est un des cas aujourd'hui tranchés.

Nouvelle affirmation de la force politique et spirituelle du fascisme.

De M. V. Gayda, dans le *Giornale d'Italia* (5. 9. 31), sous le titre *L'accordo fra il Governo italiano e la Santa Sede nelle prime impressioni internazionali di Ginevra* :

Les impressions de Genève sur l'accord réalisé entre le gouvernement italien et le Saint-Siège, relativement à l'Action catholique, peuvent avoir un particulier intérêt parce qu'à Genève sont aujourd'hui réunis presque tous les ministres des Affaires étrangères d'Europe, avec leur suite politique, et environ 500 journalistes de tous pays.

[...] L'accord de Rome est considéré comme un nouvel événement favorable pour le catholicisme qui offre au moins une compensation pour tant d'autres événements contraires et désavantageux.

Quant à l'appréciation de l'aspect politique et de la portée pratique de l'accord, l'impression que j'ai pu recueillir dans les différents cercles étrangers les plus autorisés peut se résumer ainsi :

1° L'accord est le résultat d'une suprême habileté diplomatique de Mussolini et du gouvernement fasciste, qui s'est manifestée dans une certaine mesure au moins égale à l'habileté traditionnelle du Saint-Siège :

2° L'accord est formulé sur des bases justes et révèle un évident esprit de modération du fascisme, qui n'a pas voulu abuser de son évident succès ;

3° Le fait qu'aucun regret pour les événements passés n'a été exprimé par le gouvernement italien, comme le faisaient espérer les informations publiées, éclaircit la position qu'a prise l'Etat fasciste ;

4° L'accord consacre, sous une forme expressive, l'autorité totalitaire de l'Etat italien et du régime fasciste ;

5° L'accord pose les limites définitives et précises entre les pouvoirs de l'Eglise et ceux de l'Etat d'après les règles toujours formulées par le fascisme.

[...] L'événement de Rome, comme l'indiquent ces cinq points, est donc considéré, à l'assemblée internationale de Genève, comme un acte de la politique de paix et de la collaboration de l'Etat fasciste, mais, en même temps, comme une nouvelle affirmation de sa force politique et spirituelle.

Dans l'Etat italien tous, même les catholiques, ne peuvent qu'être Italiens.

Du *Lavoro Fascista* (3. 9. 31), sous le titre *Sotto il tricolore* :

L'acte aujourd'hui rendu public témoigne d'une profonde sagesse politique. Il engage formellement le Saint-Siège à ramener l'Action catholique aux vraies raisons de sa propre existence et il offre à l'Etat les garanties capables de le rassurer. Parmi ces garanties la première est celle qui accentue le caractère diocésain de l'Action catholique. La position des évêques en face de l'Etat, clairement définie par le Concordat, renforce par elle-même l'assurance donnée que les organisations de l'Action catholique poursuivront des fins d'ordre religieux et surnaturel en s'abstenant de toute activité politique.

[...] Aucun doute désormais ne pourra surgir, après de telles précisions sur l'activité et sur les fins de l'Action catholique : elle rentre dans le rayon de sa vie religieuse, d'où l'aberration de quelques-uns l'avait fait sortir, et redevient cette aide laïque à l'apostolat catholique que l'Eglise a voulu. Contre ceci le fascisme n'a aucune prévention ni hostilité quelconque, pourvu que soient bien nettes et bien affirmées ses fins. Entre fascisme et catholicisme la démonstration est faite qu'il n'y a pas de conflit de principes et de fins, comme les élucubrations antifascistes et maçonniques l'avaient proclamé.

Dans l'adoption du drapeau italien comme étendard des associations de l'Action catholique, il faut voir quelque chose qui va au delà du formalisme d'un symbole. Il faut voir le fait que dans l'Etat italien tous, et même les catholiques, ne peuvent qu'être Italiens, et de la seule façon dont il est historiquement possible de l'être aujourd'hui, c'est-à-dire dans le climat et dans l'esprit du fascisme.

Heureuses conséquences de l'accord.

Du *Messaggero* (3. 9. 31), sous le titre « Caractères et limites de l'Action catholique. Définition » :

[...] L'accord met fin à une période de polémiques auxquelles — il faut l'affirmer — l'Etat n'a jamais par-

ticipé.. Ces polémiques, indubitablement, ne pouvaient favoriser la pacification des esprits que l'Etat fasciste s'était proposée et avait atteinte dans la stipulation des accords de Latran, et qui, d'une certaine manière, pouvait paraître amoindrie à la suite des polémiques elles-mêmes. Et parce que l'accord a été conclu à la satisfaction des deux parties, on peut affirmer qu'en mettant fin à un des conflits qui s'élèvent fréquemment entre des Etats qui ont stipulé un accord avec le Saint-Siège — comme ils naissent entre deux Etats au sujet de l'interprétation d'un traité commercial ou politique — cet accord sert indubitablement, grâce à la nouvelle clarté qu'il apporte, à renforcer les rapports entre les deux parties elles-mêmes.

Mais on ne peut pas, en outre, ne pas remarquer un autre élément introduit par l'accord réalisé. A savoir que cet accord porte un nouveau coup à cette vaine spéculation de certaines zones de l'opinion publique étrangère qui espéraient tirer quelque avantage en faveur de leur campagne d'une continuation éventuelle des polémiques sur le Concordat. Même sur ce terrain, la spéculation antifasciste s'est trompée. L'accord obtenu, grâce à la bonne volonté et à la sagesse des deux contractants, montre une fois de plus la solidité du pacte du 11 février 1929. Ce pacte a liquidé pour toujours le conflit fondamental qu'aucun différend éventuel ne pourra jamais faire renaître entre l'Eglise et l'Italie fasciste.

Une preuve de la grandeur sereine de la Rome spirituelle, humaine, catholique et fasciste.

De M. Arnaldo Mussolini, dans le *Popolo d'Italia* (3. 9. 31), sous le titre *Soluzione integrale:*

Le nouvel accord conclu avec le Saint-Siège est pour nous un motif de profonde et légitime satisfaction. Nous avons toujours soutenu que le différend ne touchait en aucune façon la foi et la conception catholiques, patrimoine et héritage glorieux de l'Eglise, concordant dans beaucoup de ses manifestations avec nos propres vues spirituelles. Nous n'avons jamais eu le moindre doute que nous arriverions à une solution, même au moment où, à la suite d'inévitables réactions intempestives de la presse, la polémique accusait des formes très violentes dans certains milieux journalistiques, tant du côté fasciste que du côté catholique.

Par conviction et par nécessité, nous avons toujours considéré la question d'un point de vue modéré et ne lui avons accordé que l'importance qui convient à un conflit de caractère épisodique et particulier. Aujourd'hui, la sobriété même du communiqué officiel prouve que nous étions dans le vrai. En effet, il ne pouvait être question dans tout cela de graves problèmes fondamentaux, deux ans seulement après la signature des traités de Latran. Tout avait été résolu en fait par le Concordat, qui appartient déjà à l'histoire et qui se fonde sur de solides bases politiques, humaines et spirituelles. Les conventions du 11 févrer 1929 ont débarrassé la nation de cet état de malaise dans lequel l'avait mise la solution équivoque que le libéralisme avait donnée aux rapports de l'Etat et de l'Eglise. Il ne pouvait donc s'agir aujourd'hui de reprendre les anciennes discussions à cause d'un différend peu important et d'ordre particulier. Nous avons toujours considéré cette affaire avec un optimisme serein et n'avons jamais pensé que la nation, décidée à aller de l'avant et non à revenir sur ses propres pas, puisse retomber dans la situation ambiguë et instable de l'ancienne Italie maçonnique, libérale et anticléricale. Les traités de Latran font partie de l'œuvre la plus vitale, la plus profonde du fascisme. Ils sont le fruit d'une conscience historique sûre de la nation et se rattachent à la pensée de nos génies immortels et à la tradition italienne nettement catholique. L'accord d'aujourd'hui a pour nous la valeur d'une conclusion attendue et désirée, clairement annoncée et prévue.

L'accord satisfait les parties. Et il est intéressant de noter à ce propos l'esprit d'information du communiqué. Entre le fascisme et l'idéal religieux catholique il y a une analogie, une concordance qui dépassent le niveau de n'importe quelle controverse de détail de nature politique ou journalistique.

Mais alors que nous réduisions le différend à ses vraies dimensions, ses répercussions devenaient mondiales. Les événements qui touchent à l'Eglise intéressent le monde entier. Tout ce qui vient de Rome, tout ce qui regarde Rome, a un écho qui se répercute à travers tous les pays. Les ennemis du régime fasciste avaient tout intérêt à dramatiser la situation, dans le but captieux de nous aliéner les sympathies et les adhésions qui nous sont acquises dans tous les pays de la part des esprits modernes et conscients de la nécessité d'ordre, d'autorité et de justice. Cette arme misérable s'est brisée dans les mains mêmes de nos adversaires. Encore une fois, le fascisme révèle sa volonté ferme de concorde, de vie sereine, active et spirituelle. La presse objective et sérieuse des principales nations s'est déjà empressée de prendre note, honnêtement et sans réserves, de ce fait. Les journaux américains mettent en relief, à cette occasion, l'idéal fasciste de discipline et d'ordre, en contraste avec l'individualisme moderne ; ils soulignent l'effondrement du vieux mythe de la lutte des classes remplacé chez nous par la collaboration et l'harmonie sociales. Ces constatations aident notre cause, qui est celle de la vérité et de la justice.

Dans ce sens, l'accord d'aujourd'hui dépasse les limites d'un simple conflit sur une question de détail. Il donne, face à toutes les nations, une autre preuve de la grandeur sereine de la Rome spirituelle, humaine, catholique et fasciste.

L'État seul doit assurer l'éducation de la jeunesse.

Du *Resto del Carlino* (3. 9. 1931) :

Aucune dérogation n'est donc faite à ce qui est un des axiomes capitaux du régime fasciste, au droit de l'Etat à assurer seul l'éducation des nouvelles générations. Dans un Etat totalitaire et, pourrait-on ajouter, dans un Etat moderne, conscient de ses buts de puissance, l'éducation ne peut se réaliser qu'en régime de monopole. Toute autre éducation, si elle est conciliable avec celle de l'Etat, est un double inutile ; si elle n'est pas conciliable, elle doit être jugée comme contraire et, comme telle, éliminée. Dans les deux cas, il n'y a pas de place pour les concurrents (1).

Les faits ont donné raison à l'optimisme des milieux romains.

De la *Stampa* (3. 9. 31), sous le titre *La ristabilita concordia:*

[...] L'Etat conservant fermement le plus profond respect de tout ce qui touche à l'exercice du culte catholique remis en honneur et défendu par le fascisme, on ne comprenait pas pourquoi l'Eglise pouvait, de son côté, s'opposer à l'exercice de fonctions que l'Etat considérait et qu'il considère être de sa propre et exclusive compétence.

Les faits ont donné raison à l'optimisme serein avec lequel, dans les milieux romains, on a toujours considéré les choses. Et il suffit en réalité que, au cours du développement des polémiques journalistiques, on soit arrivé à une plus paisible estimation des motifs du conflit, car cela a permis de retrouver un moyen d'accord.

---

(1) *Bull. périodique de la presse italienne* (18-19. 9. 31, n° 280, p. 17).

Le même esprit qui a conduit à la conciliation a déterminé la solution de cette brève parenthèse [...]

L'Action catholique est ramenée à ses fonctions caractéristiques et essentielles d'organisme religieux, et on a les garanties les plus formelles qu'aucun politicien, aucun homme échappé au naufrage misérable du parti populaire, ne pourra y assumer des charges directrices. De même, les organisations juvéniles ne feront obstacle en aucune manière à l'exercice de la nouvelle fonction que l'Etat n'entend pas céder aux autres : celle de former la conscience civile et patriotique des citoyens et de leur donner une éducation gymnico-sportive.

Satisfaction unanime des Italiens.

De la *Tribuna* (3. 9. 31), sous le titre *Conclusione :*

Le texte de l'accord avec le Saint-Siège définissant la nature, les fins et les fonctions de l'Action catholique, sera accueilli avec une pleine et légitime satisfaction, parce qu'il est simple, clair et qu'il répond à la nature des rapports que l'Etat fasciste a toujours reconnus à la religion catholique.

L'état fasciste, n'étant pas agnostique, reconnaît la plénitude de l'action religieuse. Et aujourd'hui, sans possibilité d'aucune équivoque, l'Action catholique est, par sa nature et par ses fins, par ses organisations et par sa dépendance directe de l'autorité ecclésiastique, un organisme, malgré sa différentiation en vue de la propagande, de stricte action religieuse...

La tentative faite pour diviser le sentiment des Italiens, qui pourtant est *un*, pour porter atteinte à l'obéissance et à la subordination civile que le fascisme a donnée à l'Italie ; la tentative monstrueuse, surtout chez les irréligieux et chez les anticatholiques francs-maçons, faite pour porter un élément de secours inespéré à l'action antifasciste désormais agonisante, est, cette fois encore, liquidée avec une brièveté lapidaire, semblable à la valeur intrinsèque de cet accord, qui sera salué avec une joie intime dans toutes les maisons où l'on sent qu'on ne peut séparer la foi dans l'Eglise et dans l'essence du fascisme de Mussolini, restaurateur de l'Italie.

Quelques manquements à l'objectivité et à l'exactitude.

Les citations que nous venons de faire, malgré l'expression unanime de la satisfaction apportée par l'accord, contiennent quelques affirmations que l'*Osservatore Romano* lui-même a jugé bon de relever.

Dans un article intitulé *Rilievi*, l'*Osservatore Romano* (6. 9. 31) écrit, en effet :

L'accord conclu entre le Saint-Siège et le gouvernement italien concernant l'Action catholique a eu ce que l'on appelle une « bonne presse », bien qu'il ait donné lieu à des commentaires manquant d'objectivité et d'exactitude.

Pour preuve, en voici quelques exemples :

Le *Corriere della Sera* prend acte de l' « éclaircissement » auquel on est arrivé, quoique *rien de grave* ne se soit passé. On dirait que le quotidien milanais est publié dans un autre hémisphère ou qu'en plein Milan le journal est destiné aux ermites.

La *Gazzetta del Popolo* se montre moins superficielle, elle pénètre plus avant dans le texte du communiqué et examine de plus près l'objet précis de l'accord, où elle découvre non seulement des points et des conclusions dont il n'est nullement question, mais encore des choses qui en sont formellement exclues ; telle, entre autres, la prétendue acceptation par le Saint-Siège « du principe totalitaire de l'Etat dans toutes ses interventions ».

Même remarque s'applique à propos des impressions génoises du directeur du *Giornale d'Italia* suivant lequel le monde a compris que « l'accord a consacré d'une façon formelle l'autorité totalitaire de l'Etat italien et du régime fasciste ». Or, le monde a compris ce qui est bien clair dans l'accord et en constitue l'essence, c'est-à-dire que la « totalitarité » de l'Etat fasciste doit s'entendre en ce sens qu'elle respecte les droits de l'Eglise à l'éducation chrétienne de la jeunesse et à une Action catholique s'inspirant des fins spirituelles et religieuses qui en sont la base et auxquelles elle est constamment restée attachée, sans jamais s'en départir.

Voilà pourquoi, lorsque le *Resto del Carlino* affirme que l'accord ne contient aucune dérogation « à ce qui est un des droits principaux attribués au régime fasciste, c'est-à-dire au droit de l'Etat de donner, « lui seul », l'éducation aux nouvelles générations », on peut rectifier catégoriquement cette affirmation et dire que l'accord ne contient aucune dérogation à ce qui, en vertu d'un mandat divin, est un des droits primordiaux de l'Eglise : le droit de donner l'éducation chrétienne aux nouvelles générations.

Le *Giornale d'Italia* dit avoir éprouvé une autre impression dans les « milieux étrangers » concernant le fait qu'aucun regret pour les événements passés n'a été exprimé par le gouvernement italien, comme on s'y attendait d'après les informations reçues ». Ceci est très vrai, car le Saint-Père a donné une fois de plus la mesure de sa bonté paternelle en n'exigeant aucun regret et en considérant plutôt que les regrets étaient non implicites, mais explicites dans les faits.

L'*Ambrosiano*, avec la même exactitude qu'il montre dans les nouvelles sur les « négociateurs de l'accord », croit pouvoir affirmer que « l'adhésion des catholiques à l'attitude de l'Eglise (*sic*) n'aurait pas été aussi entière qu'on l'a affirmé officiellement ». Nous pouvons, au contraire, assurer que leur adhésion a été plus entière qu'on ne peut se l'imaginer et le dire.

Et si l'*Ambrosiano*, faisant allusion à des informations qui arriveraient au Saint-Père inexactes, entend parler de l'Action catholique, nous dirons ceci seulement : le Pape en a été informé avec une admirable exactitude, il suffit pour le prouver de s'en rapporter à ce qu'il a toujours dit à ce sujet et en particulier dans la dernière encyclique sans qu'on ait pu trouver, parmi tant de documents, quelque chose qui y contredise. Nous en dirons tout autant à propos de la *Stampa*, qui répète l'accusation d'ingérence et de prévarication de l'Action catholique.

Enfin la *Critica Fascista*, dirigée également par Giuseppe Bottai (ministre), publie des « Reflexions sur l'esprit catholique du romancier Antonio Niante. Notons en passant : un romancier qui disserte sur l'esprit catholique. Il dit que dans le conflit heureusement résolu « la politique a bien peu à y voir ». Nous sommes de son avis, mais d'une façon plus radicale : elle n'a rien à y voir. Mais lorsque de la politique il passe à la dogmatique, c'est bien autre chose ! « L'esprit catholique, écrit-il, vieillissait et dégénérait faute de cette liberté qui, dans les dogmes, est en opposition ouverte avec la civilisation mécanique qui s'est rendue vivante jusque dans les fibres les plus intimes des peuples. » A part la logographie de l'expression, notons seulement que tout cela est non pas esprit catholique, mais modernisme dogmatique condamné solennellement par Pie X, personne ne pouvant adopter de pareilles idées et conserver encore le droit de se dire et de passer pour catholique, et cela précisément *faute de liberté dans les dogmes*, précisément parce que les dogmes sont des *vérités révélées*, attendu qu'il suffit même de la plus petite vérité non révélée pour enlever toute liberté, sauf celle de l'accepter telle qu'elle est.

Ruggero Bonghi, à son retour de Paris, où il avait consulté Cousin, en parlait à un romancier qui lui demandait quelles étaient les idées du célèbre positiviste. Une de ses idées fixes, répondit Bonghi, est celle-ci : ne pas admettre les dogmes. — Cela revient à dire, répliqua le romancier, qu'une de ses idées fixes est qu'il n'y a pas d'idées fixes.

Mais ce romancier était Alessandro Manzoni.

2° Presse catholique.

Devoir de collaboration loyale.

De M. R[AIMONDO] M[ANZINI], dans l'*Avvenire d'Italia* (4. 9. 31), sous le titre *Realta feconda:*

... Si de la lettre nous passons à l'esprit, si d'un certain nombre de termes formels nous allons à la recherche du sens plus profond, la signification de l'accord s'étend, sa valeur se multiplie.

Premièrement : c'est la véritable valeur des accords de Latran qui met fin à une pénible réserve et rétablit la confiance.

Il ne peut pas, il ne doit pas être question de construction quasi éphémère, destinée à tomber au premier souffle des contradictions courantes. Bien plus, il y a dans la signification intrinsèque même du traité de Latran la raison de l'apaisement et non de l'exaspération s'il survenait quelque amère éventualité de conflit.

Deuxièmement : on voit se dissiper les espérances de tout ceux qui ont cru à la possibilité d'amener l'Etat à une véritable et ouverte opposition avec l'Eglise en faisant fi du Concordat réalisé.

Certes, le Concordat se base sur des prémisses doctrinales qu'on ne peut pas dire entièrement réalisées. L'Etat italien est catholique, mais nous manquerions de sincérité si nous disions que certains points doctrinaux, pris çà et là, ne donnent pas encore lieu à des discussions et même à des conflits. Mais il reste un devoir, non pas celui d'exaspérer les esprits, mais de collaborer loyalement et ouvertement à un rapprochement toujours plus étroit et, avec l'aide de Dieu, jusqu'à l'identité espérée et nécessaire dans la véritable doctrine.

Troisièmement enfin : la volonté des deux parties. Nous reconnaissons loyalement la noble volonté du gouvernement. Nous affirmons à nouveau en même temps, à la lumière des accords intervenus, combien injustes, éphémères, furent les calomnies lancées, à une époque amère, désormais passée, contre le Souverain Pontife.

Non. Non, ce n'est pas de la part du Vicaire de Jésus-Christ qu'il faut s'attendre à voir diminuer les droits de la patrie. Même lorsque le chef de l'Eglise se dresse pour revendiquer les vérités essentielles, il contemple d'un même regard les intérêts de l'Eglise, ceux de la société et de la patrie.

L'heure difficile est désormais passée, la dure parenthèse est fermée. Que la nouvelle phase soit durable, efficace et féconde.

Pas de discussion, mais de l'action.

Du *Bollettino Ufficiale dell'Azione cattolica italiana* (1. 9.-1. 10. 31), sous le titre *Serenità e fiducia:*

Plus pur est le ciel après la tempête, plus pure aussi doit être aujourd'hui notre joie.

C'est le Pape lui-même qui nous invite à partager avec son cœur auguste cette « nouvelle joie et allégresse », causée par la reprise de l'apostolat de l'Action catholique italienne, pour la sanctification des âmes, pour la gloire du bon Dieu, l'extension et le raffermissement du règne du Christ-Roi.

Ayant fait de la douleur du Pape notre propre douleur, nous devons également faire de sa gloire notre propre gloire. Disons mieux, l'Italie tout entière s'est réjouie avec le Pape de la réconciliation qui nous permet de reprendre le « beau, saint et glorieux chemin » en vue de « redonner, suivant l'entreprise historique de Pie XI, l'Italie à Dieu et Dieu à l'Italie ».

Pas de discussion, mais de l'action, telles doivent être notre tâche et notre résolution pour demain.

Le Saint-Père a prononcé les paroles les plus bienveillantes à l'adresse de l'Action catholique romaine et italienne ; soyons dignes de cet éloge et reprenons avec sérénité notre activité en vue de faire participer notre cher pays aux bienfaits inestimables d'une vie chrétienne vécue d'une façon exemplaire, ouvertement professée, courageusement défendue.

Dans l'accomplissement de cette tâche, ce n'est pas l'esprit d'adaptation qui doit nous inspirer, ni seulement l'esprit d'obéissance passive; il faut plutôt qu'une foi vive nous anime, qu'une confiance ferme et éclairée dans l'utilité et la possibilité de notre action nous dirige, au souvenir de la fécondité et de l'éternité des œuvres de Dieu nées du sacrifice et de l'amour.

Confiance donc et ardeur doivent nous guider dans notre chemin, sans toutefois que « l'impatience nous gagne », dit l'auguste Pontife ; nous devons seulement suivre le Seigneur « promptement, persévéramment, généreusement ».

L'accentuation du caractère diocésain de l'Action catholique italienne sous la dépendance directe des évêques ne peut que correspondre et répondre au vœu ardent du cœur de tous les catholiques militants, lesquels ont toujours vu dans les évêques leurs chefs naturels, les légitimes et vénérables lieutenants du souverain chef, le Pontife.

Sa Sainteté Pie XI a toujours insisté sur la nécessité — non seulement pour l'Italie, mais encore pour le monde entier — d'une union étroite des fidèles avec leurs évêques et le clergé, et dès 1923 il se réjouissait avec le Sacré-Collège, dans l'allocution du 23 mai, de voir « le zèle décidé et le sentiment du devoir avec lesquels clergé et fidèles, conformément à Nos exhortations et à Nos recommandations, se dévouent, sous la direction des évêques, dans les institutions, organisations et œuvres dont l'ensemble constitue l'Action catholique » (1).

Le 11 novembre 1924, Pie XI exprimait sa reconnaissance publique « aux évêques d'Italie, qui ont si profondément senti le besoin d'appeler les jeunes gens autour d'eux, d'en faire des instruments et des auxiliaires de leur ministère apostolique pour la sanctification des peuples ».

Le 14 septembre 1925 le Pontife lui-même disait aux assistants ecclésiastiques de la jeunesse catholique que les grandes directives de l'Action catholique ne peuvent venir que par l'intermédiaire de la hiérarchie », c'est-à-dire « de l'évêque et du Saint-Siège, des évêques et du Pape ».

S'adressant à l'épiscopat piémontais, le 17 octobre 1926, Pie XI dit explicitement : « Rien n'est plus traditionnel que de voir les Pasteurs de l'Eglise, absorbés par de si grandes occupations et sollicitudes du ministère épiscopal, aidés avec empressement par des laïques, qui, grâce à leur condition même, peuvent accomplir parfois ce que les ministres sacrés, même s'ils le voulaient, ne pourraient pas faire. » (2)

Reprenons donc, courageux et confiants, le chemin ; reprenons-le par l'action, mais reprenons-le surtout par la prière, qui est l'infaillible et fécondant levain de l'action. Le Pape nous a parlé de l'efficacité de la prière, et nous-mêmes nous en avons été témoins. Prions et travaillons pour le triomphe du règne de Dieu dans les individus et dans la société et pour la grandeur de notre Italie que la prédilection divine a faite le centre de la chrétienté et de la civilisation.

Effort docile et sincère de réaliser l'accord.

De la *Civiltà Cattolica* (19. 9. 31), sous le titre *L'accordo fra la Santa Sede e il governo italiano per l'Azione cattolica:*

[...] Nous croyons utile de présenter deux observations. La première est que les accusations formulées contre

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 9, col. 1 476. (Note de la *D. C.*)
(2) Cf. *D. C.*, t. 23, col. 327. (Note de la *D. C.*)

l'Action catholique au sujet de menées politiques — accusations qui marquèrent le début de la controverse — ne purent jamais être étayées de preuves véritables, pas même après que la fermeture des cercles eut livré à l'autorité les registres et les documents officiels des œuvres juvéniles. La seconde est pour ceux qui parlent de renoncement ; l'*Osservatore Romano* (7-8 sept.) leur oppose ce lucide commentaire : « Non seulement dans l'encyclique sur l'Action catholique, mais un nombre considérable de fois avant cette encyclique, le Saint-Père s'est si clairement et même si solennellement exprimé sur les droits que lui, juge suprême et compétent, déclare être les droits de la sainte Eglise et du Saint-Siège, dénonçant ainsi constamment et rigoureusement tout ce qui s'affirmait, se faisait ou était tenté contre ces droits, notamment à propos de l'éducation chrétienne de la jeunesse et de l'Action catholique, qu'il est manifestement absurde que le Pape — ou, comme on a l'habitude de l'écrire, « le Vatican », ou « les milieux du Vatican », ou « le Saint-Siège » — puisse accepter un accord, encore moins s'en montrer satisfait, si cet accord sacrifiait, blessait ou atténuait d'une façon quelconque tout ce qu'il a lui-même constamment et si hautement proclamé, revendiqué ou défendu. » (1).

Ainsi donc, à cette heure d'allégresse générale pour l'heureuse solution d'un conflit des plus pénibles, tous les catholiques convaincus, bien loin de se laisser égarer par les commentaires quelquefois tendancieux des journaux, se serreront autour du Père commun avec l'ardeur empressée d'un amour filial ; et, pleins de foi dans l'assistance divine, dans la prudence et la sagesse de « tous ceux qui ont collaboré » à une entente si désirée, ils s'efforceront docilement, sincèrement, d'en réaliser le but « pour la sanctification des âmes, pour la gloire de Dieu, pour l'extension et l'affermissement du royaume du Christ-Roi ».

La sérénité et la paix sont rétablies.

De l'*Italia* (3. 9. 31) :

... La prudence connue du Saint-Siège et le génie tout latin de nos hommes du gouvernement ne pouvaient qu'aboutir à une formule qui, tout en sauvegardant les droits et les prérogatives des hautes parties, ramènerait dans le pays cette sérénité et cette paix, condition d'une entente cordiale et féconde.

De leur côté, les catholiques italiens, grâce à leur attitude disciplinée, ont effectivement contribué à créer une atmosphère de cordialité qui a rendu plus facile le travail de rapprochement et la poursuite des négociations.

A l'occasion de l'accord intervenu, nous devons donc remercier Dieu d'avoir fait revenir dans le ciel de la patrie cette sérénité, née des conventions du 11 février 1929, que les événements bien connus qui ont suivi avaient menacé de ternir.

Il eût été trop douloureux pour tous de voir se rouvrir un conflit que l'on croyait résolu à jamais. La patrie restaurée en aurait subi trop de dommages, elle qui plus que jamais a besoin aujourd'hui de l'effort tenace et cordial de tous ses fils dans le dur et escarpé chemin qu'il faut suivre pour surmonter la crise qui afflige le monde.

Dans la légitime satisfaction de cette heure qu'à bon droit nous pourrions appeler historique, car elle marque une plus grande compréhension et par là même un plus cordial rapprochement des deux hautes parties, ce n'est pas le moment de rappeler combien profonde fut la douleur du Père et des fils.

Ce document, en effet, marque la fin d'un regrettable état de choses et montre une fois de plus la haute importance de l'Action catholique reconnue et admise comme l'une des plus puissantes et efficaces forces morales pour la restauration de la nouvelle Italie.

Il ne pouvait, du reste, en être autrement. Toute cette admirable floraison d'énergies spirituelles mises au service de l'Eglise sous les sages directives du Souverain Pontife avait toujours su se maintenir dans une zone de si haute spiritualité qu'elles ont mérité l'honneur d'être rapprochées de la hiérarchie même de l'Eglise dans l'œuvre sublime de la sanctification des âmes.

Cette physionomie spirituelle et partout strictement apostolique, l'A. C. l'avait toujours revendiquée comme sa prérogative particulière et sa garantie de succès. Et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement ni d'hier : mais c'est depuis qu'il est question d'A. C. au sein de l'ardente société moderne, depuis surtout que le Pontife régnant l'a reconstituée en lui donnant la claire physionomie d'apostolat des laïques, mis au service de la hiérarchie ecclésiastique.

Pacification recouvrée.

Du *Nuovo Cittadino* (3. 9. 31) :

L'accord a supprimé tout doute même chez ceux qui étaient portés à considérer — à cause de l'âpreté des récentes polémiques non encore oubliées — comme prématuré, sinon comme impossible, un arrangement satisfaisant et digne entre les deux parties en conflit.

Nous qui, jamais, même dans la phase la plus violente du conflit n'avons désespéré que le soleil de la pacification ne vînt resplendir de nouveau sur notre pays, nous saluons l'heureuse nouvelle dans la vision de jours meilleurs pour l'avenir de l'Eglise et de la patrie.

Les catholiques ont été et resteront des citoyens exemplaires.

De l'*Ordine di Como* (3. 9. 31) :

Si quelqu'un s'est trouvé — et indubitablement cela s'est produit — qui avait intérêt à amener une rupture et qui s'y est employé, prodiguant ses inventions et ses calomnies, celui-là est aujourd'hui déconfit. La vérité proclamée par le Saint-Père, née des recherches et de l'examen des faits, lui a donné tort.

L'accord tranche un état de gêne préjudiciable à chacun ; en expliquant clairement les idées et les activités de l'A. C., il élimine des équivoques et des malentendus toujours nuisibles. Les catholiques, membres de l'A. C., ne voulurent jamais autre chose, ne pouvaient vouloir autre chose, qu'être citoyens exemplaires, consacrant au bien de la patrie l'exercice d'un devoir, accompli avec abnégation et désintéressement.

Ils continueront avec le même désintéressement et la même abnégation à vouloir contribuer de leur mieux à l'élévation morale et religieuse de leur propre pays ; à contribuer par leur œuvre de formation religieuse et

(1) Ce même article de l'*O. R.* démentait une information, répétée avec insistance par la presse étrangère, et d'après laquelle il y aurait eu, en dehors de l'accord du 2. 9. 31, d'autres stipulations entre le gouvernement et le Saint-Siège. Voici la traduction de ce passage de l'*O. R.* :

« Il est clair que dans un commentaire destiné au grand public on ne pouvait entrer dans tous les détails et par conséquent éviter les interprétations et suppositions de ceux qui dans le communiqué lui-même ont cru lire, souvent avec des idées préconçues et tendancieuses, le procès-verbal tout entier des conversations auxquelles ce procès-verbal lui-même se réfère explicitement.

« Mais, répétons-le, des conclusions de ces conversations, bien plus, de la synthèse de ces conclusions, telle qu'elle peut être exprimée dans un communiqué à la presse, l'opinion publique sérieuse peut et doit même juger exactement de la situation en tenant compte seulement de précédents et d'antécédents logiques indiscutables. »

sociale des consciences à créer des citoyens pleinement conscients de leurs devoirs, décidés à les accomplir malgré toutes les séductions et les tentations contraires.

Tous doivent renouveler leur résolution de saint apostolat.

De la *Rivista del Clero Italiano* (octore 1931) :

Les cloches de la paix retentissent encore une fois à toute volée et les cœurs exultent dans un frémissement de joie. L'accord entre le Saint-Siège et le gouvernement italien a répandu en tous un sentiment de soulagement, et le chant de la reconnaissance envers le Seigneur s'est élevé partout spontanément.

C'est un moment doux, souhaité, que personne ne doit troubler par de vains bavardages ou d'inutiles commentaires. C'est une heure que tous doivent rendre précieuse, en renouvelant joyeusement leur résolution de saint apostolat, au milieu de la chère jeunesse de notre pays. Avec l'Eglise, avec le Pape, avec notre évêque, d'un seul cœur et d'une seule âme, nous nous mettons à l'ouvrage, certains que rien n'est aussi fécond en résultats salutaires, même pour la vie civile elle-même, que la formation surnaturelle des âmes des jeunes gens.

Cette formation intensément chrétienne a été la grande tâche de tous nos prêtres dans le passé et elle constitue aujourd'hui encore — comme elle constituera toujours — notre rêve, notre espérance, notre idéal dans l'avenir.

La Rédaction.

L'aurore d'une nouvelle et splendide journée.

De *Vita e Pensiero* (octobre 1931) :

[...] Depuis plusieurs années, une âme nouvelle, exquisement religieuse, vibre et frémit dans notre Italie. La vieille thèse d'une âme italienne, sceptique et superficielle au point de vue religieux, a trouvé dans la réalité un tel démenti qu'il suffit de vivre en contact avec notre jeunesse pour rire de cette affirmation. C'est l'Esprit de Dieu qui anime ces consciences juvéniles. Leur religiosité ne se contente plus d'une courte messe dominicale, à laquelle on assistait de temps en temps avec force exceptions, ou à une confession et communion pascales sans influence notable sur la propre formation et sur le progrès spirituel. C'est le besoin du surnaturel qui s'affirme actuellement dans les consciences avec une si extraordinaire puissance. C'est la conception d'une religion qui vivifie la vie morale et qui se répand partout. C'est l'aspiration vers ce qui est élevé, vers ce qui est pur, vers ce qui est grand, qui donne des ailes à la jeunesse nouvelle d'Italie et qui la pousse avec force vers une union intime avec Dieu et vers les sereines manifestations conquérantes de l'apostolat chrétien.

Il y a aujourd'hui des troupes de jeunes gens qui saluent comme l'heure la plus belle de la journée celle du matin lorsque dans le sourire de l'aube ils s'approchent de la communion quotidienne et qu'ils exultent, comme dit Contardo Ferrini, dans la fête des saintes pensées.

Il y a d'admirables âmes juvéniles qui savent combattre la vulgarité du sens dépravé et qui comprennent combien il est peu sage de parler d'éducation si elle ne signifie pas dominer la volonté, se dominer soi-même, gouverner ses instincts brutaux, dompter la bête qui rugit dans notre chair, dérouler le drapeau blanc d'une pureté absolue qui, si elle est pour quelques élus la préparation la plus digne au sacerdoce, doit être pour tous les autres jeunes gens le don le plus précieux qu'on donne au moment des noces à celle qu'on conduit à l'autel, pour former, au nom de Dieu, une nouvelle famille chrétienne.

Il y a aujourd'hui nombre de personnes qui tendent de toute leur ardeur au repos fécond des exercices spirituels fermés et qui ne comprennent plus leur religion comme un ensemble de pratiques purement extérieures, mais comme l'idéalisation de leur vie par la grâce que confèrent les sacrements, comme le sacrifice quotidien et le bon combat éternel pour l'accomplissement du devoir propre dans une activité intense surnaturalisée, comme un dévouement de ses propres forces à l'Eglise, pour collaborer avec la hiérarchie à l'élévation de ses frères et au triomphe du Christ dans les individus, dans les familles et dans la société.

Voilà pourquoi l'accord a répandu un sentiment calme, serein, tranquille, de joie véritable.

C'est la joie surnaturelle qui, par le fait qu'elle est plus intime et profonde, s'abstient des manifestations bruyantes. C'est la joie de ceux qui, dans l'A. C., agissant spécialement sur la jeunesse, voient non seulement le moyen pratique et efficace d'aider à la formation chrétienne des individus et à l'œuvre éternelle de l'Eglise, mais encore le moyen de préparer toujours mieux l'Italie à la réalisation dans le monde de sa mission religieuse.

Certes, nous sommes fiers de tout ce qui est italien dans n'importe quel domaine, scientifique, artistique, économique, politique ou autre. Mais — et nous le répétons à satiété — nous sommes pareillement convaincus que l'Italie a une mission religieuse à accomplir.

Ce pays, qui est notre patrie, ayant dans ses frontières le Siège du pontificat romain, comptait une noble tradition de foi — depuis les martyrs des catacombes jusqu'aux gloires de saint Benoît, depuis la sainteté de Catherine de Sienne jusqu'à l'apostolat de saint François, depuis la pensée de saint Thomas jusqu'au système de théologie morale de saint Alphonse, depuis le génie de ses Papes jusqu'à la grandeur de ses évêques et aux miracles de ses saints ; — l'Italie a besoin et se doit d'intensifier sa religion pour être, aussi et surtout en cela, maîtresse des nations.

C'est ainsi que nous est apparue — et qu'est apparue aux associations reconstituées de jeunesse — la signification du récent accord, qui, nous l'espérons, marque l'aurore d'une nouvelle et splendide journée sans nuages et joyeusement éclairée par le soleil de Dieu. (1)

Visite de S. Exc. M. Mussolini au Vatican

Au jour anniversaire des accords de Latran, S. S. Pie XI a reçu en audience solennelle M. Benito Mussolini. L'*Osservatore Romano* (12. 2. 32) a publié le compte rendu officiel suivant :

Aujourd'hui jeudi, 11 février, S. S. le Pape Pie XI a reçu le chef du gouvernement, premier ministre d'Italie, S. Exc. le chevalier Benito Mussolini.

L'audience a eu lieu dans la bibliothèque privée du Souverain Pontife, à 10 h. 15.

Quelques minutes avant l'heure fixée, Son Excellence le chef du gouvernement est arrivé dans la Cité du Vatican, accompagné de l'ambassadeur royal d'Italie près le Saint-Siège, S. Exc. le comte Cesare Maria De Vecchi di Val Cismon ; du ministre de la Justice, S. Exc. l'honorable professeur Alfredo Rocco ; des sous-secrétaires d'Etat à la présidence du Conseil, S. Exc. l'honorable Giunta, et aux Affaires étrangères, S. Exc. l'honorable Fani ; du chef de l'Office de presse du chef du gouvernement, l'honorable Polverelli ; du secrétaire de l'ambassade d'Italie près le Saint-Siège,

(1) la *D. C.*, tant sur le conflit que sur l'encyclique *Non abbiamo bisogno*, a donné de longs extraits de la presse étrangère.

Sur l'accord, les appréciations ont été moins nombreuses. Dans l'ensemble, la presse des différents pays exprimait une opinion sensiblement identique. La majorité faisait ressortir la grande condescendance du Saint-Siège dans le règlement du conflit.

marquis Talamo Atenolfi di Castelnuovo; de l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Antonio Pelizzola, conseiller ecclésiastique près la même ambassade, et du Dr Bazzani, secrétaire particulier d'ambassade.

S. Exc. l'honorable Mussolini était revêtu de l'uniforme de premier ministre et portait le collier de l'Ordre de l'Eperon d'Or et le collier de l'Ordre de la Très Sainte Annonciation.

Dans la cour Saint-Damase, près des commandements de la garde palatine d'honneur et de la gendarmerie pontificale, on avait hissé la bannière papale.

A l'entrée de la Scala papale, S. Exc. le premier ministre fut reçu par l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Arborio Mella di S. Elia, camérier secret participant de Sa Sainteté, et par les camériers secrets de cape et d'épée comte Chiassi, comte Caracciolo di Forino, comte Ghezzi et Commandeur Todini.

Après que tous ces personnages furent descendus des voitures automobiles, se forma le cortège, qu'ouvrait le sergent de la garde suisse, Carlen, suivi de quatre sediari, accompagnés du doyen de salle, le chevalier Fontana, puis les quatre Signori Bussolanti : Centra, De Gregori, Seganti et Donati. Les illustres visiteurs s'avancèrent accompagnés des dignitaires susdits.

Arrivé près de l'appartement pontifical, S. Exc. le chef du gouvernement vit venir à sa rencontre S. Exc. Rme Mgr Camillo Caccia Dominioni, Maître de chambre de Sa Sainteté, qui se plaça à la droite du premier ministre.

Sur le seuil de la salle Clémentine, attendant l'illustre visiteur, on remarquait les membres de la Noble Antichambre secrète ecclésiastique et laïque : LL. EExc. Rmes NN. SS. Cremonesi, archevêque titulaire de Nicomédie, aumônier secret de Sa Sainteté. et Zampini, évêque titulaire de Porphyre, sacristain de Sa Sainteté ; le camérier secret participant l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Migone ; le marquis Sacchetti, fourrier majeur des Sacrés Palais apostoliques ; l'écuyer majeur marquis Serlupi ; le colonel des gardes-nobles, marquis Sacripante; le commandant de la garde suisse, colonel Hirschbühl ; le camérier secret de cape et d'épée Commandeur Froes ; le capitaine de la garde palatine d'honneur Folchi.

Les présentations faites par l'Excellentissime Mgr le camérier, S. Exc. le chef du gouvernement traversa la salle Clémentine, où un double rang de gardes suisses, aux ordre du capitaine Brunner, rendit les honneurs ; la salle pontificale, où étaient disposés en double file les sediari en compagnie du sous-doyen de salle chevalier Faggiani, la première salle d'antichambre, où se trouvait un piquet de gendarmerie sous le commandement du brigadier Mancinelli, la salle du Trône, où étaient les gardes-nobles aux ordres d'un cadet, enfin les autres salles de l'appartement papal, où se tenaient disséminés les représentants des corps armés.

Parvenu à la salle de l'Antichambre secrète, le cortège s'arrêta. S. Exc. l'honorable Mussolini, accompagné seulement de l'Excellentissime Mgr le Maître de chambre et de l'Excellentissime Mgr l'aumônier secret, s'avança jusqu'à la salle du Petit Trône, et de là, annoncé par le camérier secret participant de service, l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Venini, il fut introduit dans la bibliothèque privée de Sa Sainteté par Mgr le Maître de chambre lui-même.

L'audience, commencée à 10 h. 45, se prolongea jusqu'à 11 h. 50. A la fin, le Saint-Père fit don à Son Excellence de deux précieuses médailles commémoratives.

L'audience privée du chef du gouvernement terminée, S. Exc. Mgr Caccia Dominioni introduisit LL. EExc. l'ambassadeur, le ministre, les sous-secrétaires et les autres personnages de la suite, avec lesquels l'auguste Pontife s'entretint quelque temps.

La visite au Saint-Père terminée, ces personnages retournèrent à la salle de l'Antichambre secrète, tandis que S. Exc. Mgr le Maître de chambre présentait à S. Exc. le chef du gouvernement les membres de la Noble Antichambre secrète.

Aussitôt après, le cortège se reforma dans le même ordre que précédemment.

En traversant les diverses salles de l'appartement, S. Exc. Mgr le Maître de chambre présentait, en les désignant, les différents dignitaires de service à S. Exc. l'honorable Mussolini.

A la salle Clémentine, S. Exc. Mgr l'aumônier secret et les autres membres de la Noble Antichambre prirent congé de S. Exc. le premier ministre.

Après deux courtes haltes dans la seconde loge occasionnées par la photographie du groupe, le cortège descendit le premier étage pour se rendre à l'appartement de S. Exc. Rme Mgr le cardinal Eugenio Pacelli, secrétaire d'Etat ; là, l'Excellentissime Mgr le Maître de chambre de Sa Sainteté prit congé de S. Exc. le chef du gouvernement.

Les membres de la Noble Cour de S. Exc. en compagnie du gentilhomme Commandeur Rossignani se portèrent à la rencontre de S. Exc. l'honorable Mussolini et l'accompagnèrent, ainsi que les autres personnages, dans la salle de l'appartement du cardinal, lequel, prévenu par son Maître camérier Mgr Rossignani, rencontra l'illustre visiteur au seuil de la salle du Trône.

Après le colloque entre le cardinal et le chef du gouvernement d'Italie, qui eut lieu dans le salon de réception, le premier ministre et Son Excellence retournèrent à sa salle du Trône, où S. Exc. l'honorable Mussolini présenta au cardinal les personnages qui l'accompagnaient. A son tour, l'Eminentissime présenta à Son Excellence deux prélats, chefs des deux premières sections de la Secrétairerie d'Etat, c'est-à-dire S. Exc. Rme Mgr Giuseppe Pizzardo, archevêque titulaire de Nicée, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et S. Exc. Rme Mgr Alfredo Ottaviani, substitut de la Secrétairerie d'Etat.

La visite à S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat accomplie, S. Exc. le chef du gouvernement, toujours accompagné des dignitaires pontificaux qui l'avaient reçu à son arrivée au Palais apostolique, traversa la première loge, la salle des Paramenti, la salle Ducale, la salle Royale, et descendit l'escalier Royal pour se rendre à la basilique vaticane patriarcale afin d'y vénérer la tombe du chef des apôtres.

A l'entrée du temple. S. Exc. Rme Mgr Luigi Pellizzo, archevêque titulaire de Damiata, chanoine vatican et économe secret de la R. Fabrique de Saint-Pierre, assisté des cérémoniaires de la basilique, NN. SS. Rossi et Peretti, alla à la rencontre de S. Exc. le premier ministre et lui présenta l'eau bénite.

Le cortège se dirigea aussitôt vers l'autel de la bienheureuse Vierge du Perpétuel Secours où est actuellement conservé le Très Saint Sacrement.

Après avoir fait là une courte adoration et avoir vénéré l'image sacrée de la Très Sainte Vierge, S. Exc. le chef du gouvernement, l'ambassadeur De Vecchi, le ministre Rocco, les sous-secrétaires et les autres personnages se rendirent à la Confession, où ils s'agenouillèrent un moment pour prier.

La prière terminée, le cortège quitta la basilique par la sacristie et l'escalier Braschi, après que Leurs Excellences les illustres visiteurs eurent pris congé de la représentation du Révérendissime Chapitre et clergé vatican. A 12 h. 45, S. Em. Rme le cardinal Eugenio Pacelli, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, en habit simple, accompagné de son Maître de chambre Mgr Rossignani et du gentilhomme Commandeur Rossignani, se rendit à la résidence du chef du gouvernement d'Italie, au palais Venezia, pour lui rendre sa visite.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.